

SÉANCE ORDINAIRE du conseil de la municipalité de Saint-Bruno-de-Guigues, **lundi le 11 janvier 2016** à compter de 19 h 30 à la **salle municipale** du centre communautaire sous la présidence de M. Jean-Yves Lacroix, maire suppléant, et à laquelle assistaient la conseillère et les conseillers :

Madame : Carmen Côté

Messieurs : Yves Côté
Jonathan Girard

Le directeur général et secrétaire-trésorier Serge Côté est également présent.

1. MOT DE BIENVENUE

Monsieur le maire accueille les 3 personnes présentes, constate le quorum et ouvre la séance.

2. ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

- 16-01-01 Il est proposé par Carmen Côté et résolu unanimement d'adopter les procès-verbaux des séances du 7 et du 21 décembre (ajournement et séance spéciale) selon la présentation faite aux élus et remise avant la présente séance, et ce comme s'ils avaient été lus.

3. ADOPTION DES COMPTES

- 16-01-02 Il est proposé par Jonathan Girard et résolu unanimement d'adopter et de payer les comptes de la municipalité selon la liste présentée, comme suit :

Comptes payés

Salaires nets des employés	37 905.16	Employés et pompiers
Poste Canada	97.73	Rouleau timbres

Comptes à payer

AUTOMOBILE PAQUIN	999.72	Changer bougies et entretien F-150
BARRETTE RENALD	218.00	Frais déplacement 27 décembre 2015
CABLEVISION	85.03	Internet aréna
CLEAN SCENE	14.33	Nettoyage vêtements
DESJARDINS ASSURANCE	1 419.74	Assurance collective janvier 2016
DISTRIBUTIONS GIRONNE LTEE	78.07	Entretien zamboni
GADI INC	135.62	Vérification départ-arrêt pompe eau potable
GARAGE MARC COTE	1 424.92	Carburant et quincaillerie
GROUPE ULTIMA	40 295.00	Assurances annuelles 2016
LACROIX, SYLVAIN	175.58	Frais déplacement 26-27 décembre 2015
METAL-AIR MECHANICAL SYSTEMS	587.70	Entretien compresseur
MULTILAB DIRECT	44.84	Analyse eau potable
MUNICIPALITE ST-EUGENE	5 127.49	Relais écocentre local juillet à décembre 15
NETTOYEUR ABITIBI ENR.	1 224.48	Nettoyage hotte cuisine aréna
PG SOLUTION	7 410.14	Contrat d'entretien et soutien applications
PIECES AUTO BROUSSEAU	140.69	Entretien zamboni et véhicules voirie
PORTES LEVASSEUR	947.45	Entretien porte zamboni aréna
POULIN PATRICK	196.20	Frais déplacement Guigues-Val d'Or
PROPANE NORD-OUEST	893.14	Propane aréna et zamboni
RÉSEAU BIBLIO	7 036.00	Cotisations 2016 et support technique
R.P. EXPRESS INC.	12.54	Frais livraison Multilab
SOCAN	119.93	Licence Colisée
SOCIÉTÉ CANADIENNE POSTES	62.74	Frais poste calendriers cueillette 2016
	977.28	Boîte 10 rouleaux timbres
SOUDURE ARCO	10.56	Entretien L-8000
TECHNOSUB MANUFACTURE INC.	681.46	Entretien pompe aqueduc
TRANSMISSION ABITIBI-PRO	929.72	Entretien transmission zamboni

4. DEMANDES VERBALES

Aucune.

5. CLUB DE MOTONEIGE : SUIVI, DEMANDE DROIT DE PASSAGE

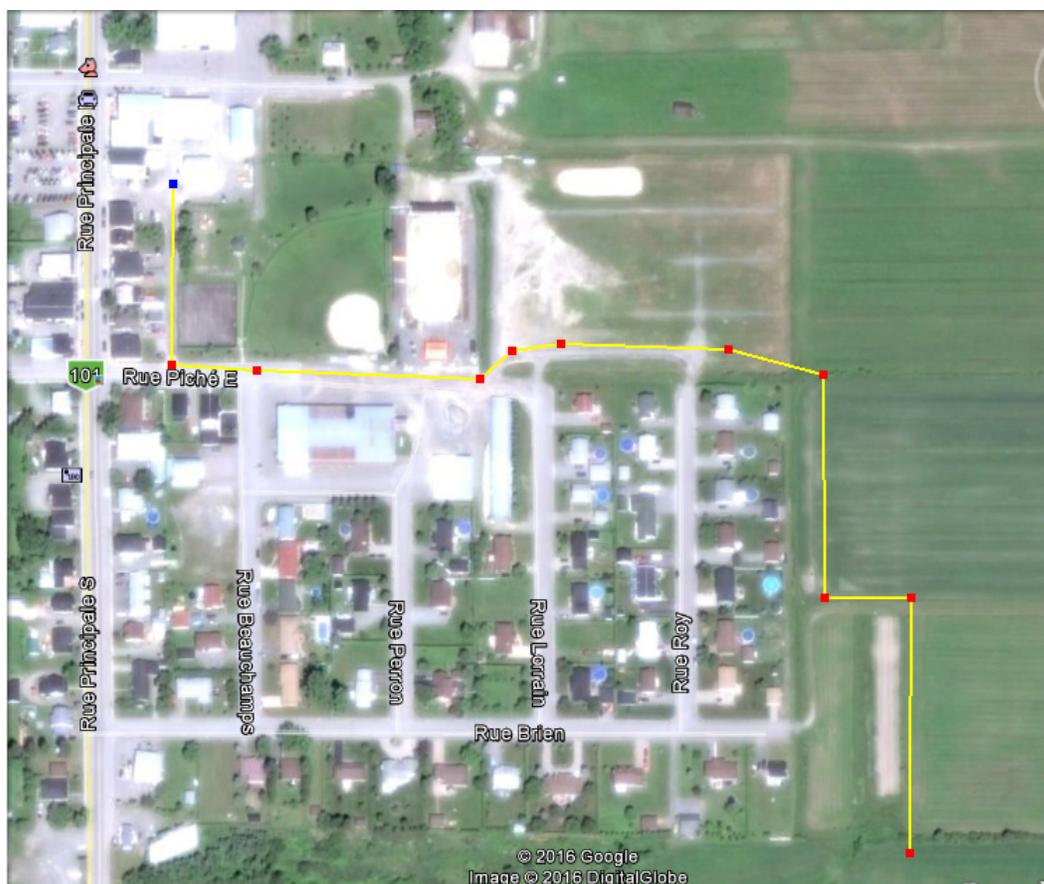
16-01-03

À la suite de la demande faite par le club de motoneige, M. Francis Gauthier est présent pour donner de l'information supplémentaire. Comme on le sait, le club demandait de désigner les rues Brien (pour l'accès à la station de service) et Piché Est (restaurant de l'aréna et garage Paquin) accessibles aux motoneiges à compter de 2017 et autoriser le passage des motoneiges dans la ruelle à l'extrémité des rues Roy et Lorrain pour donner accès au restaurant de l'aréna et au garage Paquin et ce, dès cet hiver;

M. Gauthier mentionne que la rue Brien n'est plus demandée considérant que le MTQ a accepté que les motoneiges utilisent la bordure de la route, côté « est » pour se rendre à la station-service via le sentier actuellement utilisé (voisin du 31, rue Principale Sud).

En ce qui concerne le passage à proximité des résidences sises sur la rue Roy, c'est à la demande de M. Serge Brien, propriétaire, que ce tracé a été retenu. On convient de faire « l'expérience » cet hiver et d'analyser la situation par la suite.

Considérant ces faits, il est proposé par Yves Côté et résolu à l'unanimité d'autoriser le passage des motoneiges sur la rue Piché Est et son prolongement plus spécifiquement décrit sur le plan suivant :



Considérant qu'il ne s'agit que d'un tracé pour donner accès aux services municipaux, on demande également au club d'installer une pancarte « cul-de-sac » à l'entrée de ce sentier pour éviter toute confusion.

On profite de l'occasion pour remercier le club de porter une attention particulière aux commerces locaux.

6. ÉLECTION À LA MAIRIE

Le directeur général et président d'élection rappelle aux élus que la nouvelle période de mise en candidature pour le poste de maire se déroulera du 15 au 29 janvier et que si nécessaire, un scrutin se tiendra le 28 février.

Il s'agit là du recommencement du scrutin du 29 novembre puisqu'aucune personne n'a déposé de déclaration de candidature dans les délais fixés.

7. DÉCLARATION D'INTÉRÊTS

Le directeur général informe les élus(es) qu'ils doivent procéder à la mise-à-jour de leur déclaration d'intérêts conformément à l'article 358 de la Loi sur les élections et les référendums.

8. AUSCULTATION DES CHAUSSÉES – plan intervention

16-01-04 La municipalité a réalisé un plan d'intervention en 2008. Ce plan, où on retrouvait le réseau d'aqueduc et d'égouts (sanitaire et pluvial), était nécessaire pour déterminer les travaux admissibles dans le cadre des programmes d'aide financière ou du Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ).

Tel que mentionné au Guide relatif aux modalités du nouveau programme de la taxe d'accise, ces plans doivent être mis à jour. Contrairement au guide précédent, l'objectif est de déterminer quels sont les travaux prioritaires à réaliser par la municipalité. Ce plan d'intervention se veut donc un outil essentiel pour l'entretien du réseau dans les années futures et sa mise à jour est admissible au programme de la taxe d'accise 2014-2018.

Considérant que dans le cadre de la mise à jour du plan d'intervention de la municipalité, celle-ci devra obligatoirement procéder à l'auscultation des chaussées où on retrouve des conduites;

Considérant qu'il avère profitable de faire ce travail conjointement avec la Ville de Ville-Marie qui a déjà fait des demandes de soumissions pour réaliser le travail d'auscultation;

En conséquence, il est proposé par Jonathan Girard et résolu unanimement d'accepter la proposition de « Englobe Corp. » pour l'auscultation du réseau plus précisément définie comme suit :

Mobilisation :	1 500 \$	
Auscultation :	1 680 \$	(3.5 km double pour un total de 7 km X 240 \$/km)
Mise à jour base de données :	450 \$	
Présentation :	1 000 \$	
Total :	4 630 \$	(excluant taxes)

Il est entendu que cette acceptation est conditionnelle à ce que ce travail puisse être intégré au plan d'intervention, c'est-à-dire que cette étape ne soit pas subséquente à une autre étape non réalisée du plan d'intervention.

9. PROPOSITION BOITES À LIVRES ET À JOUETS DANIEL LEBLOND

16-01-05 Un projet d'aménagement de boîtes à livres et à jouet est présentement à l'étude pour la municipalité, comme on le retrouve dans quelques municipalités du Témiscamingue et qui remportent un beau succès.

Considérant que des approches ont été faites avec M. Daniel Leblond pour la construction et l'aménagement de 2 boîtes distinctes, soit une boîte à livres et une boîte à jouets;

Considérant que la MRC participe financièrement au projet dans une proportion avoisinant 50 %;

En conséquence, il est proposé par Carmen Côté et résolu unanimement d'autoriser M^{me} Hélène Laverdière, adjointe, à réaliser ce projet impliquant une participation financière de la municipalité d'environ 1 500 \$.

10. FORT EN FAMILLE

16-01-06 Considérant que le projet de « fort en famille » est de retour cette année sous une nouvelle appellation de « château de neige »;

Considérant que les gens doivent toujours s'inscrire sur Internet pour participer au concours;

En conséquence, il est proposé par Yves Côté et résolu unanimement que la municipalité participe à nouveau cette année en offrant des cartes cadeau de 50 \$, 25 \$ et 25 \$ de « Go Sport » aux personnes de la municipalité ayant participé au concours.

11. PLAN D'INTERVENTION EN INFRASTRUCTURES LOCALES

La municipalité devra déposer à la MRC ses recommandations avant le 13 février (déterminer 25 % (10 km) du réseau local admissible aux subventions du MTQ).

Une recommandation sera faite dans les semaines à venir et une position finale sera approuvée lors de la séance du mois de février.

12. LOCATION GYMNASSE FÊTE FAMILIALE

16-01-07 Il arrive à l'occasion que nous ayons des demandes pour organiser de petites fêtes d'enfants ou autres au gymnase (avec ou sans repas). Considérant qu'il n'y avait pas eu de prix statué pour ces occasions, il est proposé par Yves Côté et résolu unanimement que :

- La salle soit louée à un responsable résidant à Guigues (parents ou responsable du club);
- Salle remise dans la même condition (pas de ménage à faire);
- Si fête avec lunch : 75 \$ sans cuisine, 150 \$ avec cuisine;
- Si pour jouer gratuit.

13. VARIA...

HOMMAGE AUX ANCIENS MAIRES

Le directeur général s'informe auprès des élus à savoir s'il serait de mise d'avoir un cadre où on retrouverait tous les maires de la municipalité depuis sa fondation en 1897. Nous n'avons actuellement aucune mention ni cadre à cet effet dans la salle municipale. Les membres du conseil conviennent que l'hommage sera approprié. Une proposition sera soumise pour approbation par le conseil.

TAPIS RESTAURANT

16-01-08 Tel qu'il avait été initialement convenu, il est proposé par Yves Côté et résolu unanimement d'autoriser l'achat et la pose d'un tapis dans le restaurant de l'aréna au coût approximatif de 550 \$.

14. CORRESPONDANCE

- Commandite festival western

16-01-09 Considérant l'entente qui lie la municipalité et le Festival western depuis de nombreuses années et considérant que la municipalité souhaite poursuivre son engagement envers le festival, il est proposé par Carmen Côté et résolu unanimement d'autoriser monsieur le maire suppléant à signer, pour et au nom de la municipalité de Saint-Bruno-de-Guigues, l'entente relative à la participation financière de 2 500 \$ en argent de même que 3 000 \$ en échanges de services divers.

- Demande association chasse et pêche du Témiscamingue centre;

16-01-10 Considérant le nombre important de demandes de commandites et considérant le but du club, il est proposé par Jonathan Girard et résolu unanimement de ne pas commanditer la soirée « Chasse et Pêche » qui aura lieu au centre communautaire le 19 novembre prochain.

- CPTAQ

Les dossiers de l'Éden rouge (terrasse avec bar) et MTQ (pose de balises à l'aéroport) ont reçu un rapport préliminaire favorable. À moins de changement majeur, ces demandes devraient être acceptées.

15. PÉRIODE DE QUESTIONS

LUMINAIRES DE RUES

Un contribuable s'informe à savoir si la municipalité entend changer les luminaires de rues au fur et à mesure puisque l'on a installé une lumière au « DEL » sur la rue Brien. On indique que ce dossier est présentement à l'étude mais qu'effectivement, il s'agissait d'un « test » pour constater le résultat. On invite les membres du conseil à passer voir ce que ça donne.

16. LEVÉE

16-01-11 Il est proposé par Carmen Côté et résolu unanimement de lever la séance. Il est présentement 21 h 18.

Je, Jean-Yves Lacroix, maire suppléant, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Jean-Yves Lacroix
Maire

Serge Côté
Directeur général

SÉANCE ORDINAIRE du conseil de la municipalité de Saint-Bruno-de-Guigues, **lundi le 8 FÉVRIER 2016** à compter de 19 h 30 à la **salle municipale** du centre communautaire sous la présidence de M^{me} Carmen Côté et à laquelle assistaient :

Madame : Andrée Boivin Messieurs : Yves Côté
Luc Lafond

Absences : Jonathan Girard et Jean-Yves Lacroix

1. NOMINATION DU PRÉSIDENT D'ASSEMBLÉE ET MOT DE BIENVENUE

- 16-02-01.1 Considérant l'absence du maire suppléant, il est proposé par Andrée Boivin et résolu unanimement que M^{me} Carmen Côté soit nommée présidente d'assemblée pour la réunion de ce soir.

Madame Côté souhaite la bienvenue à la personne présente, constate le quorum et ouvre la séance.

2. ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

- 16-02-01 Sur proposition de Luc Lafond il est résolu unanimement d'approuver et adopter le procès-verbal de la réunion du 11 janvier selon la présentation faite aux élus avant la présente séance et ce comme s'il avait été lu.

3. ADOPTION DES COMPTES

- 16-02-02 Il est proposé par Yves Côté et résolu unanimement d'adopter et de payer les comptes de la municipalité selon la liste présentée, comme suit :

Comptes payés

Salaires nets des employés	18 937.77	employés
Remises fédérales	5 190.74	
Remises provinciales	11 315.78	
Télébec	136.03	téléphone Domaine Breen
	217.06	téléphone bureau municipal
	123.96	téléphone aréna
Bell Mobilité	106.50	cellulaires voirie et administration
ACN	8.71	interurbains bureau

Comptes à payer

A.D.M.Q.	790.69	Renouvellement annuel ADMQ
ARBRONORD INC	131.26	Entretien garage
A.Q.A.I.R.S.	258.69	Cotisation 2016
BARRETTE RENALD	340.16	Frais déplacement 3 janvier et bottes
CABLEVISION	85.03	Internet aréna
CHAMPOUX ELECTRIQUE INC.	1 295.47	Entretien luminaires, d'essai del
CLEAN SCENE	57.32	Nettoyage vêtements
CLEMENT CHRYSLER DODGE LTEE	166.73	Inspection auto pompe pompier
CONSTRUCTO SEAO	12.95	Erreur facturation addenda
COTE, SERGE	268.45	Frais déplacement, logiciel accès
LA STATION VILLE-MARIE	430.52	Carburant Mack
DESJARDINS SECURITE FINAN.	1 338.32	Assurance collective février
DISTRIBUTIONS GIRONNE LTEE	38.82	Lubrifiant garage
DISTRIBUTION SOGITEX	179.97	Papier hygiénique et porte poussière
J. DROLET ET FILS	3 956.59	Robinet, sel adoucisseur, perceuses
GADI INC	254.74	Test ampérage, fuse compresseur
GARAGE MARC COTE	5 869.54	Carburant et quincaillerie
GAUTHIER, NIL	567.42	Frais déplacement 2-3 janvier et bottes
HETEK SOLUTIONS INC	229.95	Vérification détecteur NH3 aréna
IMPRESSION ET DESIGN GRAFIK	306.70	Impression Babillard
IMPRIM ACTION	224.20	Enveloppes avec fenêtre
INTRO MUSIQUE	169.59	Réparation ampli aréna
JACQUES, RICHARD	140.00	Allocation bottes de travail

LACROIX, SYLVAIN	402.68	Frais déplacement 3 janvier et bottes
LOGITEM	188.63	Achat livres bibliothèque
AGRIMAX	50.43	Filtre huile Backhoe
MAGNUS	748.71	Produits et contrat service janvier
ÉPICERIE 7/7	185.17	Javel, papier hygiénique, kleenex
MARCEL BARIL LTEE	233.80	Boite de service aqueduc
MÉMOIRES DES CHEMINS D'EAU	525.00	Adhésion 2016 (Domaine Breen)
MICROTEC SECURI-T 60/40	189.71	Système alarme Domaine Breen
M.R.C. DE TEMISCAMINGUE	1 465.13	Mutations, incendies, téléavertisseurs
M.R.C. DE TÉMISCAMINGUE	193 783.00	Quote-part 2016 + matières résiduelles
MULTILAB DIRECT	423.11	Analyse eaux usées, potable, légionnelle
PIECES AUTO BROUSSEAU	229.66	Phare, graisse, filtre
PG SOLUTIONS	208.46	Comptes taxes et rappel
PROPANE NORD-OUEST	1 454.54	Propane aréna et zamboni
QUEBEC MUNICIPAL	321.93	Adhésion annuelle
RADIO COM JBM	128.78	Pagette et ajuster fréquence
R.P. EXPRESS INC.	60.16	Frais livraison Multilab et sadac
S.A.D.A.C.	240.88	Affûtage couteau zamboni
SOCIETE CANADIENNE POSTES	58.08	Frais poste Babillard janvier 2016
ST-GERMAIN NOEL	215.00	Frais déplacement et bottes
TECHNOSUB MANUFACTURE INC.	4 939.33	Pompe aqueduc (filtration)
THIBAULT	214.54	Entretien Mack
F.Q.M.	10.85	Frais poste Dicom
YVON CHAMPOUX INC	659.73	Tapis caoutchouc et manchon flexible

4. DEMANDES VERBALES

DENIS PAQUIN – OPPORTUNITÉ DE VENTE

M. Denis Paquin est présent pour informer la municipalité qu'un acheteur potentiel désire élever entre 250 et 300 chèvres sur sa propriété. Le certificat d'autorisation actuel lui permet d'élever 30 unités animales. En considérant qu'il faut approximativement 5 chèvres pour 1 unité animale, l'implantation nécessiterait l'acceptation par le ministère de l'environnement d'environ 20 unités animales additionnelles.

Selon les informations dont on dispose, seul le ministère de l'environnement pourrait répondre aux interrogations de M. Paquin. Un nouveau certificat d'autorisation sera nécessaire en fonction de la nouvelle production. C'est à ce moment que la municipalité aura à statuer si le projet est conforme à sa réglementation.

5. ÉLECTION À LA MAIRIE

Tel que le prescrit la réglementation, une lettre a été transmise au Ministre le 4 février dernier. Le président d'élection propose la date du 1^{er} mai comme nouvelle date de scrutin. La période de mise en candidature serait du 18 mars au 1^{er} avril.

Le nouveau processus ne peut se faire sans l'autorisation du Ministre.

6. PLAN D'INTERVENTION EN INFRASTRUCTURES LOCALES

16-02-03 Le 4 septembre 2015, le ministère des Transports (MTQ) a accepté une demande de la MRC de Témiscamingue pour l'élaboration d'un plan d'intervention en infrastructures locales (PIIRL). Ce plan en est un quinquennal 2017-2021 qui liste les travaux (exemples : traitement des fissures pour les routes pavées, rechargement, changement/nettoyage de ponceaux, etc.) à faire sur 25 % des routes rurales. Une fois qu'ils ont été identifiés dans un PIIRL, les travaux deviennent admissible au volet « redressement » du programme de réhabilitation du réseau routier local du MTQ qui paie 75 % du coût des travaux. Il n'y a cependant aucune obligation de réaliser les travaux ciblés.

Le réseau routier admissible à Saint-Bruno-de-Guigues compte 39.43 kilomètres. La municipalité doit donc présenter un plan d'intervention identifiant 9.86 km (25 %).

Considérant ces faits, il est proposé par Yves Côté et résolu unanimement d'identifier les portions de route suivantes pour le réseau routier de Saint-Bruno-de-Guigues :

Tronçon	Route	Km	Intervention souhaitée
1	Route du Quai	3.30	Enlever le traitement actuel, léger rechargement, traitement
2	Chemin 6e-Rang	2.64	Léger rechargement, traitement
3	Route 5e-Rang	1.70	Rechargement + traitement neuf
4	Chemin du Roi et Chemin 2 ^e et-3e- Rangs	1.00	Enlever le traitement actuel, léger rechargement, traitement
5	Route à Cotnoir	0.80	Enlever le traitement actuel, léger rechargement, traitement ou asphalte
6	Chemin 2e-et-3e-Rangs	0.42	Enlever le traitement actuel, léger rechargement, traitement
		9.86	

Justifications :

Tronçon #1, **Route du Quai** : Ce tronçon est le premier où on a appliqué un traitement de surface en 1993. Présence d'ornières et dégradation importante de la chaussée. Accès au secteur de villégiature « Royaume-des-Cèdres » et aux résidences sises sur le chemin des 2^e-et-3^e-Rangs, circulation importante. Réfection complète.

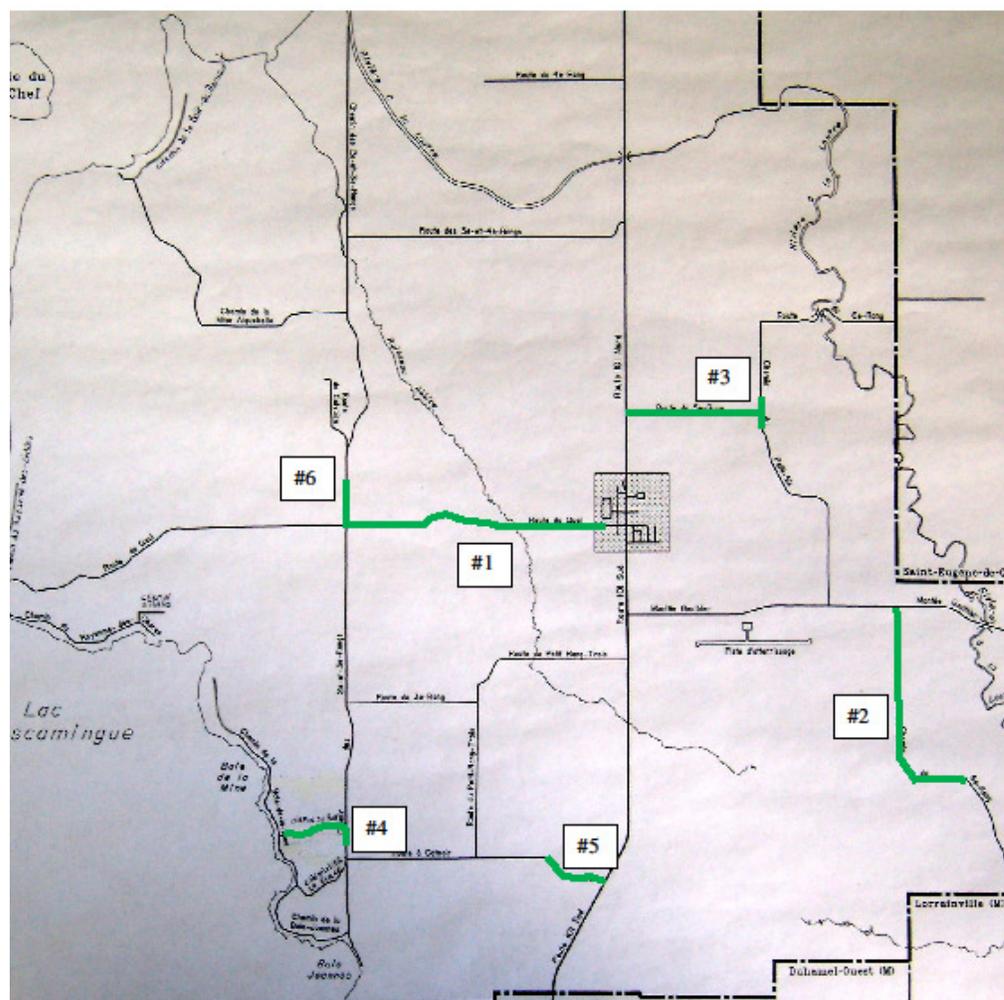
Tronçon #2, **Chemin du 6^e-Rang** : Route collectrice avec la municipalité de Lorrainville, dessert 8 résidences privées, travaux de rechargement important en 2015.

Tronçon #3, **Route du 5^e-Rang** : Dessert une dizaine de résidences privées.

Tronçon #4, **Chemin du Roi + Chemin 2^e-et-3^e-Rangs** : Dégradation importante de la chaussée, ornières. Dessert un secteur important de villégiature.

Tronçon #5, **Route à Cotnoir** : dégradation importante de la chaussée, présence de véhicules de ferme, courbes. Dessert un secteur important de villégiature.

Tronçon #6, **chemin 2^e-et-3^e-Rangs** : dégradation importante de la chaussée, présence de véhicules de ferme, face à 4 résidences privées.



16-02-04

Le plan d'intervention de la municipalité doit être mis à jour pour bénéficier du nouveau programme de la taxe d'accise (priorités 3 et plus). Les nouvelles obligations en la matière exigent une auscultation de la chaussée et une vérification des conduites par caméra, ce qui n'avait pas été fait lors du premier plan en 2008. Ces obligations n'étaient pas nécessaires en 2008.

Le plan d'intervention constitue un outil de première importance pour les administrateurs et gestionnaires de la municipalité. Il s'agit d'un portrait du réseau d'aqueduc et d'égouts (pluvial et sanitaire). On y retrouve le nombre de fuites, les problèmes particuliers sur le réseau d'égouts, la constitution de la tuyauterie, etc. Le plan s'avère un élément obligatoire à la production d'une demande de subvention dans le cadre du programme de la taxe d'accise. Les coûts reliés à cette mise à jour sont également admissible au programme de la taxe d'accise.

C'est Groupe Stavibel (maintenant SNC-LAVALIN Stavibel inc.) qui a été responsable de la préparation du premier plan d'intervention réalisé en 2008.

À la suite de la demande de la municipalité, « SNC-LAVALIN Stavibel inc. » offre de compléter la révision du plan d'intervention selon les nouvelles exigences du MAMOT aux conditions suivantes :

- DESCRIPTION DU MANDAT

Le mandat consiste à réaliser les tâches suivantes pour la préparation du plan d'intervention :

1.1 VOIRIE

- › Mise à jour de la segmentation des rues;
- › Acquisition des données de la Municipalité (réparations, interventions, inspections mécanisées spécialisées);
- › Support à la recherche des services d'inspection par une firme spécialisée;
- › Entrée et traitement des données.

1.2 CONDUITES D'EAU POTABLE

- › Mise à jour de la segmentation des conduites d'eau potable;
- › Acquisition des données mises à jour de la Municipalité (modifications ou ajout au réseau, entretien, problèmes fonctionnels, bris, etc.);
- › Entrée et traitement des données.

1.3 CONDUITES D'ÉGOUTS DOMESTIQUES

- › Mise à jour de la segmentation des conduites d'égouts domestiques;
- › Acquisition des données mises à jour de la Municipalité (modifications ou ajout au réseau, inspections télévisées, problèmes fonctionnels, bris, etc.);
- › Support à la recherche des services d'inspection par une firme spécialisée;
- › Recommandations pour les inspections télévisées;
- › Entrée et traitement des données.

1.4 CONDUITES D'ÉGOUTS PLUVIAUX

- › Définition du réseau d'égouts pluviaux;
- › Élaboration de la segmentation des conduites d'égouts pluviaux;
- › Acquisition des données mises à jour de la Municipalité (modifications ou ajout au réseau, inspections télévisées, problèmes fonctionnels, bris, etc.);
- › Recommandations pour les inspections télévisées;
- › Entrée et traitement des données.

1.5 PRODUCTION DES TABLEAUX DES RÉSULTATS

- › Production des tableaux exigés par le guide de rédaction selon les indicateurs retenus en fonction des données disponibles.

1.6 RÉALISATION DES PLANS

- › Préparation des plans exigés par le guide de rédaction.

1.7 ANALYSE DES RÉSULTATS ET RECOMMANDATIONS

- › Analyse des données et des résultats obtenus suite au traitement des données;
- › Présentations des recommandations.

1.8 RAPPORT DE PRÉSENTATION

- › Rédaction du rapport;
- › Présentation au MAMOT pour approbation;
- › Présentation à la Municipalité.

2. Honoraires professionnels et dépenses

« SNC-LAVALIN Stavibel inc. » propose de réaliser le mandat sur une base forfaitaire :

Honoraire :	17 150 \$
Dépenses :	2 700 \$
Total :	19 850 \$

Veillez noter que ces montants excluent les taxes, les frais pour le transfert de la base de données, l'inspection télévisée des conduites d'égouts et l'inspection des chaussées.

Considérant l'expertise du bureau de Ville-Marie de SNC Lavalin Stavibel inc., responsable de plusieurs projets d'ingénierie ces dernières années;

Considérant la proximité des ressources;

Considérant la satisfaction de la municipalité à l'égard des mandats réalisés par « SNC Lavalin Stavibel inc. »;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Andrée Boivin et résolu unanimement d'octroyer le contrat de la mise à jour du plan d'intervention à « SNC-LAVALIN Stavibel inc. » selon les modalités précédemment décrites et faisant partie intégrante de la présente résolution.

8. OFFRE DE SERVICE TECHNOSUB – POMPE D'ALIMENTATION AQUEDUC

16-02-05 Tel que convenu, quelques vérifications ont été faites relatives au fonctionnement des pompes d'alimentation à la station de filtration. Le constat est le suivant :

Une pompe est en fonction et active 24 heures sur 24 en continu. Un régulateur de pression « envoie » le surplus d'eau au bassin en fonction de la demande. La pompe fonctionne donc toujours à pleine capacité.

Une autre pompe neuve (back-up) a été achetée mais n'est pas opérationnelle.

Un représentant de Technosub de Rouyn-Noranda nous propose d'installer un dispositif sur la nouvelle pompe qui ferait varier le courant en fonction de la demande, ce qui représenterait une baisse de consommation appréciable.

Bien que cette proposition puisse être intéressante, il est proposé par Luc Lafond et résolu unanimement de vérifier avec « Champoux électrique » pour avoir un comparatif. Il faudrait également qu'une autre pompe soit installée et fonctionne en alternance, sur le même dispositif d'économie d'énergie, si possible.

9. DIVISION EN DISTRICTS ÉLECTORAUX

16-02-06 Considérant que la Loi sur la représentation électorale permet aux municipalités divisées en districts électoraux de reconduire leur division pour une élection subséquente à certaines conditions;

En vertu de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités*, la municipalité devra avoir adopté un règlement divisant son territoire en districts électoraux avant le 1^{er} juin 2016 ou avoir effectué une demande de reconduction de sa présente division avant le 15 mars 2016, et ce pour l'élection générale de 2017.

Considérant qu'en vertu de la division actuelle et en fonctions des électeurs actuellement inscrit sur la liste électorale, le résultat du nombre d'électeurs est le suivant :

District électoral	Domiciliés	Propriétaires ou occupants	Total district	Écart à la moyenne (149)
1	117	3	120	24%
2	126	13	139	7%
3	166	12	178	16%
4	164	0	164	10%
5	172	0	172	13%
6	119	0	119	25%
Total	864	28	892	

Considérant que la division actuelle respecte toujours les critères des articles 9, 11 et 12 de la *Loi sur les élections et les référendums des municipalités*;

En conséquence, il est proposé par Yves Côté et résolu unanimement de faire une demande de reconduction en districts électoraux à la commission de la représentation électorale. Cette demande vise une confirmation, par la commission, que les conditions requises pour procéder à une telle reconduction sont bien respectées.

10. CONTRIBUTION TRANSPORT ADAPTÉ

16-02-07 Sur proposition de Andrée Boivin, il est résolu unanimement que la municipalité de Saint-Bruno-de-Guigues autorise, à même le fonds d'administration générale, le versement d'une subvention à la Corporation du transport adapté du Témiscamingue au montant de 5 647 \$ pour la période d'un an, du 1^{er} janvier 2016 au 31 décembre 2016.

Le conseil accepte de verser sa quote-part à la municipalité mandataire (MRCT) au même titre que l'ensemble des municipalités participantes, ce qui représente 20 % du budget global, à la condition que le ministère des Transports du Québec accepte les prévisions budgétaires de la CTAT, et qu'il subventionne le service à 75 %, le solde (5 %) étant financé par les usagers.

11. TERRAIN COMMUNAUTAIRE – ROYAUME-DES-CÈDRES

16-02-08 M. Denis Bastien, propriétaire du 900 chemin du Royaume-des-Cèdres, désire obtenir l'autorisation de nettoyer le terrain en face de chez lui qui est propriété municipale. Ce terrain est juste un peu plus loin que le bas de la côte au Royaume-des-Cèdres et a été donné par la famille Paquette pour en faire un terrain communautaire. Depuis, aucun travail d'amélioration n'y a été fait. La municipalité ne peut vendre ni le terrain ni aucune de ces parties, et ce, conformément au contrat intervenu entre les parties.

Certains travaux ont été faits sur ce terrain, sans le consentement de la municipalité. On parle notamment de la coupe d'arbres.

Considérant que M. Bastien a bien voulu s'informer à la municipalité avant d'entreprendre quelque travail que ce soit;

Considérant qu'il n'y a pas de travaux prévu sur ce terrain à court terme;

En conséquence, il est proposé par Yves Côté et résolu unanimement :

- d'autoriser M. Bastien à faire de l'éclairci sur ledit terrain, sans y faire de coupe d'arbres sains;

- d'informer la population, via le Babillard, qu'il est interdit de faire quelques travaux que ce soit sur une propriété municipale sans l'autorisation de la municipalité;

- d'aviser la population que des coupes d'arbres ont été faites sans consentement de la municipalité et que s'ils ont connaissance d'entrave sur une propriété municipale, d'en aviser la municipalité.

12. BRIGADE INCENDIE

16-02-09 Il est proposé par Yves Côté et résolu unanimement :

- **De confirmer** la composition de la brigade incendie pour l'année 2016 comme suit :

<u>Nom</u>	<u>Cours</u>	<u>Depuis</u>	<u>Titre</u>
Michel Julien	CGP	1979	Dir.adj
Martial Côté	CGP	1978	Capitaine
Nil Gauthier	CGP	1980	Capitaine
Daniel Vachon	CGP	1989	Pompier
Guylain Paquin	CGP	1990	pompier
Alain Mayer	CGP	1993	Capitaine
Richard Jacques	CGP	1991	pompier
Maxime Côté	I	2007	Dir.
Martin Julien	I	2010	pompier
Christian Fournier	I	2010	pompier
David Paquin	I	2010	pompier
Charles-André Lefebvre Audet		2012	pompier
Joël Pétrin	I	2013	pompier
Jordan Guimond	F	2015	pompier
Julie Racine	F	2015	Pompière
Samuel Ayotte		2016	pompier
Patrick Poulin		2016	pompier

CGP = CLAUSE GRANG PÈRE

I = POMPIER I

F = FORMATION

- **D'autoriser l'achat** de radios portatifs (6) et fixes (2) pour les véhicules d'urgence incendie, et ce dans le but de permettre les communications avec les autres services d'incendie du Témiscamingue, pour un budget global approximatif de 4 000 \$.

- REGROUPEMENT

Le directeur général informe les élus que le projet de regroupement va bon train et que des propositions seront soumises aux municipalités concernées dans les mois à venir.

13. ARÉNA

AMÉNAGEMENT AU RESTAURANT

16-02-10 M. Dany Barrette (restaurant de l'aréna) propose d'aménager un muret (4 pieds de haut environ, à ses frais) pour délimiter l'espace « resto ».

Considérant que la saison achève, et que par conséquent, il n'y aura plus d'achalandage relié au patinage ni au hockey dans le restaurant;

Considérant que l'on se questionne sur la pertinence d'une telle structure. Ce mur deviendra-t-il un irritant pour les usagers?

En conséquence, il est proposé par Andrée Boivin, appuyé par Luc Lafond et résolu unanimement d'informer M. Barrette qu'on ne souhaite pas installer ce mur avant l'automne prochain, si une décision en ce sens est prise ultérieurement. Une visite des lieux d'ici là aidera à faire une analyse de la situation.

CIRCULATION EN PATINS DANS LE RESTAURANT

Retour relatif à la directive pour les patins (tapis) dans le restaurant. Les membres du conseil ne voient pas de problème à ce que les gens se promènent dans le resto avec les patins, c'est un aréna.

PATINAGE LE SAMEDI

- 16-02-10.1 Il est proposé par Andrée Boivin et résolu unanimement que l'on vérifie la possibilité d'ajouter du patinage libre le samedi, 14 h à 15 h 30, et avec hockey de 15 h 30 à 17 h à titre d'essai.

14.VARIA...**RENCONTRE AVEC LE PRÉFET**

Confirmation de la rencontre avec le préfet Arnaud Warolin, lundi le 15 février à compter de 19 h 30.

LUMINAIRES DE RUES

- 16-02-11 Considérant que nous avons fait l'essai d'un luminaire « DEL » 90 watts sur la rue Brien et qu'il serait intéressant d'avoir un comparatif, il est proposé par Luc Lafond et résolu unanimement d'installer 2 luminaires 60 watts sur la rue Lorrain. On pourra par la suite faire l'analyse des coûts pour déterminer s'il serait avantageux de changer l'ensemble des luminaires par les lumières au « DEL »,

15.CORRESPONDANCE**- CPTAQ – DEMANDE M. STÉPHANE TASSET**

- 16-02-12 Le conseil municipal est saisi d'une demande d'appui dans le dossier de M. Stéphane Tasset à la Commission de protection du territoire agricole du Québec.

M. Tasset désire vendre ses terres agricoles. Il est propriétaire du lot 3 334 651.

Selon l'intention du demandeur, il conserverait la superficie permise par droits acquis, d'une totalité de 5 000 mètres carrés. Il s'adresse à la commission pour faire reconnaître ces droits et également pour conserver une superficie additionnelle de 4 568.6 mètres carrés qui représente la superficie qui sépare son droit acquis prétendu et le chemin « montée Gauthier ».

Considérant que la partie visée est confinée sur 3 côtés par la Montée Gauthier, le chemin d'accès que conserverait M. Tasset et le droit acquis;

Considérant que le demandeur souhaite conserver ses bâtiments de par la configuration proposée;

Considérant que cette vente consolidera une entité agricole;

En conséquence, il est proposé par Yves Côté et résolu unanimement d'appuyer la demande de M. Stéphane Tasset à la Commission de protection du territoire agricole du Québec pour l'utilisation, à une fin autre qu'agricole, d'une superficie de 4 568.6 mètres carrés plus précisément décrit sur le plan accompagnant la demande, soit une partie du lot 3 334 651 du cadastre du Québec.

Il est entendu que cet appui constitue une acceptation explicite de la subdivision proposée.

- Domaine Breen :

Lettre de M^{me} Jocelyne Bergeron concernant la gestion du domaine Breen. Comme on le sait, il n'a plus d'employé au Domaine depuis quelques mois. Une rencontre est à prévoir dans les prochaines semaines pour discuter de cette situation et de l'embauche éventuelle d'un agent de développement.

- Mutuelle des municipalités du Québec :

Ristourne de 4 339 \$ pour l'année 2016.

- Refuge pour animaux au Témiscamingue

Correspondance du « Refuge pour animaux au Témiscamingue » dans le but d'organiser une rencontre avec le conseil municipal pour discuter de leurs orientations pour les prochains mois et de discuter du financement de leur projet.

Considérant les nombreux dossiers déjà en cours à la municipalité, les membres du conseil conviennent de ne pas prioriser cette demande pour l'instant.

- La voix des parents : demande de locaux

16-02-13 Le comité « la voix des parents » demande à la municipalité s'il peut utiliser gratuitement les salles du centre communautaire pour l'organisation d'activités familiales. Ce pourrait être autant la salle municipale, la salle de l'Age d'Or ou le gymnase ainsi que l'équipement.

Il est proposé par Yves Côté et résolu unanimement d'accepter la demande, conditionnellement à ce que l'organisme voit à faire le ménage après l'activité ainsi qu'à ranger le matériel utilisé. Il serait également souhaitable que l'on soit avisé à l'avance pour pouvoir coordonner les autres activités qui ont lieu au centre.

16. PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune.

17. LEVÉE OU AJOURNEMENT

16-02-14 Il est proposé par Andrée Boivin et résolu unanimement de lever la séance. Il est présentement 23 h 10.

Je, Carmen Côté, présidente d'assemblée, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Carmen Côté
Présidente d'assemblée

Serge Côté
Directeur général

PROPANE NORD-OUEST	1602.96	Propane aréna et zamboni
ROULEAU, ALAIN	473.00	Formation pompier Jordan Guimond
RESEAU MUSEAL A-T	100.00	Adhésion 2016
R.P. EXPRESS INC.	42.63	Livraison Multilab et Thibault
SOCIETE CANADIENNE DES POSTES	58.08	Frais poste Babillard février 2016
SOCIETE D'ASS. AUTOMOBILE QC	8 062.83	Immatriculation véhicules
ST-GERMAIN NOEL	75.00	Frais déplacement février 2016
THIBAULT	43.43	Entretien Mack
VACHON, CARMELLE	25.71	Bris boîte à malle

4. DEMANDES VERBALES

BORNES FONTAINE

Voir à en faire l'entretien. Certaines n'auraient pas été déneigées cet hiver.

GOUTTIÈRES CENTRE COMMUNAUTAIRE

Rappel concernant l'entretien des gouttières au centre communautaire. Cet item est sur la liste des travaux à réaliser.

5. ÉLECTION MUNICIPALE : AUTORISATION DU MINISTRE

La confirmation du Ministre a été reçue le 29 janvier dernier. Tel que prévu, il accepte qu'un nouveau scrutin se tienne le 1^{er} mai 2016 pour l'élection du maire. La période de mise en candidature s'échelonne du 18 mars au 1^{er} avril. Il s'agit d'une nouvelle élection, il y aura donc confection d'une nouvelle liste électorale.

Dans le cas d'un recommencement de procédure, on utilise habituellement la même liste électorale que l'élection originale. Considérant l'autorisation du ministre et le libellé de son autorisation, une nouvelle liste sera nécessaire.

6. CONSEIL DES MAIRES ET SIGNATURE DE CHÈQUES

REPRÉSENTATION AU CONSEIL DES MAIRES DU 16 MARS

16-03-04 Considérant que M. Jean-Yves Lacroix, maire suppléant, sera absent lors de la séance du conseil de la municipalité régionale de comté de Témiscamingue qui se tiendra le 16 mars prochain;

Considérant que l'article 210.24. de la Loi sur l'organisation territoriale municipale précise que « [...] Tout autre représentant que le maire est nommé par le conseil de la municipalité locale, parmi ses membres. En cas d'absence, d'empêchement ou de refus d'agir du maire, ou de vacance de son poste, il est remplacé au conseil de la municipalité régionale de comté par un substitut que le conseil de la municipalité locale désigne parmi ses membres »;

En conséquence, il est proposé par Yves Côté, appuyé par Andrée Boivin et résolu unanimement de nommer M. Luc Lafond, conseiller municipal du district électoral #3, à titre de représentant de la municipalité de Saint-Bruno-de-Guigues lors de la séance du conseil de la municipalité régionale de comté de Témiscamingue, mercredi le 16 mars 2016.

SIGNATURE DE CHÈQUES ET EFFETS BANCAIRES

16-03-05 Considérant la situation particulière de la municipalité en l'absence de maire;

Considérant l'absence du maire suppléant pour quelques semaines, seul signataire autorisé membre du conseil;

En conséquence, il est proposé par Yves Côté et résolu unanimement d'autoriser M^{me} Carmen Côté à signer les effets bancaires pour le compte de la Municipalité de Saint-Bruno-de-Guigues.

Les signataires membres du conseil sont donc M. Jean-Yves Lacroix ou M^{me} Carmen Côté.

Leur signature doit accompagner la signature du directeur général, monsieur Serge Côté ou de l'adjointe administrative, Hélène Laverdière.

7. DEMANDE CLUB AGE D'OR – TRAVAUX D'AMÉLIORATION

16-03-06 Dans une lettre adressée à la municipalité, le club de l'Âge d'Or s'informe de l'ouverture de la municipalité pour effectuer quelques travaux d'amélioration dans leur local. Considérant que le Club a répondu favorablement à la demande de la municipalité quant à la possibilité d'utiliser le local lors des décès, ils aimeraient y faire certains aménagements, propices à la cohabitation.

Les travaux consisteraient entre autres à peindre le local, enlever les ventilateurs plafonniers, changer les stores, etc. Ils souhaiteraient également changer le mobilier.

On prévoit faire une demande d'aide financière dans le cadre du projet « Programme Nouveaux Horizons pour les aînés », bien que les modalités soient actuellement remises en question, en attente du nouveau budget fédéral.

Considérant qu'il serait à propos de connaître exactement les attentes du club envers la municipalité, il est proposé par Yves Côté et résolu unanimement que le directeur général, accompagné de quelques élus, rencontre les responsables du club.

Mesdames Carmen Côté et Andrée Boivin pourraient être présentes en fonction de la date retenue. Le directeur général les informera du suivi.

8. DEMANDE FESTIVAL WESTERN

16-03-07 Dans le cadre de la 35^e édition, le comité souhaite organiser une danse en ligne face au Resto/Bar sur la rue Principale, samedi le 6 août pour environ une heure.

La circulation devrait être déviée sur la rue Mouttet Nord et une autorisation du Ministère des Transports serait nécessaire.

Considérant la particularité du projet, il serait intéressant qu'un représentant soit sur place pour en discuter. On comprend que c'est pour faire un « spécial 35^e » mais cela engendre quelques inconvénients.

Considérant le tout, il est proposé par Luc Lafond et résolu unanimement de demander qu'un représentant vienne nous expliquer le projet, à moins qu'on nous avise que toutes les dispositions ont été prises pour limiter les inconvénients que comporte cette organisation.

9. FORMATION PATRICK POULIN TOUR D'EAU

16-03-08 Une formation relative au fonctionnement et à l'entretien des tours d'eau aura lieu à Rouyn-Noranda le 17 mars prochain. Cette formation n'est pas obligatoire mais d'intérêt pour toute personne responsable d'une tour d'eau. L'employé adjoint à l'aréna serait intéressé à participer à cette formation dispensée par Magnus au coût de 380 \$ (plus salaire et déplacements).

Considérant que le statut de l'adjoint n'est pas déterminé pour l'an prochain, et considérant qu'il y aura possibilité de participer à cette formation ultérieurement, il est proposé par Andrée Boivin et résolu unanimement de reporter la formation et de s'informer quand seront présentées les prochaines en région.

10. ENTENTE RESTAURANT DE L'ARÉNA

16-03-09 Considérant que le contrat de location du restaurant de l'aréna vient à échéance ce mois-ci;

Considérant que le conseil municipal est satisfait du locataire actuel;

Considérant qu'il est souhaitable de faciliter la clause relative au propane;

En conséquence, il est proposé par Yves Côté et résolu unanimement de modifier l'entente actuelle comme suit :

- La nouvelle entente sera du 1^{er} avril 2016 au 31 mars 2017;
- Un coût de location de 500 \$ plus taxes par mois sera applicable;
- le coût du propane sera à la charge de la municipalité.

11. AVANCEMENT DE CERTAINS DOSSIERS

- Mesure des boues : étangs d'épuration;

Le directeur rencontrera prochainement le responsable à la ville de Ville-Marie pour connaître les modalités de la vidange qu'ils ont fait il y a quelques années.

- Embauche d'un agent de développement et poste du Domaine Breen;

Considérant que le dossier de l'agent de développement tarde, les responsables du Domaine verront à trouver une solution de rechange pour cet été. Plus de détails à venir.

12. POMPE DE FILTRATION - AQUEDUC

16-03-10 La pompe de filtration (moteur et pompe) à la station de filtration a été remplacée par une neuve. Une évaluation de l'ancienne pompe a été faite et il en coûterait 2 400 \$ pour la « recycler » et la garder en cas de panne à la pompe principale. Une neuve coûte 4 300 \$.

Considérant que cette pompe ne sera utilisée qu'en cas de panne et que la pompe actuelle est neuve, il est proposé par Luc Lafond et résolu unanimement d'autoriser la réparation de la pompe au montant de 2 400 \$.

13. VARIA...

PLAN GESTION MATIÈRES RÉSIDUELLES

Des assemblées publiques se tiendront dans les municipalités de Guérin, Laverlochère et Temiscaming pour discuter du plan de gestion des matières résiduelles de la MRC de Témiscamingue. Plus particulièrement pour le secteur centre, cette rencontre aura lieu à Laverlochère, mercredi le 30 mars à compter de 19 h.

GAMME

La prochaine rencontre du « GAMME » aura lieu à Lorrainville le 23 mars prochain et portera sur la coopération inter municipale. Andrée Boivin et Luc Lafond seront présents, de même que le directeur général et l'adjointe administrative.

DEMANDE SALLE DU GYMNASSE

16-03-11 Les élèves de secondaire 5 de l'école RDQ organisent un souper spaghetti au centre communautaire le 16 mars prochain et demande la location gratuite pour l'occasion.

Il est proposé par Yves Côté et résolu unanimement d'accepter cette demande conditionnellement à ramasser les tables et chaises après l'événement.

14. CORRESPONDANCE

- Salon du livre

16-03-12 Proposé par Andrée Boivin et résolu unanimement d'accorder une aide financière de 100 \$ à l'organisation du salon du livre qui se tiendra à Ville-Marie ce printemps.

- Réseau Biblio

Une mention spéciale sera faite dans le Babillard pour souligner le travail bénévole de Nicole Jolin à la bibliothèque municipale depuis 15 ans.

- Renouveau Société d'histoire du Témiscamingue

- 16-03-13 Proposé par Luc Lafond et résolu unanimement d'autoriser le renouvellement de l'adhésion de la municipalité à la Société d'histoire du Témiscamingue au coût de 30 \$.

- Congrès Association des Directeurs municipaux du Québec

- 16-03-14 Il est proposé par Andrée Boivin et résolu unanimement d'autoriser le directeur général à participer au congrès de l'association des directeurs municipaux du Québec qui aura lieu à Québec les 15, 16 et 17 juin.

- Tableau interactif - gymnase

- 16-03-15 Il est proposé par Yves Côté et résolu unanimement d'autoriser l'installation d'un tableau interactif dans le gymnase par la CSLT.

- Avis – demande de permis de boisson « Resto/Bar aux 3 p'tits cochons »

- 16-03-16 Sur proposition d'Yves Côté, appuyé par Luc Lafond, il est résolu unanimement de ne pas s'opposer à l'obtention d'un permis de boisson « pour restaurant et terrasse », demande formulée à la régie des Alcools des courses et des jeux par « Resto/Bar aux 3 p'tits cochons » et ayant leur place d'affaire au 4, rue Principale Nord à Saint-Bruno-de-Guigues.

- Avril mois de la jonquille

- 16-03-17 CONSIDÉRANT QUE le cancer est la première cause de mortalité au Québec;

CONSIDÉRANT QUE la Société canadienne du cancer travaille à sauver plus de vies;

CONSIDÉRANT QUE grâce à des milliers de Québécois, donateurs et bénévoles, la Société canadienne du cancer lutte pour prévenir plus de cancers, permettre aux chercheurs de faire plus de découvertes et aider plus de personnes touchées par la maladie;

CONSIDÉRANT QUE nous pouvons prévenir environ la moitié de tous les cancers en adoptant un mode de vie sain et des politiques qui protègent le public;

CONSIDÉRANT QUE près de la moitié de l'argent investi dans la recherche sur le cancer par les organismes de bienfaisance provient de la Société canadienne du cancer;

CONSIDÉRANT QUE les personnes touchées par le cancer peuvent se concentrer sur leur guérison et avoir une bonne qualité de vie grâce à l'aide offerte par la Société canadienne du cancer;

CONSIDÉRANT QUE le mois d'avril est le Mois de la jonquille, et qu'il est porteur d'espoir et d'activités qui feront une différence dans la vie des patients atteints de cancer et dans la lutte contre la maladie;

CONSIDÉRANT QUE la Société canadienne du cancer encourage les Québécois à poser un geste significatif pendant le Mois de la jonquille pour les personnes touchées par le cancer et à contribuer au combat contre cette maladie;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Yves Côté et résolu unanimement :

DE DÉCRÉTER que le mois d'avril est le Mois de la jonquille;

QUE le conseil municipal encourage la population à accorder généreusement son appui à la cause de la Société canadienne du cancer.

261-03-18

- Gala jeunesse – 10 juin théâtre du Rift –

À chaque 2 années, la maison des jeunes du Témiscamingue organise un gala dédié à la jeunesse témiscamienne. On profite de l'occasion pour souligner l'implication et les bons coups de nos jeunes.

Il est proposé par Andrée Boivin et résolu unanimement d'aider financièrement l'organisation de cette activité pour un montant de 250 \$.

- Table à langer

16-03-19 En fonction de la place disponible dans la salle de toilettes des dames, il est proposé par Andrée Boivin et résolu unanimement d'autoriser l'installation d'une table à langer.

- Bienvenue « Resto/Bar aux 3 p'tits cochons »

On convient de souhaiter la bienvenue et la meilleure des chances à la nouvelle administration en place à l'ancien « Bar Marie-Lou ». Le nouveau restaurant portera le nom de « Resto/Bar aux 3 p'tits cochons ». Mention en sera faite dans le Babillard.

15. PÉRIODE DE QUESTIONS

Information relative aux élections.

16. LEVÉE OU AJOURNEMENT

16-03-20 Il est proposé par Andrée Boivin et résolu unanimement de lever la séance. Il est présentement 22 h 20.

Je, Carmen Côté, présidente d'assemblée, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Carmen Côté
Présidente d'assemblée

Serge Côté
Directeur général

RAPPORT D'ÉLECTION

À la suite au décès de M. Donald Alarie, maire de la municipalité le 22 septembre 2015, une première mise en candidature a été décrétée du 16 au 30 octobre pour lui trouver un successeur. Il n'y a eu aucune candidature dans les délais prescrits. Un recommencement des procédures de mise en candidature a été fait, du 15 janvier au 29 janvier 2016. Encore là, aucune candidature pour le poste de Maire.

Considérant que le président d'élection ne peut recommencer les procédures plus d'une fois sans l'autorisation du Ministre, une demande lui a été formulée pour qu'une nouvelle élection soit décrétée le 1^{er} mai 2016. La période de mise en candidature s'échelonnait du 18 mars au premier avril 2016.

À l'échéance de la période de mise en candidature, vendredi le 1^{er} avril 2016 à 16 h 30, Madame Carmen Côté a été élue sans opposition.

ASSERMENTATION

Je, Carmen Côté, déclare sous serment que j'exercerai mes fonctions de mairesse avec honnêteté et justice dans le respect de la loi et du Code d'éthique et de déontologie des élus municipaux de Saint-Bruno-de-Guigues et que je m'engage à respecter les règles de ce code applicables après la fin de mon mandat.

Carmen Côté

Déclaré sous serment devant moi le 4 avril 2016 à Saint-Bruno-de-Guigues

Serge Côté
Directeur général

COTE, SERGE	50.00	Frais déplacement mars 2016
	100.00	Carte cadeau Go Sport château neige
	133.00	Commission des transports du Québec
C.S.S.T.	64.97	Frais de gestion
LA STATION VILLE-MARIE	85.86	Propane dégeleuse
DISTRIBUTION SOGITEX	554.55	Produit entretien aréna
J. DROLET ET FILS	118.95	Lumière pompiers
GADI INC	347.03	Corriger défautuosité rapport MMQ
GARAGE MARC COTE	3 274.19	Carburant et quincaillerie
IMPRESSION ET DESIGN GRAFIK	306.70	Impression Babillard mars 2016
LOGITEM	261.84	Livres et caisse papier biblio
AGRIMAX	297.04	Entretien Backhoe
MAGNUS	231.37	Contrat service mois mars 2016
MULTILAB DIRECT	179.36	Analyse eau légionnelle aréna
MUTUELLE DES MUNICIPALITÉS	1 000.00	Franchise, dossier Woodbury
PIECES AUTO BROUSSEAU	1 098.30	Entretien garage
PNEUS GBM	1 348.08	Pneu Backhoe
POULIN PATRICK	18.00	Dîner réunion AQAIR
LES PROMOTEURS D'ANGLIERS	20.00	Formation Facebook Domaine Breen
PROPANE NORD-OUEST	2 284.15	Propane aréna et zamboni
SADAC	280.83	Affûtage couteaux
SOCIETE DE DEVELOPPEMENT	132.22	Hébergement site web
SOCIETE CANADIENNE DES		
POSTES	58.08	Frais poste Babillard mars 2016
ST-GERMAIN NOEL	75.00	Frais déplacement mars 2016
TEMLAC LTEE	51.01	Entretien génératrice pompiers
THIBAULT	601.25	Entretien Mack
F.Q.M.	160.33	Frais poste DICOM

5. DEMANDES VERBALES

SURTAXE – COURS DE PISCINE

M^{me} Caroline Labbé s'informe à savoir pourquoi il n'y a pas d'entente avec la ville de Ville-Marie pour les cours de piscine et que c'est le comité récréatif qui avait une entente.

Le directeur général, également membre du comité récréatif, mentionne que la municipalité n'a jamais eu d'entente avec la Ville de Ville-Marie à ce sujet mais que le comité avait une entente concernant la surtaxe. Celle-ci était directement facturée au comité récréatif qui assumait la dépense. Par contre, pour une raison inconnue, le comité n'a pas été facturé ces dernières années. La situation a été corrigée. En résumé, les résidents de Saint-Bruno-de-Guigues paieront le même prix que les résidents de Ville-Marie pour les enfants qui suivent des cours de piscine.

6. ÉLECTION AU POSTE DE CONSEILLER DISTRICT #6

Le directeur général avise les membres du conseil qu'il a reçu la démission de M^{me} Carmen Côté à titre de conseillère du district électoral #6. Une élection partielle aura lieu dans les 4 mois de la présente pour combler ce poste. Plus de détails à venir prochainement.

7. SERVICE D'ESSENCE À L'AÉROPORT

Quelques représentants de l'association des pilotes du Témiscamingue sont présents pour dénoncer une situation inquiétante à l'aéroport de Saint-Bruno-de-Guigues : La fin du service d'essence.

En effet, le Ministère des Transports a récemment informé les utilisateurs qu'il ne tolérera plus qu'un de ses employés offre ce service, cette tâche n'était pas dans le mandat du Ministère. Cette façon de faire avait comme principal avantage d'offrir un service même si le tout n'est pas rentable, les quantités vendues (approximativement 25 000 litres) ne permettant pas à un contracteur externe de rendre les opérations rentables. À défaut d'ouverture du Ministère, ce service est donc en péril. Et nul besoin d'énumérer ici les inconvénients d'une telle situation.

Aux dires des intervenants présents, le Ministère aurait été direct dans son orientation : ce service ne fait pas partie de son mandat. En conséquence, l'association demande à la municipalité si elle aurait un intérêt à offrir le service d'essence à l'aéroport.

Historiquement, ce service a déjà été offert par Robert Pétrin, lui-même propriétaire d'une station-service mais également pilote. Celui-ci avait un intérêt particulier. La municipalité a même contribué au maintien du service au début des années 2000 (environ 400 \$ par année, soit une contribution directe au fournisseur). Entre 2004 et 2008, il n'y a pas eu de service d'essence à l'aéroport. Et c'est depuis 2008 que le service est assuré par M. Sylvain Boucher, employé du Ministère, mais qui opérait le tout à des fins personnelles. C'est cette situation que le Ministère veut éviter.

Plusieurs questions sont soulevées :

- Un entrepreneur a-t-il été approché? Oui mais sans succès.
- Quelle était la marge de profit? Environ 20 ¢/litre, ou environ 5 000 \$/an.
- Est-ce que ce service pourrait en être un « régional »?
- Qu'en est-il de l'assurance responsabilité? Elle était offerte par le fournisseur d'essence mais ce ne serait plus le cas.
- Une formation est certes nécessaire pour offrir ce service? Oui, offerte par le fournisseur d'essence.
- Y aurait-il des façons de procéder pour faciliter les opérations? Oui. Les utilisateurs « habituels » pourraient se « servir » eux-mêmes avec des mots de passe qui leur seraient attribués (Service « gasboy », coût approximatif : 2 000 à 3 000 \$). Les autres utilisateurs seraient desservis « sur appel ».
- Qui assure l'entretien des équipements en place? Le Ministère aurait accepté d'assurer l'entretien.
- Est-ce que des représentations additionnelles pourraient aider? Une première approche a été faite à la MRC. On attend pour la suite.
- Est-ce qu'il pourrait y avoir des pressions politiques pour que le service demeure comme il est là? Selon les personnes présentes, la position du Ministère est claire : Non!
- Le service doit-il être assuré 24/24? Non. Des heures « normales » sont décidées par le fournisseur. En dehors de ces heures, le fournisseur applique une facturation additionnelle. (exemple : 100 \$ par appel plus les frais d'essence.)
- Est-ce dans le mandat de la municipalité d'assurer ce service?

En conclusion :

La municipalité :

- Fera les vérifications qui s'imposent auprès de la MRC pour savoir où en est le dossier;
- Communiquera avec le directeur régional au Ministère des Transports pour connaître sa position quant à l'avenir du service d'essence;
- Informera l'association des développements dans le dossier.

Ces informations permettront à la municipalité d'analyser la suite des choses et orientera la position à adopter pour répondre à la demande des utilisateurs de l'aéroport.

8. ACCEPTER LE RAPPORT ANNUEL SERVICE INCENDIE

16-04-03 Considérant que les conseillers ont pris connaissance du « rapport annuel du service incendie de Saint-Bruno-de-Guigues pour l'année 2015 »;

Considérant que ce rapport s'inscrit dans la démarche du schéma de couverture de risques de la MRC de Témiscamingue;

En conséquence, il est proposé par Yves Côté et résolu unanimement d'adopter et approuver le rapport tel que soumis pour l'année 2015.

9. EMBAUCHE ODETTE CARON – DOMAINE BREEN

16-04-04

Sur recommandation de comité du Domaine Breen, il est proposé par Yves Côté et résolu unanimement de procéder à l'embauche de Madame Odette Caron aux conditions préalablement établies par le comité. M^{me} Caron sera coordonnatrice du Domaine pour l'été.

Le directeur informe également les membres du conseil que Madame Christine Desrochers ne sera pas de retour en horticulture cet été. On diffusera donc l'offre d'emploi dans le Babillard et à défaut de candidats, dans le Reflet. On prendra également information auprès des finissants en horticulture de l'école des adultes.

10. POTEAU ENTRÉE ÉLECTRIQUE À L'ARÉNA

16-04-05

Le poteau métallique de l'entrée électrique de l'aréna a été endommagé par la neige cet hiver. Il faudra qu'il soit relocalisé pour éviter que la situation ne se reproduise.

Il est proposé par Andrée Boivin, appuyé par Luc Lafond et résolu unanimement :

- DE prendre des informations à savoir si ce dommage est couvert par l'assureur de la Municipalité;
- DE demander des prix à Champoux électrique et Gadi électrique pour la réparation style « clef en main », à l'exception de la réparation de la couverture.
- DE s'informer également de la possibilité de mettre une entrée souterraine pour améliorer le visuel.

11. DEMANDE CLUB DE L'ÂGE D'OR, RAFRAICHIR LOCAL

Une rencontre a eu lieu avec Manon Bray et Denise Barbe concernant les améliorations à apporter à la salle du club de l'Âge d'Or. M^{me} Bray reviendra sous peu avec une proposition.

12. EXPOSITION AGRICOLE – ENTENTE POUR 2016

16-04-06

L'exposition agricole du Témiscamingue est de retour en 2016. Soucieux d'assurer une relève et conscient de son importance comme partenaire de l'événement, il est proposé par Jean-Yves Lacroix, appuyé par Yves Côté et résolu unanimement que la Municipalité appuie l'organisation et fixe les modalités de l'entente comme suit;

1. Location à 50 % du coût pour l'aréna, du 27 au 29 mai;
2. Location gratuite d'un local pour les réunions de la Société;
3. Camion à benne avec conducteur pour nettoyage du terrain le lendemain de l'exposition;
4. Accès à l'électricité à l'extérieur de l'aréna;
5. Quantité suffisante de bacs à ordures et poubelles bleues ainsi que bacs à recyclage;
6. Autorisation pour fermer la rue Piché Est (à confirmer);
7. Prêt de différents panneaux pour la signalisation;
8. Amplificateur, boîtes de son et micro;
9. 8 tiroirs-caisses
10. Une facturation sera faite à la Société d'agriculture pour l'entretien de la pelouse autour du pavillon agricole pour l'été 2016. Ce montant sera payé par la municipalité au responsable de l'entretien. La municipalité facturera la Société par la suite.

13. REGROUPEMENT DES OFFICES MUNICIPAUX D'HABITATION

Dans le cadre d'une restructuration organisationnelle, la Société d'Habitation du Québec recommande un regroupement des Offices municipaux par MRC. La Société préconise une concertation du milieu pour que celui-ci propose un modèle de regroupement. À défaut, la Société procédera.

Dans cette optique, une rencontre est à prévoir concernant la possibilité d'un regroupement des offices de Lorrainville, Ville-Marie et Saint-Bruno-de-Guigues. On sait que c'est M^{me} Nancy Cossette qui est directrice des trois offices.

M. Jean-Guy Bouffard mentionne que l'office municipal d'habitation de Saint-Bruno-de-Guigues aura une rencontre prochainement et que le point sera à l'ordre du jour. La position de l'office sera alors connue.

Madame la mairesse mentionne à M. Bouffard que le modèle proposé n'est pas encore à l'étude et qu'il serait donc difficile de statuer sur ce modèle à l'heure actuelle. Madame la mairesse sera présente à cette future rencontre et nous informera des développements.

14. RAPPORT JUG CURLING

16-04-07 Le comité de prévention du suicide semble satisfait de l'activité organisée (jugcurling) pour clore la saison 2015-2016 au Colisée. Une vingtaine d'équipes ont participé.

Il est proposé par Yves Côté et résolu unanimement de ne pas facturer les quelques heures (environ 5 heures) que les employés ont dû passer au Colisée pour l'événement. On souligne également le fait que Richard Jacques, employé, a offert bénévolement à l'organisme les heures qu'il a faites pour la préparation.

15. OFFRE DE SERVICE AQUADATA

16-04-08 Considérant l'offre de service de « Aquadata » pour la conversion de la base de données nécessaire à la mise au niveau de notre plan d'intervention;

Considérant que l'offre de service comprend l'ensemble des activités prévue à la demande formulée le 11 mars dernier, à savoir :

Le chargement dans aquaGÉO des données suivantes :

Réseau eau potable

- ➔ Géométrie du réseau avec leurs identifications (conduites et bornes d'incendie);
- ➔ Noms de rues;
- ➔ Données d'état des conduites :
 - diamètre;
 - année d'installation;
 - matériau;
 - rue;
 - profondeur;
 - problèmes de pression;
 - type usager;
 - problème qualité;
 - code de segment intégré;
 - noms de rues De à À;
 - historique des réparations, bris et fuites.

(Les vannes de réseau sont disponibles sur le fichier autocad)

Réseaux d'égouts

- ➔ Géométrie du réseau avec identification (conduites et regards)
- ➔ Données descriptives et d'état des conduites :
 - diamètre;
 - année d'installation;
 - matériau;
 - type de réseau;
 - classe de conduite;
 - rue;
 - rue 1 et rue 2;
 - longueur;
 - classification;
 - sens écoulement;
 - code de segment intégré;
 - cote hydraulique.

Réseau de voirie

- ➔ Géométrie du réseau avec identification (segments de chaussés)
- ➔ Données descriptives et d'état des segments :
 - propriétaire (MTQ, ville et autre);
 - année de construction;
 - longueur;
 - largeur;
 - nom de rue;
 - rue 1 et rue 2;
 - classification (artère, locale, etc.);
 - état de la chaussée;
 - type de surface;
 - code du segment intégré.

Réseau unifié

- ➔ Géométrie du réseau avec identifications;
- ➔ Données descriptives des segments :
 - rue 1;
 - rue 1 et rue 2;
 - longueur.

Général

- ➔ La validation topologique de 1^{er} niveau (aqueduc, égout, voirie, segments) avec arcGIS et de 2^e niveau avec aquaGÉO;
- ➔ La correction de la topologie (aqueduc, égout, voirie, segment) pour leur intégration dans aquaGÉO;
- ➔ Le ménage de la disposition des numéros d'éléments;
- ➔ La préparation de la planimétrie (fichiers en arrière-plan) dans aquaGÉO;
- ➔ Les segments intégrés doivent être créés à partir des segments routiers.

Stavibel fournira les fichiers de la base de données existante et fera, par la suite, les mises à jour des divers réseaux pour inclure les nouveaux ajouts et modifications.

À titre d'information :

Longueur du réseau d'aqueduc :	6.5 km
Longueur du réseau d'égout domestique :	7.5 km
Longueur du réseau pluvial :	à être déterminé
Longueur du réseau routier :	5.2 km

Considérant la proposition soumise par Aquadata pour la réalisation de ce mandat, avec les précisions suivantes :

- Pour la voirie, les données concernant le champ « état de la chaussé » ne sont pas disponibles. D'autre part, les dernières interventions et les années d'intervention des segments de chaussées seront ajoutées.
- À l'égout, les données concernant « Cote hydraulique » ne sont pas disponibles. D'autre part, les profondeurs, l'organisation et les problèmes hydrauliques des conduites seront ajoutés.
- À l'aqueduc, les longueurs, l'organisation, la classification et la classe des conduites seront ajoutés.
- À l'item général, 5^e alinéa, Aquadata recommande d'utiliser les tronçons intégrés tels qu'existants dans la base de données reçue, car l'information est plus complète que ceux des tronçons routiers.

Le tout pour un montant de 3 570 \$, toutes taxes en sus.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Andrée Boivin, appuyé par Luc Lafond et résolu unanimement d'accepter l'offre de service de « Aquadata » aux conditions précitées.

16. SITUATION EMPLOYÉS ARÉNA

Le directeur général indique que Richard Jacques sera de retour à l'aréna l'an prochain. Quant à Patrick Poulin, son retour est officieux puisque le tout sera à confirmer en fonction de l'horaire qui sera en vigueur à l'aréna à l'automne.

17. RETOUR SUR LE « GAMME »

Bref retour sur la présentation faite par André Thibeault lors du « GAMME » tenu à Lorrainville. La conférence avait comme sujet principal : l'ouverture à la coopération pour assurer l'avenir des services au Témiscamingue. Outre Madame Andrée Boivin et Monsieur Luc Lafond, le directeur général et l'adjointe étaient présents.

18. VARIA...

Aucun.

19. CORRESPONDANCE

- Demande hockey mineur, tournois provinciaux,

16-04-09 Trois équipes du Témiscamingue représenteront la région lors des finales provinciales. Telle que fut la position de la municipalité l'an dernier, il est proposé par Andrée Boivin, appuyé par Jean-Yves et résolu unanimement d'accorder une aide de 50 \$ par jeune de la municipalité aux équipes participantes.

- Suivi Télébec – Tour de communication

Le projet suit son cours. L'appel de soumissions devrait être lancé sous peu.

- Rencontre sur la démographie,

Tous les intervenants témiscamiens sont conviés à Lorrainville, mardi le 12 avril prochain à compter de 19 h pour discuter de la baisse de la population et ses conséquences qui pourraient être néfastes.

- Demande salle gymnase

16-04-10 Un groupe de coureurs qui participera au défi de 101 désire organiser un souper spaghetti le 19 mai au profit du comité de soutien à la pédiatrie. Pour l'occasion, le groupe demande la participation de la municipalité en fournissant gratuitement la salle du gymnase et la cuisine.

Il est proposé par Yves Côté, appuyé par Luc Lafond et résolu unanimement d'accepter cette demande.

- Guylain Paquin : orientation préliminaire CPTAO

La demande de M. Paquin qui désire obtenir une superficie supplémentaire au 5 000 mètres carrés de base pour l'usage de la maison devrait être refusée, à moins de changement important dans la demande.

20. PÉRIODE DE QUESTIONS

On s'informe de l'endroit de la localisation de la tour de Bell et on se questionne concernant l'accessibilité pour les personnes handicapées aux toilettes du centre communautaire.

21. AJOURNEMENT AU 19 AVRIL, ÉTATS FINANCIERS

16-04-11 Proposé par Andrée Boivin et résolu unanimement d'ajourner au lundi 18 avril à 19 h pour la présentation des états financiers. Il est présentement 21 h 21.

Je, Carmen Côté, Mairesse, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Carmen Côté
Mairesse

Serge Côté
Directeur général

REPRISE DE L'AJOURNEMENT DE LA SÉANCE ORDINAIRE
du conseil de la municipalité de Saint-Bruno-de-Guigues du 4 avril, ce **lundi 18 avril 2016** à compter de 19 h 00 à la **salle municipale** du centre communautaire sous la présidence de M^{me} Carmen Côté, mairesse, et à laquelle assistaient la conseillère et les conseillers :

Madame : Andrée Boivin Messieurs : Yves Côté
Luc Lafond

Absent : Monsieur Jean-Yves Lacroix

1. MOT DE BIENVENUE

Madame la mairesse accueille la personne présente, constate le quorum et ouvre l'assemblée.

2. DEMANDES VERBALES

Aucune

3. CONSTATATION DE VACANCE POSTE DE CONSEILLER #2

Le directeur général et président d'élection avise les membres du conseil que M. Jonathan Girard a déposé sa lettre de démission le 5 avril dernier à titre de conseiller du district électoral #2.

À cet effet, l'élection à ce poste se tiendra au même moment que l'élection du conseiller du district électoral #6, soit dimanche le 5 juin 2016. Les avis relatifs à cette élection seront affichés cette semaine. La période pour le dépôt des déclarations de candidature s'échelonne du 22 avril au 6 mai.

4. PRÉSENTATION DES ÉTATS FINANCIERS

16-04-01-1 Le directeur général fait la présentation des états financiers pour l'exercice qui s'est terminé le 31 décembre 2015.

Sommairement, voici l'état de la situation financière telle qu'elle était 31 décembre 2015 :

ÉTATS FINANCIERS DE LA MUNICIPALITÉ AU 31 DÉCEMBRE 2015
--

<u>Revenus :</u>	<u>Réel 2015</u>	<u>Budget 2015</u>	<u>Réel 2014</u>	<u>Réel 2013</u>
Taxes	1 211 452	1 152 000	1 154 597	1 142 302
Tenant lieu de taxes	34 637	28 028	30 412	37 258
Transferts	197 263	195 632	203 047	271 716
Services rendus	70 549	69 750	78 765	80 432
Imposition de droits	28 264	31 350	40 315	48 185
Amendes	4 687	7 000	11 312	7 006
Intérêts	19 857	15 640	21 364	14 904
Autres	1 718	600	6 398	1 736
Revenus investissement	129 117	120 000	28 185	
Total	1 697 634	1 620 000	1 574 395	1 603 539
Appropriation surplus	0	250 000	326 740	19 000
Fonds environnement	0	18 000		
Total	1 697 634	1 888 000	1 901 135	1 622 539
<u>Dépenses :</u>				
Administration générale	258 633	277 261	246 775	244 878
Sécurité publique	115 236	133 804	110 882	106 643
Transport	341 390	390 577	333 280	301 448
Hygiène du milieu	209 050	226 789	195 465	202 146
Santé et bien-être	5 852	6 352	6 805	870
Aménagement	(11 773)	3 831	5 681	9 033
Loisirs et culture	302 424	297 400	263 383	244 526
Frais de financement	12 868	12 886	17 146	25 601
Total	1 233 680	1 348 900	1 179 417	1 135 145
Immobilisations	280 800	488 000	357 769	96 249

Remboursement capital	51 100	51 100	141 400	67 400
Transfert fonds gravière	7 486		8 957	9 635
Dépenses futures à pourvoir				
Total	1 573 066	1 888 000	1 687 543	1 314 876
Surplus	124 568	0	213 592	307 663

Les actifs financiers de la municipalité :

Surplus accumulé libre	863 221 \$
Affectation au budget 2015	270 000 \$
Fonds environnemental	18 426 \$
Fonds voirie locale	66 552 \$
Total actif financier	1 218 199 \$

Il est proposé par Andrée Boivin, appuyé par Luc Lafond et résolu unanimement d'approuver les états financiers tels que déposés.

5. RÉPARATION BACKHOE

16-04-02-1 Considérant un bris majeur sur le backhoe, il est proposé par Yves Côté, appuyé par Luc Lafond et résolu unanimement d'autoriser de procéder rapidement aux réparations. Le montant estimatif des dépenses est de 8 000 \$ pour les pièces en plus de l'ouvrage.

6. ADOPTION DU RÈGLEMENT – SERVICE 9-1-1

16-04-03-1 SAINT-BRUNO-DE-GUIGUES

Sur proposition d'Andrée Boivin, appuyé par Luc Lafond, il est résolu unanimement d'adopter le règlement numéro 423-04-16 comme suit :

Règlement n°423-04-16

Règlement n° 423-04-16 modifiant le règlement n° 406-07-09 décrétant l'imposition d'une taxe aux fins du financement des centres d'urgence 9-1-1.

Le conseil décrète ce qui suit :

L'article 2 du règlement n° 406-07-09 est remplacé par le suivant :

2. À compter du 1^{er} août 2016 est imposée sur la fourniture d'un service téléphonique une taxe dont le montant est, pour chaque service téléphonique, de 0,46 \$ par mois par numéro de téléphone ou, dans le cas d'un service multiligne autre qu'un service Centrex, par ligne d'accès de départ.

Le présent règlement entre en vigueur à la date de la publication d'un avis à cet effet que le ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire fait publier à la *Gazette officielle du Québec*.

Carmen Côté
Mairesse

Serge Côté
Directeur général

LECTURE FAITE

N.B. Ce règlement ne nécessite pas d'avis de motion.

7. TABLE DE PING-PONG PUBLIQUE

Le regroupement en Loisir veut connaître l'intérêt de la municipalité pour l'installation d'une table de ping-pong extérieure. Sujet remis à une rencontre ultérieure.

8. DIVISION EN DISTRICTS ÉLECTORAUX

La Commission de la représentation électorale du Québec a donné son accord à la reconduction du règlement décrétant la division des districts électoraux, conformément aux dispositions des articles 40.1 et suivants de la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités. La municipalité n'aura donc pas à refaire un nouveau découpage aux fins de l'élection 2017. Un avis à cet effet sera publié dans le Babillard du mois de mai.

9. CUEILLETTE DES ENCOMBRANTS

- 16-04-04-1 Sur proposition de Luc Lafond, il est résolu unanimement de procéder à une cueillette des encombrants ce printemps. Les employés municipaux verront à fixer une date, idéalement après le long congé de mai (23 mai).

10. DEMANDE CPTAQ – STÉPHANE TASSET

- 16-04-05-1 Considérant que la demande de M. Stéphane Tasset à la Commission de Protection du Territoire agricole du Québec comportait en une demande d'utilisation à une fin autre qu'agricole **et** à une demande d'aliénation;

Considérant que la demande implique l'aliénation, en faveur de « Mouton Noir du Rang SENC », d'une superficie approximative de 59.92 hectares correspondant à une partie du lot 3 334 651 situé dans les municipalités de Saint-Bruno-de-Guigues et Saint-Eugène-de-Guigues;

Considérant que la résolution # 16-02-12 précédemment adoptée par la municipalité à cet effet n'abordait que la recommandation à la demande d'utilisation à une fin autre qu'agricole;

Considérant que le projet d'aliénation est conforme au règlement de zonage;

En conséquence, sur proposition d'Yves Côté, appuyé par Andrée Boivin, il est résolu à l'unanimité que la municipalité de Saint-Bruno-de-Guigues appuie la demande de M. Stéphane Tasset, soit l'aliénation en faveur de « Mouton Noir du Rang SENC » d'une partie du lot 3 334 651.

11. VARIA...

NUISANCE

Demande de vérification d'un poteau sorti par le gel dans l'asphalte à l'entrée du Carré Roberge.

12. PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune.

13. LEVÉE OU AJOURNEMENT

- 16-04-06-1 Il est proposé par Andrée Boivin et résolu unanimement de lever l'assemblée, il est présentement 19 h 50.

Je, Carmen Côté, mairesse, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Carmen Côté
Mairesse

Serge Côté
Directeur général

RAPPORT D'ÉLECTION**ÉLECTION PARTIELLE POUR LE POSTE DE CONSEILLER DES DISTRICTS ÉLECTORAUX #2 ET 6.**

Considérant la démission de M^{me} Carmen Côté à titre de conseillère du district électoral #6 et ce pour se porter candidate à la mairie, un scrutin municipal était prévu dimanche le 5 juin;

Considérant que le conseiller du district électoral #2, M. Jonathan Girard, remettait également sa démission le 5 avril et que la constatation de cette vacance fut déposée au conseil municipal du 18 avril 2016, soit dans les temps prévus pour que les 2 postes puissent être jumelés au scrutin du 5 juin;

Considérant la période de mise en nomination qui s'est échelonnée du 22 avril au 6 mai inclusivement.

Considérant qu'à la clôture de la période de mise en nomination, j'ai reçu les bulletins de présentation des candidats suivants :

District électoral #2 : Patrick Trudel
District électoral #6 : Éric Aumond

Conséquemment, je les déclare élus par acclamation ce vendredi, 6 mai à 16 h 30.

Serge Côté
Président d'élection

ASSERMENTATION

Je, Patrick Trudel, déclare sous serment que j'exercerai mes fonctions de conseiller du district électoral #2 avec honnêteté et justice dans le respect de la loi et du Code d'éthique et de déontologie des élus municipaux de Saint-Bruno-de-Guigues et que je m'engage à respecter les règles de ce code applicables après la fin de mon mandat.

Patrick Trudel

Déclaré sous serment devant moi le 9 mai 2016 à Saint-Bruno-de-Guigues

Serge Côté
Directeur général

ASSERMENTATION

Je, Éric Aumond, déclare sous serment que j'exercerai mes fonctions de conseiller du district électoral #6 avec honnêteté et justice dans le respect de la loi et du Code d'éthique et de déontologie des élus municipaux de Saint-Bruno-de-Guigues et que je m'engage à respecter les règles de ce code applicables après la fin de mon mandat.

Éric Aumond

Déclaré sous serment devant moi le 9 mai 2016 à Saint-Bruno-de-Guigues

Serge Côté
Directeur général

M.R.C. DE TEMISCAMINGUE	64 594.00	Quote-part 2 ^e versement
MULTILAB DIRECT	67.27	Analyse eau potable
MUNICIPALITE ST-EUGENE	834.82	Produits chimiques alun
NORTRAX QUÉBEC INC.	8 350.76	Pièces différentiel Backhoe
PIECES AUTO BROUSSEAU	310.47	Chargeur, tape, filtre, huile, peinture
PRODUITS INDUSTRIELS	420.81	Sabot, lame chasse neige
PARKLAND/PROPANE N-O	963.59	Propane aréna
R.P. EXPRESS INC.	97.77	Frais livraison Multilab, Thibault, SADAC
ST-GERMAIN NOEL	75.00	Frais déplacement avril 2016
TEMLAC LTEE	397.07	Batterie Mack
THIBAULT	518.47	Entretien Mack
F.Q.M.	55.17	Frais livraison Thibault, Aréo-feu
VITRERIE TEMISCAMINGUE	450.00	Pare-brise Mack
WOLSELEY	8 409.63	Asphalte hiver enroplus

4. DEMANDES VERBALES

ROUTE DU QUAI

M. Damien Lafond demande si on pourrait réparer la « côté du 4 » là où il y aurait une dégradation importante. On doit se rappeler que cette route est inscrite au plan d'intervention des infrastructures locales de la MRC (résolution 16-02-03). Il n'est donc pas de mise de faire des travaux correctifs trop dispendieux puisque cette route est appelée à être refaite en totalité à court terme. Il est par contre trop tôt pour fixer un échéancier réaliste puisque l'on devra attendre la conclusion du plan d'intervention en cours.

- 16-05-03 Considérant la situation, il est proposé par Luc Lafond et résolu unanimement de laisser entière discrétion aux employés municipaux pour faire les corrections qui s'imposent aux endroits les plus problématiques.

5. APPROBATION ÉTATS FINANCIERS OMH

- 16-05-04 Il est proposé par Andrée Boivin, appuyé par Patrick Trudel et résolu unanimement d'approuver les états financiers de l'Office municipal d'Habitation de Saint-Bruno-de-Guigues pour l'année financière 2015. Sommairement, les résultats pour l'exercice terminé le 31 décembre 2015 :

	2014	2015
Revenus :	68 738 \$	71 592
Dépenses :		
Administration	13 285 \$	9 278 \$
Conciergerie et entretien	12 610 \$	13 201 \$
Énergie, taxes, assurances	22 995 \$	22 557 \$
Remplacement-amélioration	33 067 \$	16 798 \$
Financement	45 766 \$	47 195 \$
Service à la clientèle	4 933 \$	3 591 \$
Total dépenses :	132 656 \$	112 620 \$
Déficit	63 918 \$	41 028 \$
Société d'Habitation du Québec	57 526 \$	36 925 \$
Municipalité	6 392 \$	4 103 \$

6. REDDITION DE COMPTE – MTQ – PROGRAMME ENTRETIEN

- 16-05-05 Attendu que le ministère des Transports a versé une compensation de 114 337 \$ pour l'entretien du réseau routier local pour l'année civile 2015;

Attendu que les compensations distribuées à la Municipalité visent l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2, ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la Municipalité;

Attendu que la présente résolution est accompagnée de l'annexe A identifiant les interventions réalisées par la municipalité sur les routes susmentionnées;

Attendu qu'un vérificateur externe (Champagne, Bellehumeur, Guimond inc.) présente dans les délais signifiés pour le dépôt de la reddition des comptes l'annexe B dûment complétée;

En conséquence, il est proposé par Luc Lafond, appuyé par Éric Aumond et résolu unanimement que la Municipalité de Saint-Bruno-de-Guigues informe le ministère des Transports de l'utilisation des compensations visant l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2, ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la Municipalité, conformément aux objectifs du Programme d'aide à l'entretien du réseau routier local.

7. APPUI À LA DÉMARCHE DE RÉVISION DES STRUCTURES ET DES SERVICES MUNICIPAUX.

16-05-06 **Considérant** la résolution n° 11-15-491 adoptée par le conseil des maires à sa séance du 25 novembre 2015 concernant une démarche pour soutenir les actions en matière de regroupements de services municipaux (résolution annexée aux présentes);

Considérant que plusieurs municipalités ont contracté divers modèles d'ententes intermunicipales avec d'autres municipalités, tel qu'en sécurité incendie, en eaux usées, en eau potable, en loisirs, en partage d'équipements, etc.;

Considérant qu'il est dans l'intérêt des citoyens de maintenir les services actuels et d'en améliorer l'efficience;

Considérant que les élus municipaux ont intérêt à préparer leurs municipalités à affronter des défis de plus en plus importants en s'assurant que l'impact sur les citoyens et leurs comptes de taxes soient le moins lourd possible;

Considérant que le conseil municipal de la municipalité de Saint-Bruno-de-Guigues est intéressée à participer à la démarche de regroupement de services municipaux ou d'un regroupement municipal avec ses municipalités limitrophes;

Considérant que la démarche permettra de mettre en lumière les avantages et les inconvénients de différents scénarios de regroupement, selon ce que la municipalité retiendra comme modèle;

Considérant que la présente résolution n'engage en rien la municipalité locale à procéder à un regroupement de quelque nature qu'il soit, mais bien d'offrir sa collaboration pour que ses choix puissent être bien documentés selon les caractéristiques et les particularités de chaque municipalité, et ce, pour l'ensemble du territoire;

Il est proposé par Patrick Trudel, appuyé par Éric Aumond et résolu unanimement

- ❖ Que la municipalité appuie et collabore à la présente démarche;
- ❖ Que la municipalité s'engage à fournir sa vision, à statuer sur le modèle de regroupement préconisé visant à revoir leur organisation et/ou leurs pratiques afin de rencontrer l'ensemble des responsabilités attribuées au milieu municipal;
- ❖ Que la municipalité fournira obligatoirement le questionnaire fourni par la MRCT pour faire connaître ses volontés pour son avenir afin de mettre en place les outils nécessaires pour y parvenir, à leur convenance.

Au cours des prochaines semaines, la MRCT fournira un questionnaire à être complété par la municipalité, avec lettre explicative. Ce questionnaire est essentiel pour faire connaître la vision et les attentes de la municipalité.

Une rencontre sera organisée avec les DG afin de finaliser le questionnaire, et ce, au plus tard en août/septembre 2016. À partir des réponses obtenues de la part des municipalités, le comité de pilotage sera en mesure d'accompagner, documenter et réaliser leurs projets. Le travail sera réalisé « au cas par cas », sans attendre l'unanimité de l'ensemble des municipalités.

276

16-05-07

8. FESTIVAL WESTERN : FOSSÉ ET CONTENEUR

Le comité du festival a procédé à l'achat d'un conteneur pour entreposer du matériel. Il projette l'installer à proximité des toilettes mais ceci nécessiterait de remplir un fossé existant (#1 sur plan). Il y a également possibilité de l'installer tout près de l'entrepôt qu'ils ont déjà (#2 sur plan), soit à la limite de la propriété de Denis Paquin.



De plus, le comité apprécierait que le fossé à proximité des « box » soit rempli (#3 sur le plan).

Après discussion, il est proposé par Andrée Boivin, appuyé par Jean-Yves Lacroix et résolu unanimement :

- D'autoriser l'installation du conteneur mais à l'emplacement #2, à proximité de leur entrepôt actuel;
- D'autoriser le remplissage du fossé à l'emplacement #3. Ce dernier devra être rempli en prenant soin d'installer un couvercle style puisard pour assurer l'égouttement du terrain à la surface. Il s'agit en fait d'un « joint » entre 2 ponceaux existants.

9. AMÉNAGEMENT TERRAIN BICYCLETTES

La municipalité a aménagé un emplacement pour les vélos en 2013, à proximité de l'ancienne meunerie ou du site de neiges usées. Même s'il répondait à une certaine demande, les matériaux utilisés (mélange de terre et sable) ont fait en sorte que l'entretien était difficile considérant la pousse d'arbustes et de mauvaises herbes. On a donc défait l'aménagement l'an dernier. On se questionne maintenant sur la pertinence d'aménager un nouveau site.

Bien que l'objectif soit louable, on désire faire une réflexion sur l'ensemble des services de loisir offerts aux jeunes de la municipalité. On cite, par exemple, un camp de jour, l'ouverture du gymnase le soir, etc.

Éric Aumond fera une vérification auprès des municipalités où on retrouve des parcs de vélos pour en connaître l'achalandage, les coûts, etc. On remet la discussion à une séance ultérieure.

10. REGROUPEMENT VENTE DE GARAGE

16-05-08 M^{me} Marjorie Gingras souhaite que toutes les personnes intéressées à organiser une vente de garage à Guigues le fasse la même journée, soit le 11 juin.

Il est proposé par Jean-Yves Lacroix, appuyé par Luc Lafond et résolu unanimement de faciliter la tenue de cette activité en imprimant quelques cartes qui indiqueront où se tiennent les ventes de garage. On convient également d'autoriser les gens qui habitent à l'extérieur du village à s'installer dans la cour de l'aréna pour l'occasion.

11. SUBVENTION POUR AMÉLIORATION DE LA VOIRIE

16-05-09 Le montant de la subvention pour l'amélioration des chemins municipaux a été fixé à 15 000 \$, comme les dernières années. Tel que convenu lors des préparations budgétaires, il est proposé par Luc Lafond, appuyé par Patrick Trudel et résolu unanimement d'informer le Ministère des Transports que les travaux qui seront priorités cette année seront :

- Creusage de fossés et rechargement, Route du Petit-Rang-Trois;
- Rechargement Route du 3^e-Rang;
- Rechargement Route du 6^e-Rang du pont couvert jusqu'aux limites de Saint-Eugène-de-Guigues.

12. TOUR DE BELL MOBILITÉ

C'est la compagnie Technicom Nord-Ouest de St-Mathieu-d'Harricana qui s'est vue octroyer le contrat d'installation de la tour pour Bell mobilité. Le tout doit être livré le 24 juin mais la date de la mise en service n'est pas connue à ce jour. Point d'information.

13. RÉPARATION MAT ÉLECTRIQUE ARÉNA

16-05-10 Considérant que deux fournisseurs ont soumis un prix pour la relocalisation du mât électrique à l'aréna (mât endommagé par la neige l'hiver passé);

Considérant que les prix soumis sont (taxes en sus) :

Gadi électrique:	4 439 \$ (1 mat de 3 pouces)	(4 139 + 300\$ Hydro)
Champoux électrique :	5 854 \$ (1 mat de 3 pouces)	(incluant Hydro)

En conséquence, il est proposé par Luc Lafond, appuyé par Jean-Yves Lacroix et résolu unanimement d'accepter la proposition de « Gadi électrique » au montant de 4 139 \$, excluant les frais d'Hydro (débranchement et rebranchement).

Le tout sujet à une réclamation d'assurance à la MMQ (déductible de 2 500 \$).

14. VARIA...**DEMANDE LAVERLOCHÈRE NIVELEUSE**

16-05-11 Telle qu'elle avait été initialement formulée l'an dernier, une demande d'entretien (niveleuse) est faite par les municipalités d'Angliers, Laverlochère et Saint-Eugène-de-Guigues. Ces municipalités souhaitent que la municipalité de Saint-Bruno-de-Guigues soit responsable de l'entretien de leur réseau durant la période estivale.

De plus, nous avons une demande ponctuelle de la municipalité de Laverlochère. La niveleuse de leur entrepreneur est défectueuse et ils apprécieraient que nous les dépannions.

Dans un premier temps, considérant que la saison est déjà avancée, que la planification des travaux est faite pour l'été, que l'acceptation de cette demande impliquerait une réorganisation du travail pour l'équipe en place, on convient de reporter l'étude de cette demande, une fois de plus. La municipalité souhaite également que l'étude des services municipaux en cours par la MRC permette une meilleure collaboration entre les municipalités, notamment en matière de voirie locale.

Considérant la demande de la municipalité de Laverlochère, les membres du conseil s'entendent pour accepter, à un tarif horaire de 125 \$/heure. Les heures étant comptabilisées au départ du garage municipal.

En conséquence, il est proposé par Éric Aumond, appuyé par Andrée Boivin et résolu unanimement :

De reporter l'étude sur une possibilité d'entente avec les municipalités d'Angliers, Laverlochère et Saint-Eugène-de-Guigues concernant l'entretien du réseau routier (niveleuse);

D'accepter de louer la niveleuse (avec opérateur) à la municipalité de Laverlochère au tarif horaire de 125 \$/heure.

CUEILLETTE DES ENCOMBRANTS

On convient que la date du 24 mai (le mardi suivant le congé) serait à propos. Cette date semble également convenable pour les employés municipaux. On en fera la publicité sur le « Babillard » et les matériaux ramassés seront les mêmes que l'an dernier.

BACKHOE

Bien que ce dossier ait pris du retard, le directeur général formera un comité de sélection conformément à la politique de gestion contractuelle en vigueur. Une recommandation sera faite lors d'une réunion ultérieure.

ÉTANGS :

Le directeur des travaux publics s'informe où en est le dossier de la vidange des boues des étangs car il procèdera prochainement à la vidange printanière. Ces étangs sont abaissés au printemps et à l'automne en déversant l'effluent vers le ruisseau Abica.

Ce dossier nécessitera un travail de recherche important car il n'y a eu aucune vidange depuis la mise en opération au début des années 90. On tentera de coordonner la vidange des boues avec la vidange de l'automne, dans la mesure du possible.

15. CORRESPONDANCE

- Réunion de l'Atrat à Témiscaming :

Une réunion qui regroupera les principaux artisans touristiques aura lieu à Témiscaming le 13 mai prochain. Mme Odette Caron, coordonnatrice au Domaine Breen, sera présente. En fonction de sa disponibilité, madame la mairesse devrait être également être présente.

- Table de tennis pour parc, avons-nous de l'intérêt?

16-05-12 Demande de partenariat pour l'achat regroupé de tables de tennis sur table. Il est proposé par Éric Aumond et résolu unanimement de ne pas donner suite à cette demande. On se questionne particulièrement sur l'intérêt des jeunes et sur les conditions d'utilisation, notamment le vent.

- Campagne de financement maison des jeunes (100 \$ en 2015)

16-05-13 Il est proposé par Andrée Boivin, appuyé par Luc Lafond et résolu unanimement de participer à la campagne de financement de la maison des jeunes pour une somme de 100 \$. Patrick Trudel s'informe si nous avons des statistiques de participation des jeunes de notre municipalité ou par secteur. À défaut, il prendra les informations auprès des responsables de la maison des jeunes.

- 16-05-14 **- Campagne de financement Mission Tournesol**
Il est proposé par Patrick Trudel, appuyé par Andrée Boivin et résolu unanimement de faire un don de 500 \$ à « Mission Tournesol », organisme venant en aide aux personnes atteintes d'un cancer.

- 16-05-15 **- Centre de prévention du suicide, activité « jug curling »**
Dans une lettre adressée à la municipalité, le centre de prévention du suicide du Témiscamingue remercie la municipalité et ses employés pour leur participation et implication à l'activité de financement de l'organisme tenue 19 mars dernier. Au total, une somme de 2 400 \$ a été recueillie.

De plus, « Vu le succès de notre activité de Jug curling et à la demande générale, nous désirons reprendre l'activité l'an prochain et espérons pouvoir compter sur votre précieuses collaboration. »

Considérant la cause;

Considérant les commentaires positifs reçus après l'événement;

En conséquence, il est proposé par Andrée Boivin, appuyé par Luc Lafond et résolu unanimement d'accepter de participer à la 2^e édition du jug curling aux mêmes conditions que pour la première édition. Le tout sujet à entente subséquente si de nouveaux éléments étaient apportés. Quant à la date, elle ne pourra être fixée avant que l'horaire officiel de l'aréna ne soit connu, soit vers la fin du mois d'octobre.

- 16-05-16 **-TV Témis, campagne de financement (150 \$)**
Il est proposé par Luc Lafond et résolu unanimement d'accorder une aide financière de 150 \$ à télé Témis pour sa campagne de financement annuelle.

- 16-05-17 **- Demande CPTAQ – David Paquin - dossier 410511**
Dans une lettre adressée à la Commission de Protection du Territoire agricole du Québec datée du 27 avril et dont copie a été reçue à la municipalité de Saint-Bruno-de-Guigues, lundi le 9 mai, le mandataire de M. David Paquin, « C.B.O.D. Consultants et associés, agr. » informe la Commission que M. Paquin désire démarrer un projet de menuiserie dans les bâtiments de ferme sis au 889, route 101 Nord.

Ces bâtiments ont été conservés à l'intérieur du droit acquis de 5 000 mètres carrés, avec la résidence.

Dans la demande initiale, laquelle a fait l'objet d'une orientation préliminaire défavorable de la Commission émise le 30 mars 2016, le demandeur M. Guylain Paquin (vendeur), désirait conserver une superficie additionnelle de 1 455 mètres carrés additionnels pour « agrandir » l'aire utilisée à des fins résidentielles et reconnue par droits acquis. Considérant l'orientation émise par la Commission, l'acheteur, M. David Paquin, invoque plutôt la nécessité d'acquérir cette superficie pour la nouvelle entreprise.

Considérant que l'usage souhaité (menuiserie) est autorisé dans la zone Aa2 du règlement de zonage de la municipalité;

Considérant l'évidence d'une détérioration de ces bâtiments si une vocation particulière ne leurs ait pas destinée.

Considérant qu'il s'agit de bâtiments existants et que la municipalité considère qu'il serait économiquement non-responsable d'orienter le demandeur vers un nouveau secteur en zone blanche;

Considérant que l'entrée dont il est question (avec garage) ne pourra être utile au producteur agricole ayant acquis les terres agricoles;

En conséquence, il est proposé par Luc Lafond, appuyé par Patrick Trudel et résolu unanimement d'appuyer la demande de David Paquin (Guylain Paquin) à la Commission de la Protection du Territoire agricole du Québec.

- Éboulement – 87, chemin de la Baie-Joannes

Il y a eu un autre affaissement de terrain dans le stationnement du 87, chemin de la Baie-Joannes. Considérant son intérêt dans la question, le conseiller Jean-Yves Lacroix se retire des discussions et quitte la salle.

On convient de consulter M. Pierre Rivard de l'Organisme du bassin versant du Témiscamingue pour avoir son opinion et nous informer s'il voit une solution au problème. Il n'y aura pas de travaux à cet endroit avant la fin de la période de dégel de toute façon.

16. PÉRIODE DE QUESTIONS**AÉROPORT**

Information relative au dossier de l'essence à l'aéroport.

17. LEVÉE OU AJOURNEMENT

16-05-18 Il est proposé par Andrée Boivin et résolu unanimement de lever la séance. Il est présentement 23 h 15.

Je, Carmen Côté, mairesse, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Carmen Côté
Mairesse

Serge Côté
Directeur général

SÉANCE ORDINAIRE du conseil de la municipalité de Saint-Bruno-de-Guigues, **lundi le 6 juin 2016** à compter de 19 h 30 à la **salle municipale** du centre communautaire sous la présidence de M^{me} Carmen Côté, mairesse, et à laquelle assistaient la conseillère et les conseillers :

Madame : Andrée Boivin

Messieurs : Jean-Yves Lacroix, Luc Lafond, Yves Côté et Éric Aumond.

Absence : Monsieur Patrick Trudel

1. MOT DE BIENVENUE

Madame la mairesse accueille les personnes présentes, constate le quorum et ouvre la séance.

2. ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

- 16-06-01 Il est proposé par Jean-Yves Lacroix, appuyé par Andrée Boivin et résolu unaniment d'adopter le procès-verbal de la réunion du 9 mai selon la présentation faite aux membres avant la présente séance et ce comme s'il avait été lu.

3. ADOPTION DES COMPTES

- 16-06-02 Il est proposé par Yves Côté, appuyé par Éric Aumond et résolu unaniment d'adopter et de payer les comptes de la municipalité selon la liste soumise, comme suit :

Comptes payés

Salaires nets des employés	17 004.17	employés
Remises fédérales	3 716.68	
Remises provinciales	8 765.79	
Télébec	143.72	téléphone Domaine Breen
	217.06	téléphone bureau municipal
	101.40	téléphone aréna
Bell Mobilité	99.36	cellulaires voirie et administration
ACN	13.08	interurbains bureau
Poste Canada	58.08	Frais poste Babillard mai 2016

Comptes à payer

AREO-FEU LTEE	370.22	Test appareils respiratoires
	-360.35	Crédit coude de borne sèche
BOUCHERIE FRUITS ET LÉGUMES	49.31	Batterie et savon Domaine Breen
CARON ODETTE	33.90	Frais déplacement
BERGERON ELECTRONIQUE	126.46	Téléphone bureau
CHAMPAGNE, BELLEHUMEUR, GUIMOND	8 738.10	Honoraires états financiers
CHAMPOUX ELECTRIQUE INC.	1 255.03	Installation lumière DEL rue Lorrain
CLEAN SCENE	57.32	Nettoyage vêtements
PETITE CAISSE (SERGE COTE)	102.15	Remboursement petite caisse
COTE, SERGE	50.00	Frais déplacement mai 2016
DICOM FRET	121.13	Frais livraison Technosub
J. DROLET ET FILS	3 495.57	Sel adoucisseur, ensemble peinture
GADI INC	166.71	Lumière d'urgence + (2.12 \$ avril)
GARAGE MARC COTE	2 780.35	Diesel
FERME GAUTHIER ENR.	2 733.42	Entretien pelouse juin 2016
GAUTHIER, NIL	91.59	Frais déplacement 23 mai 2016
I DESIGN	229.95	Plan salle âge d'or
IMPRESSION ET DESIGN GRAFIK	306.70	Impression Babillard mai 2016
JACQUES, RICHARD	100.00	Frais déplacement AQAIR
LOCATION VM	31.04	Location souffleur de feuilles
LOGITEM	528.39	Encre et caisse de papiers
MAISON DU FRERE MOFFET	19.17	Frais déplacement rencontre 13 mai
MINISTRE DES FINANCES	34 131.00	Sécurité publique 1 ^{er} versement
M.R.C. DE TEMISCAMINGUE	1 478.27	Plier-insérer taxes, école pompier
MULTILAB DIRECT	347.25	Analyse eaux potable et usées

PIECES AUTO BROUSSEAU	849.22	Gant, filtre, huile, alternateur
PRODUITS INDUSTRIELS FRASER	2 224.87	Brosse balai mécanique, lame, écrou
PARKLAND/PROPANE NORD-OUEST	206.96	Location réservoir et vaporisateur
LES PROS DU PLANCHER	21.34	Doublure, manchon peinture
QUINCAILLERIE HOME HARDWARE	68.95	Téléphone bureau
R.P. EXPRESS INC.	22.57	Frais livraison Multilab
SOCIETE DE DEVELOPPEMENT	15.00	Inscription rencontre 13 mai 2016
SECOURISTE ABITIBI-TÉMISCAMINGUE	307.66	Livre secouriste, masque de poche
SERVICES PYRO-PRO	152.75	Trousses premiers soins
SERVICES ROBERT PAQUET ENR.	1 183.68	Démonter différentiel backhoe
SOUDURE ARCO	178.30	Souder coude backhoe
ST-GERMAIN NOEL	75.00	Frais déplacement mai 2016
TECHNOSUB	2 743.03	Pièces pompe aqueduc
THIBAULT CHEVROLET	7 976.84	Réparation 10 roues Mack
TRANSPORT JOLATEM	534.35	Ponceau plage et centre équestre
VILLE DE VILLE-MARIE	10 708.78	Balai mécanique
	1 241.08	Constats d'infraction

4. DEMANDES VERBALES

TRANSPORT SCOLAIRE – ARRÊT AU DÉPANNEUR 7/7

16-06-03 À titre de conducteur d'autobus scolaire, M. Richard Jacques s'informe de la possibilité d'installer un panneau indiquant qu'il y a une traverse d'écoliers au dépanneur 7/7. Selon M. Jacques, plusieurs automobilistes omettent de s'immobiliser lorsque l'autobus arrivant de Notre-Dame-du-Nord laisse des élèves en face du dépanneur 7/7.

Les membres du conseil soulèvent les questions suivantes :

- Est-ce qu'une signalisation additionnelle en bord de route contribuerait à améliorer la situation si les automobilistes ne voient pas la signalisation lumineuse de l'autobus? On en doute. Et dans l'affirmative, qui a la responsabilité d'une telle signalisation?

- N'y aurait-il pas lieu de changer d'endroit pour minimiser le risque d'accidents? (traverse à une intersection).

Sur proposition d'Yves Côté, appuyé par Luc Lafond, il est résolu unanimement :

- **D'aviser** la sûreté du Québec de la problématique, en s'assurant que le « parrain » attiré à la municipalité soit conscient de la situation;

- **D'informer** la CSLT de la préoccupation de la municipalité face à l'emplacement actuel et demander à ce que la CSLT détermine un autre endroit.

5. ÉPANDAGE ABAT POUSSIÈRE

16-06-04 Après demande de prix auprès des 2 fournisseurs régionaux pour la fourniture et l'épandage d'abat poussière (calcium liquide 35 %), et ce pour une quantité approximative de 65 000 litres, les résultats sont les suivants :

- RM entreprises	0.3240 \$/litre
- Marcel Baril	0.3285 \$/litre

Il est proposé par Andrée Boivin, appuyé par Jean-Yves Lacroix et résolu unanimement d'accepter l'offre de « RM entreprises ». Ce prix est applicable pour tout l'été 2016, au besoin.

6. RENOUVELLEMENT DU PROGRAMME – VISITE À DOMICILE

16-06-05 Dans le cadre du schéma de couverture de risques, la municipalité s'engageait à visiter 20 % des résidences par année, soit 100 % pour les 5 ans du schéma, ce qui n'a pas été fait. L'an dernier, 90 « portes » ont été visitées (projet conjoint avec d'autres municipalités, inspection des avertisseurs, risques, etc.).

Considérant qu'il s'agit de la sécurité de la population, et considérant les bons mots reçus à propos du programme, il est proposé par Jean-Yves Lacroix, appuyé par Luc

Lafond et résolu unanimement de poursuivre le programme à l'automne prochain. Le coût estimé de la participation s'élève à 1 300 \$.

7. DÉMARCHE CONSULTATION PUBLIQUE TÉMISCAMIENNE

La MRC a lancé sa démarche de consultation publique, jeudi le 19 mai dernier. Il y a deux façons de compléter le formulaire : par Internet : <https://fr.surveymonkey.com/r/consultationcitoyennemrct> ou sur les formulaires qui seront transmis par la poste à chaque adresse au Témiscamingue. Les municipalités devront également se prononcer.

Une dizaine de prix de 100 \$ (bons d'achat témiscamiens) seront tirés parmi les personnes ayant complété le sondage avant le 30 juin.

Il est du devoir de chacune des municipalités témiscamiennes de promouvoir auprès de sa population l'importance de participer à ce sondage.

Après discussion, on convient :

- Que chacun complète son sondage et le sujet sera discuté lors de la prochaine séance;
- Attendre d'avoir les opinions des gens pour compléter celui qui est dédié à la municipalité

RENCONTRE AVEC LA VILLE DE VILLE-MARIE

À la demande de la Ville de Ville-Marie, une rencontre aura lieu jeudi le 9 juin à compter de 19 h 30 à la salle du conseil. La ville veut principalement connaître nos intentions concernant l'aréna, les services qu'elle offre à la population témiscamienne, notre opinion concernant la consultation publique entreprise, etc.

Un rencontre préparatoire pourrait avoir lieu avant la rencontre en fonction de l'ordre du jour établi. Le directeur général avisera les membres du conseil si tel est le cas.

8. OUVERTURE OFFICIELLE ET MÉNAGE PLAGE PUBLIQUE

16-06-06 Le comité récréatif organise une « ouverture officielle » de l'aménagement réalisé l'an dernier et finalisé ces derniers jours à la plage publique. La municipalité est invitée à y participer ce 25 juin. On demande également à la municipalité de « financer » un grand ménage du printemps qui serait fait par un organisme, possible l'école.

Sur proposition d'Éric Aumond, appuyé par Andrée Boivin, il est résolu unanimement d'accepter cette demande en finançant un montant de 300 \$ par classe, pour un maximum de 600 \$.

Il est également résolu d'autoriser l'achat d'un câble décoratif pour délimiter la rive, là où des plantes ont été aménagées, et d'installer une rampe d'accès pour le quai flottant.

9. GESTION DU PERSONNEL

16-06-07 Considérant l'appel de candidatures pour le poste de responsable des aménagements paysagers ainsi qu'une aide à l'aménagement;

Considérant l'intérêt de Mesdames Guylaine Lemire (coordonnatrice) ainsi que Mesdames Émie Beaupré et Johanne Côté (journalières) pour les postes en question;

Considérant que M^{me} Guylaine Lemire occupera ce poste à temps partiel, temps qui sera complété par Émie Beaupré (temps partiel) et Johanne Côté (temps plein);

En conséquence, il est proposé par Luc Lafond, appuyé par Andrée Boivin et résolu unanimement d'officialiser l'embauche des personnes précitées aux conditions spécifiquement décrites au document « Salaire des employés municipaux ».

10. ÉVALUATION SERVICE DE LOISIRS

Une première discussion relative aux activités de loisir pour les jeunes a eu lieu lors de la réunion de mai. Pour faire suite à cette discussion, les membres du conseil s'entendent pour qu'un comité ayant comme principal mandat l'étude des loisirs sur le territoire voie le jour.

Tel que mentionné, le comité pourrait faire ses recommandations relatives aux dossiers Parc de vélos, jeux d'eau, ouverture du gymnase le soir, camp de jour, etc.

Le conseiller Éric Aumond a déjà recueilli beaucoup d'informations relatives aux installations de vélos au Témiscamingue. Le constat : utilisation modérée lors de l'aménagement, faible par la suite.

Le conseiller Éric Aumond souligne son intérêt à participer à ce comité. Madame la mairesse et le directeur général serait également « de la partie ». M. Aumond fera les vérifications avec le conseiller Patrick Trudel et on mentionne également que des parents pourraient se joindre au groupe.

11. RÉOLUTION PLAN MESURE D'URGENCE

Simple résolution pour la mise à jour du plan. On y revient lors d'une séance ultérieure.

12. POINTS D'INFORMATION :

- ASPHALTAGE DE SECTEURS PROBLÉMATIQUES

16-06-08 Le directeur général, de concert avec le directeur des travaux publics, souligne que le budget affecté à l'asphalte est insuffisant pour les conditions routières actuelles. En effet, le chemin du Roi est dans un piteux état, de même que l'intersection à proximité (intersection Route à Cotnoir – ch. 2^e-3^e-Rangs). M. Nil Gauthier mentionne qu'un budget additionnel de 10 000 \$ serait nécessaire pour corriger la situation à court terme. Déjà on a corrigé la « côte du 4 » et une courbe de la route du Quai. Le budget prévu est de 15 000 \$ et une somme de 8 000 \$ a déjà été affectée pour l'asphalte froid. On estime à 50 \$/mètre carré le coût de réparation de chaussée fait par un entrepreneur.

Considérant la situation, il est proposé par Jean-Yves Lacroix, appuyé par Luc Lafond et résolu unanimement d'autoriser la hausse du budget de 10 000 \$ supplémentaire et d'autoriser la réalisation des travaux, en régie, en procédant à l'achat d'asphalte chez « Lamothe » jusqu'au maximum prévu au budget, soit 25 000 \$.

De plus, il faudra analyser la situation des rues Brien et Carré Roberge qui ont des problèmes de structure importants.

Madame la mairesse mentionne également que notre réseau routier n'a rien à envier aux autres municipalités, selon son analyse de la situation.

- Habits de combat des pompiers volontaires

Retour sur la discussion relative à l'achat d'habits de combat pour les pompiers. On estime à environ 2 500 \$/pompiers le coût d'acquisition de nouveau habit. Initialement, on avait convenu d'attendre le regroupement pour profiter de l'achat en groupe, mais il semble que d'autres municipalités sont déjà allées de l'avant. Malgré tout, la décision initiale demeure : considérant que cet investissement n'était pas prévu, on convient d'attendre le budget 2017, regroupement ou non.

- Plan gouvernemental pour alléger fardeau fiscal

Résumé des différentes mesures que le gouvernement souhaite mettre place d'ici 2 ans dans le but d'alléger l'administration municipale. À titre d'exemple, on envisage de hausser le seuil obligeant à aller en soumissions par invitation de 25 000 \$ à 100 000 \$. Plusieurs redditions de comptes seraient également abolies. Les nouvelles mesures doivent être mises en place d'ici 2017-2018.

13. VARIA...**PROGRAMME D'INFRASTRUCTURE COMMUNAUTAIRE – CANADA 150**

16-06-09 Considérant que nous devons inévitablement procéder à des travaux pour corriger le taux d'humidité anormalement élevé au Colisée;

Considérant que le plafond suspendu installé il y a 3 ans démontre des signes évidents d'humidité excessive et que de l'accumulation de glace dans l'entre toit étaient notables l'hiver dernier, la sécurité des usagers pouvant même être mise en cause;

Considérant que la solution retenue consiste à installer un déshumidificateur;

Considérant que le « programme d'infrastructure communautaire – Canada 150 » a comme objectif l'amélioration des structures de loisirs, dont les arénas;

En conséquence, il est proposé par Luc Lafond, appuyé par Yves Côté et résolu unanimement d'autoriser le directeur général, Serge Côté, à présenter, pour et au nom de la municipalité de Saint-Bruno-de-Guigues, une demande d'aide financière dans le cadre du programme « Infrastructure communautaire – Canada 150 » pour la fourniture et l'installation d'un déshumidificateur au Colisée de Saint-Bruno-de-Guigues.

Le coût approximatif du projet est de 40 000 \$

PROJET SIGNALISATION – BAIE-JOANNES, BAIE-DE-LA-MINE

Sujet remis à une rencontre ultérieure.

14. CORRESPONDANCE**Fondation Québécoise du cancer :**

16-06-10 Sur proposition d'Andrée Boivin, appuyé par Yves Côté, il est résolu unanimement de participer à la campagne de financement de la fondation québécoise du cancer à raison de 200 \$. On sait que la fondation gère l'hébergement des personnes de la région qui doivent se déplacer à Gatineau pour recevoir leurs traitements.

Congrès FQM

Le congrès annuel de la fédération québécoise des municipalités aura lieu à Québec les 29 et 30 septembre et le 1^{er} octobre. On reviendra sur le sujet ultérieurement.

Club de motoneige du Témis

Remis à la prochaine rencontre.

15. PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune.

16. DOSSIER FAMILLE ROUTHIER BAIE-JOANNES

16-06-11 Considérant son intérêt dans le présent dossier, le conseiller Jean-Yves Lacroix quitte à 23 h 30.

Le directeur général dresse un portrait de la situation qui prévaut au 87, chemin de la Baie-Joannes, propriété de M^{me} Lauriane Paquin. Depuis la régularisation du chemin dans ce secteur (travaux effectués par la municipalité), il y a des problèmes d'affaissement du sol assez importants. M^{me} Paquin possède le terrain en bordure du lac, mais également le terrain de l'autre côté du chemin, où la famille stationne des véhicules (leur terrain étant trop petit pour y aménager un stationnement).

C'est maintenant la 3^e année que des éboulements se produisent sur le terrain où ils stationnent. Les 2 autres fois, la municipalité a nettoyé les lieux et réaménagé le stationnement à la satisfaction de la propriétaire. Mais cette fois-ci, la représentante de la famille s'informe si la municipalité entend réaliser des travaux de stabilisation pour corriger la situation une fois pour toute.

Une rencontre a eu lieu sur place avec le directeur des travaux publics Nil Gauthier, le directeur général Serge Côté et M. Pierre Rivard de l'organisme de bassin versant du Témiscamingue. Selon M. Rivard, seul un ingénieur qualifié en mouvements de sols serait habilité à nous informer convenablement sur les travaux à exécuter. Mais, bien entendu, on parle de budgets importants.

Une situation similaire se produit derrière la propriété de M. Daniel Paquin, au 323, chemin de la Baie-de-la-Mine (près de la plage publique). Mais dans ce secteur, le tout s'est stabilisé depuis 2 ans.



Considérant ces faits, il est proposé par Éric Aumond et résolu unanimement :

- De faire les vérifications avec l'ingénieur de la ville de Ville-Marie pour savoir s'il pourrait nous orienter concernant des travaux de stabilisation;
- D'informer la famille que la municipalité procédera au nettoyage une fois de plus cette année. À défaut de se stabiliser naturellement l'an prochain, des mesures seront prises ultérieurement pour tenter de stabiliser mécaniquement ce secteur (muret en bois?).

17. LEVÉE OU AJOURNEMENT

16-06-12 Il est proposé par Andrée Boivin et résolu unanimement de lever la séance. Il est présentement 23 h 45.

Je, Carmen Côté, mairesse, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Carmen Côté
Mairesse

Serge Côté
Directeur général

SÉANCE ORDINAIRE du conseil de la municipalité de Saint-Bruno-de-Guigues, **lundi le 4 juillet 2016** à compter de 19 h 30 à la **salle municipale** du centre communautaire sous la présidence de M. Jean-Yves Lacroix, maire suppléant, et à laquelle assistaient la conseillère et les conseillers :

Madame : Andrée Boivin;

Messieurs : Luc Lafond, Patrick Trudel et Yves Côté;

Absences : M^{me} Carmen Côté, mairesse et M. Éric Aumond, conseiller.

1. MOT DE BIENVENUE

Monsieur le maire suppléant accueille les personnes présentes (4), constate le quorum et ouvre l'assemblée. Il profite de l'occasion pour souligner la présence de 2 jeunes hommes de la relève!

2. ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

- 16-07-01 Il est proposé par Andrée Boivin, appuyé par Yves Côté et résolu unanimement d'adopter le procès-verbal de la réunion du 6 juin selon la présentation faite aux élus avant la présente séance et ce comme s'il avait été lu.

3. ADOPTION DES COMPTES

- 16-07-02 Il est proposé par Luc Lafond, appuyé par Patrick Trudel et résolu unanimement d'adopter et de payer les comptes de la municipalité selon la liste soumise, comme suit :

Comptes payés

Salaires nets des employés	24 135.38	employés
Remises fédérales	3 497.23	
Remises provinciales	7 690.76	
Télébec	143.72	Téléphone Domaine Breen
	217.06	Téléphone bureau municipal
	100.69	Téléphone aréna
Bell Mobilité	99.36	Cellulaires voirie et administration
ACN	16.37	Interurbains bureau
Desjardins sécurité financière	780.00	Assurances collectives juin 2016
Société d'agriculture	600.00	Location aréna 50 % (entente)
Poste Canada	58.08	Frais poste Babillard juin 2016
Financière Banque Nationale	4 828.30	Intérêts emprunt

Comptes à payer

AQUA DATA	4 104.61	Conversion base données (aquaGEO)
AREO-FEU LTEE	3 051.28	Test pompe portative + réparation
ARMOIRES CONCEPTEM INC.	2 851.38	Boîtes livres et jouets (50 % remboursé)
CARON ODETTE	80.85	Graines semences
CLEAN SCENE	57.32	Nettoyage vêtements
CLEMENT CHRYSLER DODGE	166.73	Inspection Mack
CONSTRUCTION S.R.B.	749.51	Sciage bordure béton (facture citoyen)
COTE, SERGE	1 596.00	Frais déplacement réunion ADMQ
	50.00	Frais déplacement juin 2016
	197.14	Repas réunion 9 juin 2016 avec Ville V-M
J. DROLET ET FILS	233.13	Ponceuse, peinture, roulette
EQUIPEMENT ROLAND CHAMPOUX	2 150.03	Location pelle cours d'eau
FLEURS ET JARDINS 2000 INC	1 494.38	Fleurs annuelles Municipalité
	406.76	Fleurs annuelles Domaine Breen
	149.46	Engrais
GARAGE MARC COTE	2 890.57	Carburant et quincaillerie
FERME GAUTHIER ENR.	2 821.94	Entretien pelouse juillet 2016
HETEK SOLUTIONS INC	229.95	Vérification détecteur NH3 Aréna
HYDRAULIQUE J. BEAUDOIN	579.11	Pompe dompeuse
IMPRESSION ET DESIGN GRAFIK	306.70	Impression Babillard juin 2016
IMPRIM ACTION	684.10	Affiches et dépliants Domaine Breen
INTRO MUSIQUE	112.68	Réparation console éclairage

LAMOTHE DIV. DE SINTRA INC	16 747.16	Asphalte
LETTAGE FRANS GAUTHIER	235.70	Affiche domaine, lettrage bloc conseillers
LOGITEM	39.60	Livres, ballon, carton, protège-feuille
LOUBERT LUCIE	50.00	Achat livre pour biblio au Salon du livre
AGRIMAX	62.93	Entretien tracteur 2150
MAGNUS	-113.55	(Solde) Crédit service déc15 et mars16
MARCEL BARIL LTEE	159.58	Pièces aqueduc
M.R.C. DE TEMISCAMINGUE	140.98	Formation pompier
MULTILAB DIRECT	148.33	Analyse eau potable et usée
OPTI-MAX	301.32	Produits nettoyants
PIECES AUTO BROUSSEAU	119.43	Huile et guenilles
PNEUS GBM	160.97	Monter, démonter roue
PARKLAND/PROPANE NORD-OUEST	629.32	Propane aréna
LES PROS DU PLANCHER	152.29	Peinture, pinceau, doublure
LE REFLET	137.97	Publicité journal
R.P. EXPRESS INC.	10.03	Frais livraison Multilab
SECURIPLUS 9030-1318 QC INC	234.95	Inspection hotte cuisine aréna
SERVICES PYRO-PRO	63.24	Douche yeux portative
ST-GERMAIN NOEL	75.00	Frais déplacement juin 2016
TRANSPORT G.G.R. LTÉE	96.02	Location autobus nettoyage plage

4. DEMANDES VERBALES

Aucune.

5. PLAGE PUBLIQUE : UTILISATION DE GÉNÉRATRICES

16-07-03 La municipalité a été avisée par un contribuable que le bruit de génératrices à la plage publique pouvait indisposer les personnes qui résident en permanence dans ce secteur. Particulièrement quand celles-ci fonctionnent toute la nuit.

À titre comparatif, des informations ont été prises dans certains campings au Témiscamingue : Bannik : interdit après 23 h. Petit-Paradis : interdiction totale (à cause des émanations de gaz et le bruit). Baie-Gillies : interdit en tout temps. Béarn : camping sauvage, aucune interdiction. Rémigny : terrains desservis, donc pas de génératrices.

Bien qu'elles puissent être source de nuisance, plusieurs facteurs peuvent justifier l'utilisation d'une génératrice, comme, par exemple, pour utilisation d'appareils de santé (apnée du sommeil, etc.). On convient par contre que les personnes du secteur ont droit à une certaine quiétude la nuit.

Il est proposé par Andrée Boivin, et résolu unanimement que l'on n'interdise pas l'utilisation des génératrices, mais qu'on limite les heures d'utilisation à 23 h. On vérifiera la signalisation en place que l'on adaptera pour la cause.

Il est également résolu d'afficher une réglementation de circonstance près des quais de la descente de bateau, principalement pour éviter que des bateaux s'y amarrent pour un certain temps. On regardera pour trouver des exemples de signalisation adéquate.

On convient aussi qu'on devra éventuellement réfléchir sur la vocation que l'on veut donner à l'emplacement. On retrouve actuellement plusieurs services : terrain de jeux pour enfants, abri, emplacement de campings sauvage et descente de bateaux entre autres.

6. SERVICE D'INCENDIE

- CASQUES DE POMPIERS ET BOTTES

16-07-04 Considérant que l'achat des habits de pompiers se fera l'an prochain;

Considérant que la durée de vie utile de tout l'équipement (habillement) est largement dépassée;

Considérant qu'il serait important, à tout le moins, de fournir des casques et des bottes adéquats et réglementaires;

En conséquence, il est proposé par Yves Côté, appuyé par Andrée Boivin et résolu unanimement d'autoriser l'achat de casques et de bottes à même le budget 2016, financé à même les surplus annuels.

- ENTENTE POUR RÉGIE INTERMUNICIPALE

Le directeur général remet une copie de l'entente relative à la nouvelle régie pour le service d'incendie. On demande de la vérifier méticuleusement afin de s'assurer que tous les points sont touchés et qu'ils conviennent à notre situation.

Tel que mentionné, la répartition fiscale n'y est indiquée qu'à titre d'exemple puisque l'inventaire des biens n'est pas terminé. Dossier à suivre.

- PRATIQUE SERVICE D'INCENDIE

16-07-05 Les travaux de construction de la nouvelle clinique vétérinaire débuteront prochainement au 26, rue Principale Sud. D'ici là, les propriétaires s'informent de la possibilité de faire une pratique de pompiers pour brûler le garage qui se trouve à l'extrémité ouest du terrain.

Il est proposé par Yves Côté et résolu unanimement d'autoriser le tout, conditionnellement à l'acceptation par les pompiers et par le ministère de l'environnement. On convient que tous les matériaux ininflammables devront être retirés des lieux avant l'opération.

7. DÉVELOPPEMENT FAMILLE GUIMOND (BAIE-DE-LA-MINE)

16-07-06 M. Carol Guimond, représentant de la famille Guimond (Léodor), souhaite obtenir de la municipalité un engagement à l'effet que celle-ci se portera acquéreur et assurera l'entretien du chemin où la famille désire implanter un nouveau développement, soit à l'extrémité Nord du chemin de la Baie-de-la-Mine. Selon M. Guimond, l'emplacement indiqué pour le chemin sur le plan de subdivision devra être changé.

Un plan de subdivision du lot 3 334 770 a été approuvé au printemps 2014 pour la création de 11 lots réglementaires pour construction (résolution #14-04-07) et l'emplacement du chemin précité. La subdivision cadastrale a été réalisée.

Sur proposition de Patrick Trudel, appuyé par Luc Lafond, il est résolu unanimement d'informer la famille Guimond que la municipalité entend appliquer la politique en place avant de se porter acquéreur de l'emprise de chemin d'un nouveau développement. À cet effet les conditions suivantes devront être respectées :

- Que le plan de cadastre indiquant l'emplacement exact du chemin soit préalablement accepté, par résolution du conseil municipal;

Les normes minimales pour le chemin sont :

- Creusage de fossés (un ou deux, au besoin) et pose de ponceaux selon les règles de l'art permettant une surface de roulement approximative de 28 pieds (8.5 m);
- Épaisseur minimale de 12 à 16 pouces (30 à 40 cm) de gravier brut sur terrain dénudé (exempt de terre, souches et arbres);
- Épaisseur minimale de 4 pouces (10 cm) de gravier tamisé 0-1 pouces ou l'équivalent;
- Finition de 1 pouce de 0-3/4 de pouce.
- **La finition ultérieure (4 à 6 pouces de 0-3/4) sera la responsabilité de la municipalité.**

Il est entendu que les chemins avec « cul-de-sac » doivent être aménagés de façon à permettre son entretien sans entraves pour la machinerie municipale et sans que les opérateurs ne doivent faire marche arrière pour sortir du chemin.

8. ENTENTE – GESTION DES CONSTATS D’INFRACTION

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Bruno-de-Guigues et la Ville de Ville-Marie désirent se prévaloir des dispositions des articles 468 et suivants de la Loi sur les cités et villes (RLRQ, chapitre C-19) et des articles 569 et suivants du Code municipal du Québec (RLRQ, chapitre C-27.1) pour conclure une entente relative à la fourniture du service de gestion des constats d’infraction émis par la Sûreté du Québec, par un officier municipal ou par toute personne autorisée à délivrer un constat d’infraction en application du Code de la sécurité routière ou de toute réglementation qui en découle et des règlements municipaux;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Andrée Boivin appuyé par Yves Côté et résolu unanimement que la présente résolution soit adoptée et qu'elle statue et décrète ce qui suit :

- Le conseil de Saint-Bruno-de-Guigues autorise la conclusion d'une entente relative à la fourniture du service de gestion des constats d’infraction émis par la Sûreté du Québec, par un officier municipal ou par toute personne autorisée à délivrer un constat d’infraction en application du Code de la sécurité routière ou de toute réglementation qui en découle et des règlements municipaux avec la Ville de Ville-Marie. Cette entente est annexée à la présente résolution pour en faire partie comme si elle était ici au long reproduite;
- Le mairesse et le secrétaire-trésorier sont autorisés à signer ladite entente, pour et au nom de la Municipalité de Saint-Bruno-de-Guigues.

9. PROJET TÉLÉPHONIQUE « IP » BUREAU MUNICIPAL

Un projet est présentement à l’étude au bureau municipal pour doter les emplacements municipaux témiscamiens de la téléphonie IP (par Internet). La commission scolaire utilise cette technologie qu’elle a mis un peu plus d’un an à peaufiner. Une analyse des coûts sera ultérieurement réalisée en fonction du nombre de municipalités intéressées.

10. DEMANDE DE PRIX – VÉRIFICATION DES CONDUITES D’ÉGOÛTS

16-07-08 Considérant que l’on doit procéder à une analyse des conduites d’égouts par caméra dans le cadre de la mise à jour du plan d’intervention municipal;

Considérant la recommandation de SNC – Lavalin, bureau de Ville-Marie, pour les parties du réseau à inspecter;

En conséquence, il est proposé par Yves Côté, appuyé par Patrick Trudel et résolu unanimement d’autoriser le directeur général à faire des demandes de soumissions pour l’inspection des canalisations conformément aux documents préparés par « SNC – Lavalin », bureau de Ville-Marie.

11. DÉSHUMIDIFICATEUR ARÉNA – PRIX BUDGÉTAIRE

16-07-09 Il est proposé par Yves Côté et résolu unanimement d’autoriser le directeur général à demander des soumissions pour la fourniture d’un déshumidificateur au Colisée.

Des vérifications seront prises pour s’assurer que l’appareil pourra répondre à la demande en période d’humidité intense. La municipalité de Notre-Dame-du-Nord, entre-autres, s’est dotée d’un tel équipement.

L’estimé des coûts est le suivant :

- Déshumidificateur :	25 000 \$
- Installation électrique :	2 450 \$
- Divers :	2 500 \$
- Total :	30 000 \$

12. REFUGE POUR ANIMAUX

Les responsables du projet de refuge témiscamien pour animaux demandent à rencontrer la municipalité pour discuter du financement de l'organisme, des services qu'il peut offrir et des développements quant à l'achat d'un nouveau bâtiment.

M^{me} Francine Beaudoin indique que Ville-Marie et Duhamel-Ouest contribuent actuellement, en échange de services offerts par l'organisme.

Il est proposé par Patrick Trudel et résolu unanimement de fixer une rencontre avec l'organisme lors d'une prochaine réunion. Une analyse des demandes sera faite ultérieurement.

13. VARIA...**Avis de motion – protection des sources d'eau potable**

16-07-11 Le conseiller Luc Lafond donne avis de la présentation, devant ce conseil, d'un règlement relatif à la protection des sources d'eau potable sur le territoire de la municipalité.

Consultation publique de la MRC – suivi

Retour sur la consultation publique entreprise par la MRC de Témiscamingue. On demande aux membres du conseil de remplir le formulaire à titre personnel. On analysera la possibilité de compléter le sondage « au nom de la municipalité » lors d'une prochaine séance. Le tout doit être complété avant le 30 septembre.

14. CORRESPONDANCE**- Demande, tables (15) pour vente de garage – résidence Marguerite Youville.**

16-07-12 Il est proposé par Yves Côté et résolu unanimement d'accepter le prêt, gratuitement. On convient qu'il pourrait être intéressant que l'organisme vérifie avec la ville de Ville-Marie en premier lieu.

- Demande, salon du sport et loisir.

16-07-13 Proposé par Yves Côté et résolu unanimement de participer au salon du loisir au coût de 75 \$, en fonction de la possibilité d'avoir une offre de service à l'automne (disponibilité de l'entraîneur de gymnastique).

- Club de motoneige, autorisation pour circuler dans les rangs-rues.**Remis à août.****- Demande d'appui, MRC de la Vallée-de-l'Or, jeux du Québec 2019**

16-07-14 La MRC de la Vallée-de-l'Or désire organiser la finale provinciale d'hiver des jeux du Québec en 2019.

À cet effet, la MRC demande l'appui des municipalités de la région.

Considérant les retombées positives pour la région qu'engendre la tenue d'un tel événement, tant au niveau touristique qu'économique;

Considérant la capacité et la qualité d'accueil de la MRC de la Vallée-de-l'Or;

En conséquence, il est proposé par Andrée Boivin, appuyé par Luc Lafond et résolu unanimement d'appuyer la candidature de la MRC de la Vallée-de-l'Or à titre de ville hôte des jeux du Québec à l'hiver 2019.

- Adoption règlement 181-06-2016, MRC de Témiscamingue

La MRC a récemment adopté le règlement relatif à la collecte et au transport des matières recyclables, des déchets et des matières compostables. Ce règlement fixe notamment le prix des contraventions en cas de non-respect des critères de gestion des bacs. Il est entendu que la MRC n'a pas l'intention de pénaliser les « erreurs » ponctuelles mais désire s'attaquer principalement aux récalcitrants qui refusent obstinément de se conformer à la gestion des matières résiduelles.

- Tour de l'Abitibi

Une étape du tour de l'Abitibi aura lieu au Témiscamingue vendredi le 22 juillet. Pour l'occasion, la MRC et les municipalités auront la responsabilité d'assurer la sécurité lors du passage des cyclistes. Pour la municipalité, le directeur général a accepté de prendre en charge la responsabilité de trouver des bénévoles. Les cyclistes devraient passer dans la municipalité vers 16 h 15.

15. PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune.

16. LEVÉE OU AJOURNEMENT

16-07-15 Il est proposé par Andrée Boivin et résolu unanimement de lever la séance. Il est présentement 21 h 22.

Je, Jean-Yves Lacroix, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Jean-Yves Lacroix
Maire suppléant

Serge Côté
Directeur général

SÉANCE ORDINAIRE du conseil de la municipalité de Saint-Bruno-de-Guigues, **lundi le 1^{er} août 2016** à compter de 19 h 30 à la **salle municipale** du centre communautaire sous la présidence de M^{me} Carmen Côté, mairesse, et à laquelle assistaient les conseillers Jean-Yves Lacroix, Yves Côté et Patrick Trudel.

Absences : messieurs Luc Lafond et Éric Aumond, ainsi que madame Andrée Boivin.

1. MOT DE BIENVENUE

Personne présent.

2. ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

- 16-08-01 Sur proposition de Jean-Yves Lacroix, il est résolu unanimement d'approuver et d'adopter le procès-verbal de la réunion du mois de juillet selon la présentation faite aux membres du conseil avant la présente demande, et ce comme s'il avait été lu.

3. ADOPTION DES COMPTES

- 16-08-02 Il est proposé par Patrick Trudel, appuyé par Yves Côté et résolu unanimement d'adopter et de payer les comptes de la municipalité selon la liste soumise, comme suit :

COMPTES PAYÉS

Salaires nets des employés	19 252.84	employés
Remises fédérales	4 763.56	
Remises provinciales	10 463.46	
Télébec	146.65	Téléphone Domaine Breen
	217.06	Téléphone bureau municipal
	97.30	Téléphone aréna
Bell Mobilité	99.36	Cellulaires voirie et administration
ACN	11.16	Interurbains bureau
Fondation les amis de Rémy	500.00	Ménage plage publique
Sling-choker	316.14	Cordage décoratif plage publique
Desjardins sécurité financière	830.74	Assurance collective

COMPTES À PAYER

BETON MARIK	663.99	Boom truck pour pompe puits
RM ENTERPRISES	20 414.04	Abat poussière
CIMCO REFRIGERATION	2 148.23	Lavage condenseur
CLEAN SCENE	71.65	Nettoyage vêtements
CONSTRUCTION TECH	1 800.60	Retenue travaux 2015
COTE, SERGE	50.00	Déplacement juillet
CREAT	50.00	Adhésion 2016-2017
DISTRIBUTION SOGITEX	1 135.85	Produits nettoyeurs
J. DROLET ET FILS	64.30	Lumières parc Lavallé
FORMULES MUNICIPALES FM	147.66	Permis construction
GARAGE MARC COTE	1 420.01	Diesel
FERME GAUTHIER ENR.	2 733.42	Entretien pelouses
SNC-LAVALIN STAVIBEL	4 564.51	Phase I plan intervention
LAVERDIÈRE HÉLÈNE	52.34	Jeux boîte à jouets
LOGITEM	110.66	Papeterie Breen et bureau
LOUBERT LUCIE	22.58	Livres pour enfants
AGRIMAX	55.98	Pièces backhoe et scie chaîne
MARCEL BARIL LTEE	430.66	Fiche pour égout
MULTILAB DIRECT	78.47	Analyse eau potable
MUNICIPALITE ST-EUGENE	4 814.76	Relais éco centre
PIECES AUTO BROUSSEAU	401.27	Pièces garage et backhoe
PNEUS GBM	394.25	Pneu backhoe
R.P. EXPRESS INC.	22.56	Transport analyse eau
SERVICES PYRO-PRO	355.28	Vérification extincteurs
ST-GERMAIN NOEL	75.00	Déplacements juillet
THIBAUT	3 628.43	Réparation Mack
VILLE DE VILLE-MARIE	386.64	Gestion constats infraction
WESTBURNE	5.05	Pièce minuteur Domaine
YVON CHAMPOUX INC	440.35	Ventilateur douche centre com.

4. DEMANDES VERBALES

Aucune.

5. CLUB DE MOTONEIGE

Droit de circuler dans les rues municipales. Comme les intervenants du club de motoneige n'étaient pas disponibles pour le conseil d'août, le sujet est reporté à la séance de septembre.

6. CONSULTATION MRC, SONDAGE

La municipalité est invitée à compléter le sondage de la MRC d'un point de vue général, selon une vision municipale. On convient de fixer une rencontre jeudi le 15 septembre. On vérifiera avec les absents pour connaître leur disponibilité.

Une rencontre d'information est prévue jeudi le 8 septembre prochain pour donner de l'information additionnelle sur les différents scénarios proposés.

7. ÉLAGAGE DOMAINE BREEN

16-08-03 Les arbres du Domaine Breen doivent être élagués, principalement là où il y a des branches mortes. Il serait préférable de confier ce travail à un professionnel, considérant la hauteur des arbres. On parle ici d'élaguer et ramasser les branches coupées.

Selon un estimé de « Émondage Lali », il en coûterait environ 550 \$ pour élaguer la partie arrière (rue Mouttet). On peut donc imaginer un peu plus en incluant la partie avant.

Il est proposé par Yves Côté, appuyé par Jean-Yves Lacroix et résolu unanimement d'autoriser le directeur général à prendre entente avec « Élagage Lali » pour faire l'ensemble du travail à l'automne.

8. SIGNALISATION PLAGE PUBLIQUE BRUIT ET AUTRES

Une proposition de signalisation sera faite pour accueillir les gens à la plage. Idéalement plus grosse, en adaptant le contenu en fonction des récentes discussions.

On prendra conseil auprès d'Éric Aumond quant à la forme et au matériau.

Pour le problème d'amarrage aux quais, on installera une enseigne indiquant « débarcadère seulement, amarrage interdit plus de 5 minutes ».

Devrait-on faire un camping à la plage publique? Le débat demeure entier!

9. VARIA...

TRANSPORT MAHEUX

Le préfet a convoqué les maires à une rencontre avec le transporteur « Autobus Maheux » concernant la desserte des autobus au Témiscamingue. Cette rencontre aura lieu ce jeudi, 4 août.

DEMANDE DENIS PAQUIN – STATIONNEMENT FACE À LA MAISON

16-08-04 Denis Paquin souhaite pouvoir interdire le stationnement en face de chez lui (10, Mgr-Moreau Est), de chaque côté de la rue, pour faciliter la circulation des véhicules durant la fin de semaine du festival.

Il est proposé par Yves Côté et résolu unanimement d'autoriser cette demande, en s'assurant que le tout soit fait selon les règles de l'art.

MUNICIPALITÉ NÉDÉLEC – FAUCHAGE?

16-08-05 Demande de la municipalité de Nédélec pour faucher les bords de chemin. Il est proposé par Yves Côté, appuyé par Jean-Yves Lacroix et résolu unanimement d'accepter aux conditions suivantes :

- Taux horaire de 100 \$/heure, incluant chauffeur, temps comptabilisé à partir du départ du garage municipal;

- Conditionnelle à la disponibilité de la main d'œuvre.

TOURNOI DE GOLF AQAIR À LEBEL SUR QUEVILLON

16-08-06 Demande de Richard Jacques pour une participation financière de la municipalité à une activité sociale de l'association des arénas.

Sur proposition de Patrick Trudel, appuyé par Jean-Yves Lacroix, il est unanimement résolu de répondre dans la négative, considérant le caractère social de l'événement. Par contre, la politique actuelle pourrait être appliquée si le programme officiel indiquait qu'une réunion est prévue pour l'occasion, soit une participation de 100 \$.

DÉSHUMIDIFICATEUR

Selon les informations reçues pour la demande de subvention, il serait défavorable à l'analyse du projet de débiter les travaux avant une réponse du fédéral.

On vérifiera avec l'analyste du projet, à savoir quand on peut s'attendre à avoir une réponse. De même que la date de livraison possible dans le cas où on opterait pour le même appareil que Notre-Dame-du-Nord, après avoir pris soin de vérifier le bon fonctionnement du système.

10. CORRESPONDANCE

-Règlement Ville de Ville-Marie, tarification :

La ville de Ville-Marie a déposé son règlement tarifaire pour la saison 2016-2017 à l'aréna et à la piscine. En résumé, les tarifs de l'aréna augmentent de 2 % (54 \$ à 55 \$ pour le hockey mineur, 135 \$ à 138 \$ pour les adultes). Quant à la piscine, la surtaxe pour les enfants non-résidents double. Pour les adultes, il n'y avait pas de différence de tarification entre les résidents ou non-résidents. Le tarif sera maintenant le double pour les non-résidents.

Notre tarification suivra en septembre.

CPTAO, Guylain Paquin :

- Selon l'orientation préliminaire de la commission, la demande d'implantation d'un atelier d'ébénisterie devrait être refusée. Il est difficile d'ajouter quoi que ce soit aux arguments de la commission.

Budget révisé de l'Office Municipal d'Habitation :

16-08-07 Il est proposé par Jean-Yves Lacroix, appuyé par Yves Côté et résolu unanimement d'accepter et approuver l'augmentation du budget de l'Office municipal d'habitation de Saint-Bruno-de-Guigues pour un montant additionnel de 4 470 \$, soit une augmentation de la participation municipale de 447 \$.

11. PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune.

12. LEVÉE OU AJOURNEMENT

16-08-08 Sur proposition de Jean-Yves Lacroix, il est résolu unanimement de lever l'assemblée. Il est présentement 21 h 16.

Je, Carmen Côté, mairesse, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Carmen Côté
Mairesse

Serge Côté
Directeur général

SÉANCE ORDINAIRE du conseil de la municipalité de Saint-Bruno-de-Guigues, **mardi le 6 septembre 2016** à compter de 19 h 30 à la **salle municipale** du centre communautaire sous la présidence de Madame Carmen Côté, mairesse, et à laquelle assistaient la conseillère et les conseillers suivants :

Andrée Boivin
Jean-Yves Lacroix

Éric Aumond
Luc Lafond

Yves Côté
Patrick Trudel

1. MOT DE BIENVENUE

Madame la mairesse accueille les personnes présentes, constate le quorum et ouvre la séance régulière.

2. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU MOIS D'AOÛT

16-09-01 Il est proposé par Jean-Yves Lacroix, appuyé par Patrick Trudel et résolu unanimement d'adopter le procès-verbal de la séance régulière du mois d'août selon la présentation faite aux membres du conseil avant la présente séance, et ce comme s'il avait été lu.

3. ADOPTION DES COMPTES

16-09-02 Sur proposition d'Andrée Boivin, appuyé par Luc Lafond, il est résolu unanimement d'adopter et payer les comptes de la municipalité selon la liste soumise, comme suit :

COMPTES PAYÉS

Salaires nets des employés	20 231.73	employés
Remises fédérales	3 649.64	
Remises provinciales	8 075.44	
Télébec	147.35	Téléphone Domaine Breen
	236.61	Téléphone bureau municipal
	97.30	Téléphone aréna
Bell Mobilité	99.64	Cellulaires voirie et administration
ACN	7.63	Interurbains bureau
Desjardins sécurité financière	830.74	Assurances collectives août

COMPTES À PAYER

AREO-FEU LTEE	396.35	Coude d'aspiration 6"
CHAMPOUX ELECTRIQUE INC.	783.39	Entretien luminaires
CIMCO REFRIGERATION	2 674.54	Changement d'huile
CLEAN SCENE	57.32	Nettoyage vêtements
CONSTRUCTION S.R.B.	241.45	Couper bordure 2, carré Roberge
COTE, SERGE	50.00	Frais déplacement août 2016
DESJARDINS ASSURANCES	830.74	Assurance collective septembre 2016
DISTRIBUTION SOGITEX	572.28	Produits entretien centre et aréna
J. DROLET ET FILS	16.53	Quincaillerie garage
EQUIPEMENTS ROLAND CHAMPOUX	528.56	Gravier ch. Érablière et Baie-Joannes
FLEURS ET JARDINS 2000 INC	98.86	Fleurs-fontaine décès Côte Marchand
GADI INC	4758.73	Réparation mât électrique aréna
	360.04	Réparation lumière de rue
GARAGE LES P'TITS ROBERGE	24.00	Double clés
GARAGE MARC COTE	1 896.78	Carburant et quincaillerie
FERME GAUTHIER ENR.	2 733.42	Entretien pelouse septembre 2016
HYDRO-QUÉBEC	1029.03	Modifier branchement aréna
LETTREGE FRANS GAUTHIER	488.92	Affiche bureau, no civique ch. Érablière
AGRIMAX	248.19	Pièces entretien Backhoe et faucheuse
DÉPANNEUR 7/7	76.97	Kleenex, Raid, bière, savon
LOGITEM	26.20	Livre bibliothèque
MARCEL BARIL LTEE	6.56	Pièces entretien garage
M.R.C. DE TEMISCAMINGUE	65 479.64	Quote-part 3 ^e , projet avertisseur fumée
MULTILAB DIRECT	363.04	Analyses eau potable et usées
MUNICIPALITE DE SAINT-EDOUARD-	24.53	Assurance bateau 2016-2017
PIECES AUTO BROUSSEAU	305.62	Gants, électrode pour souder et pompe
PARKLAND/PROPANE NORD-OUEST	1 136.82	Propane aréna et vérifier fuite âge d'or
LE REFLET	68.99	Publicité Domaine Breen journal
R.P. EXPRESS INC.	22.57	Livraison Multilab analyse d'eau
SOUDURE ARCO	12.67	Pièce moulin à faucher
ST-GERMAIN NOEL	75.00	Frais déplacement août 2016
TOURISME ABITIBI-TEMISCAMINGUE	287.44	Frais adhésion annuel Domaine Breen

4. DEMANDES VERBALES

Aucune.

5. REFUGE POUR ANIMAUX DU TÉMISCAMINGUE

- 19-09-03 Mesdames Francine Beaudoin, Dominique Dubois et Brigitte Loïselle (secteur Témiscamingue) sont présentes pour informer les membres du conseil de l'avancement du dossier de refuge pour animaux au Témiscamingue.

L'organisme a acquis un bâtiment à Laverlochère (40 000 \$ payable en 4 ans) mais il y a encore des travaux à faire avant d'être opérationnel considérant les normes strictes du Ministère de l'agriculture. Ils attendent toujours des soumissions donc il est difficile d'établir avec précision les besoins financiers de l'organisme pour l'instant.

Elles désirent offrir le service de cueillette des chiens et chats sur l'ensemble du territoire témiscamien et souhaitent la participation de l'ensemble des municipalités. On parle principalement de 2 façons d'aider l'organisme :

En obligeant les propriétaires à identifier leurs animaux (médailles). Cette obligation serait gérée par l'organisme qui pourrait également financer une partie de ses activités avec les recettes des médailles. On aurait également une bonne idée du nombre d'animaux, ce qui faciliterait le suivi de certains règlements municipaux.

Dans un second temps, l'organisme souhaite également obtenir un financement permanent. Jusqu'à maintenant, seules les municipalités de Ville-Marie (250 \$/mois), Béarn et Duhamel-Ouest (1000 \$/an) offrent une compensation monétaire, même si le travail de l'organisme est commencé partout au Témiscamingue.

Les besoins financiers devraient se préciser d'ici l'automne. On mentionne qu'il serait intéressant d'avoir des chiffres pour la préparation du budget, idéalement à la fin du mois d'octobre.

L'avancement des dossiers reposant strictement sur du travail bénévole, il est difficile d'établir un échéancier serré. Mais les intervenants fondent beaucoup d'espoir sur l'adhésion des municipalités dans lesquelles elles auraient tous des représentants bénévoles.

Bien que louable, il serait intéressant d'avoir une perspective plus précise avant d'aller de l'avant dans le soutien à l'organisme. Et il serait intéressant que le projet se réalise avec la collaboration de la clinique vétérinaire du Témiscamingue.

Pour cette année, la demande consiste en un don. Pour l'an prochain, on aimerait qu'il y ait une entente plus précise.

Il est proposé par Luc Lafond d'offrir un montant de 500 \$ à l'organisme pour cette année, d'ici à ce qu'une position plus officielle soit prise.

Le vote est pris : Proposition rejetée.

Mesdames prennent bien note des demandes de la municipalité et assurent les membres du conseil qu'elles seront de retour prochainement. Elles souhaitent néanmoins un appui de la municipalité dans ce dossier.

- 16-09-04 Sur proposition de Jean-Yves Lacroix, appuyé par Éric Aumond, il est résolu unanimement d'appuyer l'organisme « Refuge pour animaux du Témiscamingue » par une lettre officielle d'appui. Le directeur général est autorisé à signer ladite lettre.

6. CODES D'ÉTHIQUE, EMPLOYÉS ET ÉLUS

ÉLUS MUNICIPAUX

- 16-09-05 M. Patrick Trudel donne avis de la présentation devant ce conseil du règlement pour l'adoption du code d'éthique et de déontologie des élus municipaux. Le projet de règlement accompagne l'avis de présentation, avec dispense de lecture lors de l'adoption.

EMPLOYÉS MUNICIPAUX

M. Yves Côté donne avis de la présentation devant ce conseil du règlement pour l'adoption du code d'éthique et de déontologie des employés municipaux. Le projet de règlement accompagne l'avis de présentation, avec dispense de lecture lors de l'adoption.

7. ARÉNA

Tarifification 2016-2017

16-09-07 Considérant que la municipalité désire encourager l'activité physique auprès des jeunes et maximiser l'utilisation de ses installations sportives, il est proposé par Yves Côté et résolu majoritairement d'adopter la tarification suivante pour l'année 2016-2017 du Colisée :

Hockey mineur du Témis.

Patin artistique du Témis.

Groupe de jeunes ayant principalement des jeunes de Guigues : 40 \$/heure

Groupe de jeunes de l'extérieur : 54 \$/heure

Adultes : 135 \$/heure

Les autres modalités demeurent inchangées (patinage libre, chauffage, etc.). Il est précisé que ces tarifs incluent les taxes.

Une lettre sera transmise à la municipalité de Notre-Dame-du-Nord et à l'association du hockey mineur pour les informer de la baisse du tarif.

Travaux et ouverture

Les conseillers Jean-Yves Lacroix et Yves Côté, ainsi que la mairesse Carmen Côté, se rencontreront pour discuter des travaux à faire avant le début de la nouvelle saison.

L'ouverture de la saison est prévue vers le 19 octobre.

Déshumidificateur

16-09-08 Considérant les problèmes majeurs d'humidité ces dernières années, il est proposé par Yves Côté, appuyé par Jean-Yves Lacroix et résolu unanimement de faire l'achat d'un déshumidificateur de la compagnie Cimco au coût de 24 999 \$ incluant les taxes et le transport à Saint-Bruno-de-Guigues. Conséquemment, l'achat d'un columbarium est reporté et le financement de celui-ci transféré au présent achat.

L'installation se fera par les employés municipaux et on demandera des prix pour l'électricité.

8. RÉOLUTION PLAN MESURES D'URGENCE

16-09-09 ATTENDU QUE les municipalités du Québec sont vulnérables et aux prises avec des aléas d'ordre naturel ou anthropique.

ATTENDU QUE le Conseil municipal de SAINT-BRUNO-DE-GUIGUES reconnaît que sa municipalité peut être victime d'un sinistre en tout temps.

ATTENDU QUE le Conseil municipal voit l'importance de se doter de la première phase d'un plan municipal de sécurité civile couvrant les éléments prioritaires de la préparation pour faire face aux sinistres en collaboration avec les représentants de la Direction générale de la sécurité civile et de la sécurité incendie du Ministère de la Sécurité publique.

Pour ces motifs, il est proposé par Luc Lafond, appuyé par Andrée Boivin et unanimement résolu :

QU'une organisation municipale de la sécurité civile soit créée;

QUE les personnes suivantes soient nommées et informées par le Conseil municipal pour occuper les postes aux différentes missions de l'organisation municipale de la sécurité civile.

FONCTION	NOM
Coordonnateur municipal de la sécurité civile	Serge Côté
Coordonnateur municipal adjoint	Alain Guimond
Coordonnateur de site	Alain Guimond
Responsable Administration	Serge Côté
Responsable Sécurité-incendie	Maxime Côté
Responsable Communications	Carmen Côté
Responsable Sécurité des personnes	Sûreté du Québec
Responsable Services aux personnes sinistrées	Patrick Gignac
Responsable Services techniques	Nil Gauthier
Responsable Transports	Nil Gauthier

Cette résolution abroge toutes les nominations antérieures concernant le plan municipal de sécurité civile de notre municipalité.

9. RESSOURCE EN LOISIR

- 16-09-10 Une intervenante en loisir était à l'embauche des municipalités de Laverlochère, Saint-Eugène et Angliers ces dernières années. Angliers se retire et on demande à Saint-Bruno-de-Guigues son intérêt à remplacer Angliers. Le poste est actuellement vacant. Budget approximatif : 13 500 \$.

Considérant que le projet d'embauche d'un agent de développement (ou d'un autre titre à définir) n'a pas connu son aboutissement et que la définition de tâches reste à être précisée;

Considérant que la municipalité préconise l'approche « bénévole » pour l'offre de service de loisir, du moins à un certain niveau, mais que les besoins des résidents n'ont pas été analysés (le conseiller Éric Aumond démontre son intérêt à s'impliquer à ce niveau);

En conséquence, il est proposé par Éric Aumond et résolu unanimement de répondre dans la négative à l'offre des municipalités de Laverlochère et Saint-Eugène.

10. CONTRIBUTION – MÉNAGE LORS DU FESTIVAL

- 16-09-11 La municipalité avait la responsabilité de nettoyer les toilettes (site, centre communautaire, aréna), ouvrir et fermer le gymnase, etc., travail qui était habituellement fait par un employé municipal. Pour cause de santé, celui-ci n'a pu le faire cette année. Le tout a été fait par un membre de l'équipe « Maison nouvel horizon » (plus communément connu sous le nom de « preacher »).

En conséquence, il est proposé par Éric Aumond, appuyé par Andrée Boivin et résolu unanimement de faire un don à l'organisme pour un montant de 500 \$.

11. TRAVAUX MUNICIPAUX

- 16-09-12 Considérant la liste de travaux de voirie priorisés;

Considérant que la majeure partie de ces travaux se dérouleront sur le chemin du petit rang 3;

En conséquence, il est proposé Andrée Boivin et résolu unanimement d'autoriser le directeur des travaux publics Nil Gauthier :

- à réaliser les travaux de rechargement, de creusage de fossés et d'installation de ponceaux;
- d'engager une pelle, à l'heure, pour approximativement 4 jours;
- à faire l'achat d'environ 3 000 tonnes de gravier MG-20;

12. SURTAXE POUR PISCINE – VILLE DE VILLE-MARIE

La ville de Ville-Marie a décrété unilatéralement une augmentation de sa surtaxe pour les non-résidents, qui est passée de 50 % à 100 %.

- 16-09-13 Ces dernières années, le comité récréatif assumait seul la surtaxe pour les jeunes (moins de 18 ans) qui s'inscrivaient aux cours de piscine. Considérant l'augmentation, le comité demande à la municipalité d'assumer, à part égale, la nouvelle surtaxe. On estime la somme à 3 000 \$/an, soit 1 500 \$ chacun.

Considérant que la municipalité n'approuve pas la façon dont la ville de Ville-Marie a décrété cette augmentation;

Considérant que la municipalité ne veut pas que les contribuables de la municipalité fassent les frais de mésententes administratives;

En conséquence, il est proposé par Luc Lafond, appuyé par Patrick Trudel et résolu unanimement :

- D'accepter la demande du comité récréatif;
- De fixer à 200 \$ le montant maximal remboursable de la surtaxe par jeune, par année (3 sessions à 67 \$/session), incluant les inscriptions au club « Exotem »;
- De réviser annuellement cette entente;

13. VIDANGE DES ÉTANGS

Le directeur général vérifiera s'il est possible de faire une vidange partielle des étangs d'épuration cet automne. Il visitera également la municipalité de Palmarolle où une vidange a été faite ce printemps.

14. AUTORISATION RAPPORTS D'INCENDIE

- 16-09-14 Dans le cadre de son travail, le chargé de projet en sécurité incendie de la MRC de Témiscamingue doit consulter les déclarations de sécurité incendie complétées par le directeur du service incendie de Saint-Bruno-de-Guigues lors d'intervention sur le territoire. Pour faciliter le processus, il serait avantageux que celui-ci puisse consulter directement les rapports sur le site du Ministère de la Sécurité publique.

En conséquence, il est proposé par Jean-Yves Lacroix, appuyé par Andrée Boivin et résolu unanimement d'autoriser le chargé de projet en prévention incendie de la MRC de Témiscamingue, M. Jean Martineau, à consulter les déclarations de sécurité incendie sur le site du ministère;

15. REFINANCEMENT 335 100 \$ LE 16 JANVIER 2017

- 16-09-15 Un emprunt (regroupement de 2 emprunts) viendra à échéance le 16 janvier 2017. Le solde à refinancer, à l'échéance du taux le 16 janvier 2017, sera de 335 100 \$. La municipalité peut se prévaloir de payer le solde en totalité ou renouveler l'emprunt.

Considérant les montants du surplus libre au 31 décembre dernier, il est proposé par Patrick Trudel et résolu unanimement de rembourser la totalité du prêt à son échéance, soit le 16 janvier 2017. Le montant du remboursement totalisera 335 100 \$ (solde à l'échéance) en plus du montant prévu du remboursement en 2017, soit 29 300 \$ pour un total de 364 400 \$.

16. VARIA...

Colloque ADMQ- La Sarre

- 16-09-16 Il est proposé par Andrée Boivin, appuyé par Yves Côté et résolu unanimement d'autoriser le directeur général à participer au colloque régional de l'Association des Directeurs municipaux du Québec qui aura lieu à La Sarre les 15 et 16 septembre prochains.

Demande – partage de niveuse - Lorrainville-Béarn

Les municipalités de Lorrainville et Béarn se sont rencontrées pour discuter de possibilités d'ententes conjointes. Dans la discussion, on a mentionné la faisabilité d'utiliser la niveuse de Guigues et on s'informe à celle-ci de son intérêt.

- 16-09-17 La municipalité avait déjà été approchée pour discuter de la situation avec les municipalités de Saint-Eugène, Angliers et Laverlochère.

Bien que le dossier mérite que l'on s'y attarde, la situation des employés est particulièrement préoccupante puisque 2 de ceux-ci prendront leur retraite sous peu.

En conséquence, il est proposé par Andrée Boivin et résolu unanimement d'informer les municipalités qu'il n'est pas à propos d'analyser des modifications à la structure actuelle à la voirie en ce moment, mais la municipalité ne ferme pas la porte à des discussions éventuelles.

Location du gymnase sur 2 jours

- 16-09-18 Il est proposé par Yves Côté, appuyé par Andrée Boivin et résolu unanimement de facturer un montant additionnel de 100 \$ pour les locations du gymnase qui demandent également la possibilité de faire un brunch le lendemain, en autant que la location se termine à midi. Il est entendu que le ménage n'est pas fait entre les 2 activités.

Asphalte – Entrées problématiques – Rue Brien

Plusieurs entrées de la rue Brien sont difficiles d'accès en raison de la présence d'une « bosse » causée par l'égout pluvial. On convient de regarder ce dossier lors des prévisions budgétaires 2017 puisqu'il y aura un investissement important à faire si on désire corriger la situation d'une façon permanente.

17. CORRESPONDANCE**Carrefour jeunesse emploi, bière et saucisses du 1^{er} octobre, demande gymnase gratuit**

- 16-09-19 Il est proposé par Yves Côté et résolu unanimement d'accepter cette demande aux mêmes conditions que l'an passé, soit que tout soit ramassé après la location, à l'exception du ménage du plancher.

Portes ouvertes UPA, 11 septembre 2016, « La Belle Mine » (Danny Lafond-Cynthia Lemire)

- 16-09-20 Sur proposition d'Éric Aumond, appuyé par Patrick Trudel, il est résolu à l'unanimité d'accepter de prêter gratuitement le matériel nécessaire à l'organisation de la journée porte ouverte organisée par l'Union des Producteurs agricoles du Québec. On parle notamment de cafetières, chaises, tables, signalisation, etc.

Nomination de la FQM/ADMQ à titre de mandataire pour l'assurance collective

- 16-09-21 CONSIDÉRANT QUE la municipalité a déjà adhéré au contrat d'assurance collective émis par Desjardins Sécurité Financière, dans le cadre du régime de la FQM et de l'ADMQ;

CONSIDÉRANT QUE la FQM, par son conseil d'administration, a fait connaître sa décision de gérer elle-même, et à l'interne, l'assurance collective et a notamment constituer, à cette fin, un comité composé d'élus, de directeurs généraux de municipalité ou de MRC et de représentants de l'ADMQ et de l'ADGMRCQ;

CONSIDÉRANT QUE le contrat intervenu entre la FQM, l'ADMQ et Desjardins Sécurité Financière doit être renégocié à l'automne 2016, pour entrer en vigueur à compter du 1^{er} janvier 2017;

CONSIDÉRANT QUE la FQM a retenu les services des actuaires AON-HEWITT pour la représenter et la conseiller notamment dans la négociation de ce renouvellement de contrat et qu'elle s'est engagée à consulter l'ADMQ quant aux conditions de ce renouvellement;

CONSIDÉRANT QU'en conséquence il y a lieu que la municipalité mandate la FQM et son mandataire désigné (actuellement AON-HEWITT) pour la représenter dans la négociation de ce renouvellement;

CONSIDÉRANT QUE le comité mis sur pied par la FQM doit faire connaître ses recommandations quant aux modalités et au contenu d'un nouveau régime au début de l'année 2017, les conclusions du comité devant être mises en application, après un appel d'offres au bénéfice des municipalités visées par ce régime, le ou vers le 1^{er} janvier 2018;

CONSIDÉRANT QUE pour être en mesure de mieux protéger les intérêts des municipalités et organismes membres du regroupement, la FQM et l'ADMQ souhaitent continuer à agir comme preneur du contrat cadre auprès de l'assureur, ce que désire également la municipalité;

CONSIDÉRANT QUE ce mode de gestion devrait générer des économies pour les municipalités visées par ce régime;

CONSIDÉRANT QUE le statut de la FQM comme preneur du contrat cadre ainsi que son rôle de négociateur pour son renouvellement, avec ou sans amendement, correspondent à la mission que lui confient exclusivement les articles 14.71 et 708 du *Code municipal* ainsi que l'article 29.9.1 de la *Loi sur les cités et villes*;

En conséquence, il est proposé par Andrée Boivin, appuyé par Luc Lafond et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

Que la Municipalité de Saint-Bruno-de-Guigues mandate, irrévocablement jusqu'au 31 décembre 2017, la Fédération québécoise des municipalités (FQM) et son mandataire désigné (actuellement AON-HEWITT) pour agir à titre de représentant exclusif pour négocier l'adhésion de la municipalité et le renouvellement du régime d'assurance collective intervenu dans le cadre du régime de la FQM et de l'ADMQ, et ce, auprès de Desjardins Sécurité Financière ou, si nécessaire, de tout autre assureur;

Que la Fédération québécoise des municipalités et son mandataire désigné (actuellement AON-Hewitt) soient autorisés exclusivement à négocier et à convenir, avec tout courtier et Desjardins Sécurité Financière, toute mesure pouvant être nécessaire pour assurer une transition harmonieuse entre le régime en vigueur et celui à être convenu au terme de sa renégociation actuellement et en vigueur jusqu'au 31 décembre 2016;

Que la Fédération québécoise des municipalités et son mandataire désigné (actuellement AON-Hewitt) soient autorisés à obtenir accès au dossier d'assurance collective de la municipalité, et ce, auprès de tout courtier, ou de Desjardins Sécurité Financière.

Que la Fédération québécoise des municipalités et son mandataire désigné (actuellement AON-Hewitt) soient autorisés à négocier, contre rémunération, les services fournis respectivement par eux;

Que la présente résolution ne limite en rien le droit de la FQM de révoquer son mandataire désigné et y substituer un autre;

Que la prise d'effet de la présente résolution soit immédiate et révoque tout autre mandat accordé antérieurement, sans autre avis.

- CPTAO; Demande, Éden rouge, utilisation autre qu'agricole pour festivités

16-09-22

L'Éden rouge (9133-7139 Québec inc.) présente une demande d'autorisation à la Commission de Protection du territoire agricole du Québec dans le but d'utiliser un bâtiment en annexe du bâtiment principal pour des festivités particulières. Ce bâtiment (un abri en fait) est situé à l'est du restaurant style « table champêtre ».

Le bâtiment (ancien abri pour animaux) est actuellement utilisé pour l'entreposage de machinerie et cette vocation pourrait être préservée. On voudrait simplement pouvoir utiliser le bâtiment pour des activités comme des noces par exemple. Cela éviterait des frais importants aux organisateurs puisque la location de chapiteaux est onéreuse.

La commission a déjà autorisé l'utilisation du terrain adjacent situé au sud pour l'installation de chapiteaux pour fêtes diverses.

Considérant ces faits;

Considérant que dans son interprétation, la municipalité ne considère pas que cette activité « autre qu'agricole » puisse avoir une incidence néfaste sur l'agriculture à proximité;

Considérant que les critères de l'article 61.1 de la Loi ne peuvent être pris en considération dans le présent dossier;

En conséquence, il est proposé par Jean-Yves Lacroix, appuyé par Yves Côté et résolu unanimement d'appuyer la demande de « l'Éden rouge » (9133-7139 Québec inc.) afin d'obtenir de la commission l'autorisation d'utiliser un bâtiment accessoire à des fins autres qu'agricoles. Le bâtiment en question est adjacent au bâtiment bénéficiant d'une autorisation pour une utilisation autre qu'agricole, soit pour les fins d'un restaurant avec table champêtre.

- Invitation rencontre du 8 septembre pour services municipaux, Lorrainville, 18 h 30

Une rencontre d'importance se tiendra à Lorrainville pour le suivi du sondage relatif aux regroupements municipaux.

18. PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune.

19. AJOURNEMENT AU 19 SEPTEMBRE, 19 H

Sur proposition d'Andrée Boivin, il est résolu unanimement d'ajourner la séance au lundi 19 septembre 19 h.

Je, Carmen Côté, mairesse, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Carmen Côté
Mairesse

Serge Côté
Directeur général

REPRISE DE L'AJOURNEMENT DE LA SÉANCE ORDINAIRE
du conseil de la municipalité de Saint-Bruno-de-Guigues du mardi 6 septembre 2016, ce **lundi 19 septembre 2016** à compter de 19 h à la **salle municipale** du centre communautaire sous la présidence de M^{me} Carmen Côté, mairesse, et à laquelle assistaient la conseillère et les conseillers :

Andrée Boivin
Luc Lafond

Jean-Yves Lacroix
Patrick Trudel

Absences : Messieurs Éric Aumond et Yves Côté.

1. MOT DE BIENVENUE

Madame la mairesse souhaite la bienvenue aux membres du conseil, constate le quorum et ouvre l'assemblée.

2. DEMANDES VERBALES

Aucune.

3. SOUMISSION INSPECTION RÉSEAU D'ÉGOUTS

16-09-01-1 L'ouverture des soumissions pour l'inspection du réseau d'égouts s'est faite en après-midi. Une seule des trois entreprises invitées a déposé une offre, soit Véolia.

Le montant total de la soumission s'élève à 45 084.70 \$, plus taxes, pour un total de 51 836.14 \$, soit plus du double de l'estimé prévu.

Considérant ce fait, et considérant qu'un seul soumissionnaire a déposé une offre, la municipalité peut donc se prévaloir de l'article 938.3, soit la possibilité de négocier avec Véolia et revoir à la baisse la soumission déposée.

Sur proposition de Jean-Yves Lacroix, appuyé par Andrée Boivin, il est résolu unanimement :

D'analyser les alternatives possible, soient d'attendre à l'an prochain et recommencer le processus au printemps, de vérifier la possibilité de faire l'inspection autrement (achat de caméra, appareil de nettoyage, etc.), ou tout simplement revoir avec Véolia les modalités de la soumissions.

Une proposition sera soumise lors de la prochaine séance du conseil.

4. ARÉNA

16-09-02-1 Madame la mairesse dresse un compte rendu de la visite faite à l'aréna concernant les travaux à faire avant le début de la saison.

Il est proposé par Jean-Yves Lacroix et résolu unanimement que :

- Richard Jacques débute l'année ce jour même, le 19 septembre;
- S'informer des prix et installer une dalle du côté Nord, dans la partie avant, pour éviter l'accumulation d'eau vis-à-vis la porte;
- D'installer le déshumidificateur dans la partie centrale (approximatif) du côté Sud pour l'instant. En fonction des résultats, on pourra analyser la possibilité d'ajouter des ventilateurs dans l'entre-toit pour éviter les problèmes de condensation si cela s'avère nécessaire;
- Poursuivre la réflexion concernant l'emplacement d'une future table à langer;
- D'installer quelques hydromètres pour avoir une idée du taux d'humidité.

5. VARIA...

Aucun point.

6. PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune.

7. LEVÉE

Sur proposition d'Andrée Boivin, il est résolu unanimement de lever la présente séance. Il est présentement 20 h.

Je, Carmen Côté, mairesse, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Carmen Côté
Mairesse

Serge Côté
Directeur général

SÉANCE ORDINAIRE du conseil de la municipalité de Saint-Bruno-de-Guigues, **lundi le 3 octobre 2016** à compter de 19 h 30 à la **salle municipale** du centre communautaire sous la présidence de Madame Carmen Côté mairesse, et à laquelle assistaient la conseillère et les conseillers :

Andrée Boivin Éric Aumond Yves Côté Luc Lafond

Absences : Messieurs Jean-Yves Lacroix et Patrick Trudel

1. MOT DE BIENVENUE

Madame la mairesse accueille les 8 personnes présentes, constate le quorum et ouvre la présente séance.

2. ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

- 16-10-01 Il est proposé par Yves Côté, appuyé par Éric Aumond et résolu unanimement d'adopter les procès-verbaux des réunions du mois de septembre (6 et 19 septembre 2016) selon la présentation faite aux membres du conseil avant la présente séance, et ce, comme s'ils avaient été lus.

3. ADOPTION DES COMPTES

- 16-10-02 Sur proposition d'Andrée Boivin, appuyé par Luc Lafond, il est résolu unanimement d'adopter et payer les comptes de la municipalité selon la liste soumise, comme suit :

COMPTES PAYÉS

Salaires nets des employés	19 180.24	employés
Remises fédérales	3 682.82	
Remises provinciales	8 199.00	
Télébec	148.12	Téléphone Domaine Breen
	228.82	Téléphone bureau municipal
	97.42	Téléphone aréna
Bell Mobilité	103.63	Cellulaires voirie et administration
ACN	5.22	Interurbains bureau
Société canadienne des postes 2016	58.08	Frais poste Babillard septembre

COMPTES À PAYER

ROBERT BOILEAU	1 814.31	Peinture et lignes pour glace
BOUCHERIE FRUITS ET LÉGUMES	15.00	Colle, batterie, ampoule, savon
RM ENTERPRISES	4 470.23	Calcium liquide
CIMCO	24 979.99	Déshumidificateur
CLEAN SCENE	71.65	Nettoyage vêtements
CONSTRUCTO SE@O	413.91	Annonce soumission backhoe
COTE, SERGE	50.00	Frais déplacement septembre 16
	290.06	Frais déplacement colloque
DISTRIBUTIONS GIRONNE LTEE	179.08	Peinture but
DISTRIBUTION SOGITEX	354.93	Produits entretien
J. DROLET ET FILS	3 239.91	Sel adoucisseur
	187.81	Scellant, peinture, tuyau
EQUIPEMENT ROLAND CHAMPOUX	4 955.42	Location pelle
FLEURS ET JARDINS 2000 INC	40.76	Terre à semis et d'intérieur
GARAGE MARC COTE	3 460.98	Carburant et quincaillerie
IMPRESSION ET DESIGN GRAFIK	334.58	Impression Babillard septembre
JACQUES, RICHARD	91.93	Sarreau Richard Jacques
CENTRE DU CAMION MABO	187.07	Pièces L-8000
AGRIMAX	10.21	Écrou niveleuse
MATERIAUX JOLETTE INC	52.87	Plani-patch aréna
MINISTRE DES FINANCES	34 130.00	Sécurité publique 2 ^e versement
M.R.C. DE TEMISCAMINGUE	505.48	Formation pompier
MULTILAB DIRECT	139.99	Analyse eau potable et usées
PIECES AUTO BROUSSEAU	796.57	Pièces entretien garage et Mack
PNEUS GBM	1 513.07	Pneu (4) L-8000
PARKLAND/PROPANE NORD-OUEST	955.04	Propane aréna et zamboni
QUINCAILLERIE HOME HARDWARE	58.59	Hygromètre et lance d'arrosage

ROULEAU ALAIN	506.00	Formation pompier
R.P. EXPRESS INC.	22.57	Livraison Multilab
ST-GERMAIN NOEL	75.00	Frais déplacement septembre16
TEMLAC LTEE	165.48	Batterie Ranger et pièce garage
TOURISME ABITIBI-TEMISCAMINGUE	287.44	Adhésion annuel 2016-2017
TRANSPORT JOLATEM	2 319.90	Collet et ponceaux
F.Q.M.	224.64	Frais livraison DICOM
YVON CHAMPOUX INC	175.09	Coulis béton aréna

4. DEMANDES VERBALES

Aucune.

5. DÉFI 24/21, MÊME PROGRAMME QUE L'AN DERNIER

- 16-10-03 M. Stéphane Bergeron est présent pour expliquer le projet. L'activité est reprise cette année avec la possibilité d'organiser une soirée au centre communautaire le samedi soir. Celle-ci serait à déterminer, en fonction des personnes qui voudront s'impliquer. Le tout est à confirmer.

Les membres du conseil s'entendent sur la pertinence d'appuyer la cause, par contre on considère que les sommes en jeu (2 835 \$ pour la location de la glace + 350 \$ pour la location du gymnase) sont bien au-delà des montants maximum des commanditaires. On demande donc qu'il y ait une visibilité en fonction de l'implication municipale. Qui pourrait être le nom du tournoi par exemple. On mentionne qu'il serait également intéressant que les paniers de Noël puissent s'impliquer directement (\$\$) auprès d'organismes de la municipalité.

En conséquence, il est proposé par Yves Côté, appuyé par Luc Lafond et résolu unanimement d'accepter la demande du comité, soit :

- Prêt gratuit de l'aréna pour l'activité;
- Location gratuite du centre communautaire.

Quant au plan de commandite, le comité vérifiera quelles sont les possibilités.

6. CONTRAT D'INSPECTION DES CONDUITES

- 16-10-04 Considérant que le prix soumis par Véolia est bien au-delà de ce qui était anticipé (plus du double) et qu'on présume que les fournisseurs seront plus disponibles au printemps;

Considérant qu'il y aura possibilité de modifier le devis en fonction de travaux que nous pourrions faire nous-même en partie, comme le nettoyage des conduites;

En conséquence, il est proposé Luc Lafond, appuyé par Andrée Boivin et résolu unanimement :

- DE REFUSER la seule offre reçue, soit celle de Véolia;
- DE RECOMMENCER le processus d'appel d'offres au printemps, tout en s'assurant de coordonner notre demande avec celles des municipalités environnantes qui auraient les mêmes besoins.

7. ADOPTION CODES D'ÉTHIQUE EMPLOYÉS ET ÉLUS

Suite page suivante :

RÈGLEMENT ADOPTANT
LE CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE
DES EMPLOYÉS de LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-BRUNO-DE-GUIGUES

ATTENDU QUE la Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale, sanctionnée le 2 décembre 2010, crée l'obligation pour toutes les municipalités locales d'adopter un code d'éthique et de déontologie qui énonce les principales valeurs de la Municipalité en matière d'éthique et les règles qui doivent guider la conduite des employés de celle-ci;

ATTENDU QUE la Loi prévoit à l'article 17 que le Code doit reproduire, en faisant les adaptations nécessaires, l'article 19 à l'effet qu'un manquement à une règle prévue au Code par un employé peut entraîner, sur décision de la Municipalité et dans le respect du contrat de travail, l'application de toute sanction appropriée à la nature et à la gravité du manquement;

ATTENDU QUE, conformément à l'article 18 de ladite Loi, l'adoption du Code d'éthique et de déontologie est prise par un règlement;

ATTENDU QUE l'adoption a été précédée d'un avis de motion et de la présentation d'un projet de règlement en date du 6 septembre 2016 ainsi que d'une consultation des employés sur le projet de règlement qui s'est tenue le 3 octobre 2016;

ATTENDU QUE, conformément à l'article 12 de ladite Loi, un avis public contenant un résumé du projet de règlement a été publié le 23 septembre 2016;

ATTENDU QUE l'Assemblée nationale a adopté le 10 juin 2016 le Projet de loi 83 (Loi modifiant diverses dispositions législatives en matière municipale concernant notamment le financement politique, 2016, c.17);

ATTENDU QU'en vertu des articles 101 et 102 de cette loi, les municipalités devaient modifier leurs codes d'éthique et de déontologie avant le 30 septembre 2016 mais qu'en fonction des vacances, ce délai ne pourra être respecté avec une adoption le 3 octobre 2016;

ATTENDU QUE le conseil juge opportun, essentiel et d'intérêt public de se conformer aux exigences de la Loi par l'adoption du Code d'éthique et de déontologie des employés de la Municipalité de Saint-Bruno-de-Guigues;

16-10-05 **EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Éric Aumond, appuyé par Luc Lafond et résolu unanimement d'adopter le règlement #424-10-16. Le conseil ordonne et statue par le règlement ainsi qu'il suit, à savoir :

Article 1 Préambule

Le préambule du présent règlement en fait partie intégrante.

Article 2 Objet

Le présent règlement a pour objet d'adopter un code d'éthique et de déontologie pour les employés de la Municipalité, lequel, notamment, énonce les valeurs de la Municipalité en matière d'éthique et les règles qui doivent guider la conduite des employés.

Article 3 Code d'éthique et de déontologie des employés

Le Code d'éthique et de déontologie des employés de la Municipalité de Saint-Bruno-de-Guigues, joint en annexe A est adopté.

Article 4 Prise de connaissance du Code d'éthique et de déontologie

Un exemplaire du Code d'éthique et de déontologie est remis à chaque employé de la Municipalité. L'employé doit attester en avoir reçu copie et pris connaissance dans un délai de dix (10) jours suivant sa réception.

Le maire reçoit l'attestation du directeur général, secrétaire-trésorier.

Une copie de l'attestation est versée au dossier de l'employé.

Article 5 Abrogation

Le présent règlement **abroge et remplace tout règlement**, résolution, politique ou directive portant sur un sujet visé par le Code.

Article 6 Entrée en vigueur

Le présent règlement entre en vigueur après l'accomplissement des formalités édictées par la Loi.

Carmen Côté
Mairesse

Serge Côté
Directeur général

Avis de motion :	6 septembre 2016
Présentation du projet de code d'éthique :	6 septembre 2016
Avis public du projet de règlement :	23 septembre 2016
Adoption du règlement :	3 octobre 2016
Publication :	4 octobre 2016

Annexe "A" du règlement 424-10-16 adoptant le code d'éthique des employés municipaux

CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE

DES EMPLOYÉS MUNICIPAUX

De la Municipalité de Saint-Bruno-de-Guigues

Présentation

Le présent « Code d'éthique et de déontologie des employés municipaux de la Municipalité de Saint-Bruno-de-Guigues » est adopté en vertu des articles 2, 16 et 18 de la **Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale (L.R.Q. c. E-15.1.0.1)**.

En vertu des dispositions de cette loi, la Municipalité de Saint-Bruno-de-Guigues doit adopter par règlement un code d'éthique et de déontologie des employés municipaux qui énonce les principales valeurs de la Municipalité en matière d'éthique et les règles qui doivent guider leur conduite selon les mécanismes d'application et de contrôle prévus à cet effet.

Les valeurs

Les valeurs de la Municipalité en matière d'éthique sont :

- 1° l'intégrité des employés municipaux;
- 2° l'honneur rattaché aux fonctions d'employé de la Municipalité;
- 3° la prudence dans la poursuite de l'intérêt public;
- 4° le respect envers les membres du conseil municipal, les autres employés de la Municipalité et les citoyens;
- 5° la loyauté envers la Municipalité;
- 6° la recherche de l'équité.

Tout employé doit faire preuve d'intégrité, d'honnêteté, d'objectivité et d'impartialité dans l'accomplissement de ses fonctions.

Les valeurs énoncées au présent Code devront guider tout employé à qui elles s'appliquent dans l'appréciation des règles déontologiques qui lui sont applicables, et ce, dans une perspective d'intérêt public.

Le principe général

L'employé doit exercer ses fonctions et organiser ses activités professionnelles de façon à préserver et à maintenir la confiance du public envers la Municipalité.

Les objectifs

Les règles prévues au présent Code ont pour objectifs de prévenir, notamment :

- 1° toute situation où l'intérêt personnel de l'employé peut influencer son indépendance de jugement dans l'exercice de ses fonctions;
- 2° toute situation qui irait à l'encontre des valeurs énoncées dans le présent Code d'éthique et de déontologie;
- 3° le favoritisme, la malversation, les abus de confiance ou autres inconduites.

Interprétation

À moins que le contexte ne s'y oppose, les mots utilisés dans le présent Code conservent leur sens usuel, sauf pour les expressions et les mots définis comme suit :

- 1° **avantage** : tout avantage, de quelque nature qu'il soit, de même que toute promesse d'un tel avantage;
- 2° **conflit d'intérêts** : toute situation où l'employé doit choisir entre l'intérêt de la Municipalité et son intérêt personnel;
- 3° **information confidentielle** : renseignement qui n'est pas public et que l'employé détient en raison de son lien d'emploi avec la Municipalité;
- 4° **supérieur immédiat** : personne qui représente le premier niveau d'autorité au-dessus d'un employé et qui exerce un contrôle sur son travail. Dans le cas du directeur général, le supérieur immédiat est le maire.

Champ d'application

Le présent Code s'applique à tout employé de la Municipalité de Saint-Bruno-de-Guigues.

La Municipalité peut ajouter au présent Code des règlements, politiques ou directives auxquels sont tenus les employés et qui, en cas de contravention, sont susceptibles d'entraîner une mesure disciplinaire. En cas d'incompatibilité, le Code prévaut.

Une loi, un règlement fédéral ou provincial ainsi qu'un contrat de travail auquel la Municipalité est partie prévalent sur toute disposition incompatible du présent Code.

Le Code s'ajoute à tout autre code d'éthique ou de déontologie auquel l'employé est assujéti, notamment en vertu du Code des professions (L.R.Q., c. C-26) ou d'une loi régissant une profession qui y est mentionnée. La Municipalité ne peut toutefois, en vertu du présent Code ou autrement, forcer un employé à contrevenir à un autre code d'éthique ou de déontologie adopté en vertu d'une loi.

Les obligations générales

L'employé doit :

- 1° exécuter le travail inhérent à ses fonctions, et ce, avec diligence;
- 2° respecter le présent Code ainsi que les politiques, règles et directives de l'employeur;
- 3° respecter son devoir de réserve envers la Municipalité. Il ne doit pas porter atteinte à la dignité ou à la réputation de son employeur ni, lorsqu'il y a un lien avec son travail, à celles d'un membre du conseil ou d'un autre employé de la Municipalité.

En matière d'élection au conseil de la Municipalité, le présent Code ne doit pas être interprété comme interdisant à un employé d'accomplir un acte que la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités (LRQ, c. E-2.2) déclare ne pas constituer un travail de nature partisane;

- 4° agir avec intégrité et honnêteté;
- 5° au travail, être vêtu de façon appropriée;
- 6° communiquer à son employeur toute information portée à sa connaissance et qu'il sait être pertinente pour la Municipalité.

Le présent Code ne doit pas être interprété ou appliqué comme empêchant l'employé de prendre toute mesure raisonnable pour protéger sa santé, sa sécurité ou son intégrité physique et mentale, ou celles d'une autre personne.

Les obligations particulières

RÈGLE 1 – Les conflits d'intérêts

Un employé doit éviter toute situation où il doit, sciemment, choisir entre l'intérêt de la Municipalité et son intérêt personnel ou, de façon abusive, celui de toute autre personne.

L'employé doit :

- 1° assumer fidèlement ses fonctions en conformité avec les législations applicables, incluant la réglementation en vigueur à la Municipalité ou dans tout autre organisme municipal;

2° s'abstenir d'avoir sciemment, directement ou indirectement, par lui-même ou par son associé, un contrat avec la Municipalité. Cette prohibition ne s'applique toutefois pas à un contrat autorisé par la loi;

3° lorsqu'une situation est susceptible de le mettre en conflit d'intérêts, en informer son supérieur.

Sans limiter la particularité de ce qui précède, il est interdit à tout employé :

1° d'agir, de tenter d'agir ou d'omettre d'agir de façon à favoriser, dans l'exercice de ses fonctions, ses intérêts personnels ou, d'une manière abusive, ceux de toute autre personne;

2° de se prévaloir de sa fonction pour influencer ou tenter d'influencer la décision d'une autre personne de façon à favoriser ses intérêts personnels ou, d'une manière abusive, ceux de toute autre personne.

RÈGLE 2 – Les avantages

Il est interdit à tout employé :

1° de solliciter, de susciter, d'accepter ou de recevoir, pour lui-même ou pour une autre personne, quelque avantage que ce soit en échange d'une décision, d'un acte, de l'omission de décider ou d'agir, ou de l'exercice d'une influence quelconque dans le cadre de ses fonctions;

2° d'accepter tout avantage, quelle que soit sa valeur, qui peut influencer son indépendance de jugement dans l'exercice de ses fonctions ou qui risque de compromettre son intégrité.

Il n'est toutefois pas interdit d'accepter un avantage qui respecte les trois conditions suivantes :

1° il est reçu conformément à une règle de courtoisie, de protocole, d'hospitalité ou d'usage;

2° il n'est pas constitué d'une somme d'argent ou d'un titre financier quelconque tel qu'une action, une obligation ou un effet de commerce;

3° il n'est pas de nature à laisser planer un doute sur l'intégrité, l'indépendance ou l'impartialité de l'employé.

L'employé qui reçoit un avantage respectant ces conditions doit le déclarer à son supérieur immédiat. La déclaration doit être inscrite dans un registre tenu à cette fin par le secrétaire-trésorier.

RÈGLE 3 – La discrétion et la confidentialité

Un employé ne doit pas sciemment utiliser, communiquer ou tenter d'utiliser ou de communiquer un renseignement obtenu dans l'exercice ou à l'occasion de l'exercice de ses fonctions et qui n'est généralement pas à la disposition du public, pour favoriser ses intérêts personnels ou, de manière abusive, ceux de toute autre personne.

L'employé doit prendre toute mesure raisonnable pour assurer la protection d'une information confidentielle, notamment lors d'une communication électronique.

En cas de doute, l'employé doit s'adresser au responsable de l'application de la Loi d'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels pour s'assurer du caractère public ou confidentiel d'une information.

RÈGLE 4 – Interdiction – Activité de financement

Il est interdit à tout employé de la municipalité de faire l'annonce, lors d'une activité de financement politique, de la réalisation d'un projet, de la conclusion d'un contrat ou de l'octroi d'une subvention par la municipalité, sauf si une décision finale relativement à ce projet, contrat ou subvention a déjà été prise par l'autorité compétente de la municipalité.

RÈGLE 5 – L'utilisation des ressources de la Municipalité

Il est interdit à un employé d'utiliser les ressources de la Municipalité à des fins personnelles ou à des fins autres que l'exercice de ses fonctions.

Cette interdiction ne s'applique toutefois pas à l'utilisation de ressources à des conditions non préférentielles, mises à la disposition des citoyens.

Elle ne s'applique pas non plus à l'utilisation du cellulaire fourni aux employés de voirie et au directeur général. Par contre, bien qu'il n'y ait pas de restriction quant à l'utilisation personnelle des cellulaires, l'employé aura à défrayer toute somme additionnelle excédant le montant mensuel de base, ce montant mensuel de base étant assumé en totalité par la municipalité. Il est entendu que ces cellulaires sont fournis pour assurer la sécurité des employés et pour assurer un service permanent à la population.

L'employé doit :

1° utiliser avec soin un bien de la Municipalité. Il doit en faire usage, pour l'exécution de son travail, conformément aux politiques, règles et directives;

2° détenir, en tout temps, toute autorisation ou permis requis lorsqu'il utilise un véhicule de la Municipalité.

RÈGLE 6 – Le respect des personnes

Les rapports d'un employé avec un collègue de travail, un membre du conseil de la Municipalité ou toute autre personne doivent se fonder sur le respect, la considération et la civilité.

L'employé doit :

1° agir de manière équitable dans l'exécution de ses fonctions et ne doit pas accorder un traitement préférentiel à une personne au détriment des autres;

2° s'abstenir de tenir des propos injurieux ou de harceler une personne par des attitudes, des paroles, des gestes pouvant porter atteinte à sa dignité ou à son intégrité;

3° utiliser un langage approprié à l'exercice de ses fonctions.

RÈGLE 7 – L'obligation de loyauté

L'employé doit être loyal et fidèle à ses engagements envers l'employeur.

Sans limiter la portée de ce qui précède, toute personne qui quitte son emploi au sein de la Municipalité ne doit pas tirer un avantage indu des fonctions qu'elle y a occupées.

RÈGLE 8 – La sobriété

Il est interdit à un employé de consommer ou d'inciter quiconque à consommer une boisson alcoolisée ou une drogue illégale pendant son travail. Un employé ne peut être sous l'influence de telle boisson ou drogue pendant qu'il exécute son travail.

Toutefois, un employé qui, dans le cadre de ses fonctions, participe à un événement où des boissons alcoolisées sont servies ne contrevient pas à la présente règle s'il en fait une consommation raisonnable.

Les sanctions

Un manquement au présent Code peut entraîner, sur décision du conseil de la Municipalité ou du directeur général – si celui-ci en a le pouvoir conformément à la Loi, à un règlement ou à une résolution – et dans le respect de tout contrat de travail, l'application de toute sanction appropriée à la nature et à la gravité de ce manquement.

Dans le cas d'un manquement à une obligation qui s'applique après la fin du contrat de travail, la Municipalité peut, selon les circonstances, s'adresser aux tribunaux pour obtenir réparation ou, de façon générale, protéger ses droits.

La Municipalité reconnaît l'aspect correctif de la discipline en milieu de travail. Elle reconnaît que la mesure disciplinaire imposée sera juste et raisonnable, et proportionnelle à la gravité de la faute reprochée.

L'application et le contrôle

Toute plainte des citoyens au regard du présent Code doit :

1° être déposée sous pli confidentiel au directeur général (et secrétaire-trésorier), qui verra, le cas échéant, à déterminer s'il y a eu contravention au Code d'éthique et de déontologie;

2° être complète, être écrite, motivée et accompagnée, s'il y a lieu, de tout document justificatif, et provenir de toute personne ayant connaissance d'un manquement au présent Code d'éthique et de déontologie.

À l'égard du directeur général [et secrétaire-trésorier], toute plainte doit être déposée au maire de la Municipalité. Les paragraphes 1° et 2° de l'alinéa précédent s'appliquent en faisant les adaptations nécessaires.

Aucune sanction ne peut être imposée à un employé sans que ce dernier :

1° ait été informé du reproche qui lui est adressé;

2° ait eu l'occasion d'être entendu.

**CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE DES ÉLUS MUNICIPAUX
MUNICIPALITÉ DE SAINT-BRUNO-DE-GUIGUES
OCTOBRE 2016**

ATTENDU QUE le présent code d'éthique et de déontologie des élus municipaux a été adopté en vertu de la **Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale (2010, c. 27) en novembre 2011;**

ATTENDU QU'en vertu des dispositions de cette loi, toute municipalité devait adopter un code d'éthique et de déontologie des élus municipaux en vue d'assurer l'adhésion explicite des membres de tout conseil d'une municipalité aux principales valeurs de celle-ci en matière d'éthique, de prévoir l'adoption de règles déontologiques et de déterminer des mécanismes d'application et de contrôle de ces règles.

ATTENDU QUE l'Assemblée nationale a adopté le 10 juin 2016 le Projet de loi 83 (Loi modifiant diverses dispositions législatives en matière municipale concernant notamment le financement politique, 2016, c.17);

ATTENDU QU'en vertu des articles 101 et 102 de cette loi, les municipalités devaient modifier leurs codes d'éthique et de déontologie avant le 30 septembre 2016 mais qu'en fonction des vacances, il le sera le 3 octobre 2016;

ATTENDU QUE les principales valeurs de la municipalité et des organismes municipaux énoncées dans ce code d'éthique et de déontologie sont :

- 1° l'intégrité des membres de tout conseil de la municipalité;
- 2° l'honneur rattaché aux fonctions de membre d'un conseil de la municipalité;
- 3° la prudence dans la poursuite de l'intérêt public;
- 4° le respect envers les autres membres d'un conseil de la municipalité, les employés de celle-ci et les citoyens;
- 5° la loyauté envers la municipalité;
- 6° la recherche de l'équité.

ATTENDU QUE les valeurs énoncées dans le code d'éthique et de déontologie doivent guider toute personne à qui il s'applique dans l'appréciation des règles déontologiques qui lui sont applicables.

ATTENDU QUE les règles prévues au présent code d'éthique et de déontologie ont pour objectifs de prévenir, notamment :

- 1° toute situation où l'intérêt personnel du membre du conseil peut influencer son indépendance de jugement dans l'exercice de ses fonctions;
- 2° toute situation qui irait à l'encontre des articles 304 et 361 de la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités (L.R.Q., chapitre E-2.2);
- 3° le favoritisme, la malversation, les abus de confiance ou autres inconduites.

ATTENDU que les formalités d'adoption prévues à la Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale ont été respectées, à l'exception de la date d'adoption qui est ultérieure au 30 septembre 2016 (3 octobre 2016);

ATTENDU QUE l'adoption a été précédée d'un avis de motion et de la présentation d'un projet de règlement en date du 6 septembre 2016;

ATTENDU que les membres du conseil n'apportent pas de modifications au règlement initial;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Yves Côté, appuyé par Andrée Boivin et résolu unanimement d'adopter le règlement #425-10-16 intitulé « Code d'éthique et de déontologie des élus municipaux, Municipalité de Saint-Bruno-de-Guigues », comme suit :

ARTICLE 1 : INTERPRÉTATION

Tous les mots utilisés dans le présent code conservent leur sens usuel, sauf pour les expressions et les mots définis comme suit :

« Avantage » :

Comprend tout cadeau, don, faveur, récompense, service, commission, gratification, marque d'hospitalité, rémunération, rétribution, gain, indemnité, privilège, préférence, compensation, bénéfice, profit, avance, prêt, réduction, escompte, ou toute autre chose utile ou profitable de même nature ou toute promesse d'un tel avantage.

« Intérêt personnel » :

Intérêt de la personne concernée, qu'il soit direct ou indirect, pécuniaire ou non, réel, apparent ou potentiel. Il est distinct, sans nécessairement être exclusif, de celui du public en général ou peut être perçu comme tel par une personne raisonnablement informée. Est exclu de cette notion le cas où l'intérêt personnel consiste dans des rémunérations, des allocations, des remboursements de dépenses, des avantages sociaux ou d'autres conditions de travail rattachées aux fonctions de la personne concernée au sein de la municipalité ou de l'organisme municipal.

« Intérêt des proches » :

Intérêt du conjoint de la personne concernée, de ses enfants, de ses ascendants ou intérêt d'une société, compagnie, coopérative ou association avec laquelle elle entretient une relation d'affaires. Il peut être direct ou indirect, pécuniaire ou non, réel, apparent ou potentiel. Il est distinct, sans nécessairement être exclusif, de celui du public en général ou peut être perçu comme tel par une personne raisonnablement informée.

« Organisme municipal » :

- 1° un organisme que la loi déclare mandataire ou agent d'une municipalité;
- 2° un organisme dont le conseil est composé majoritairement de membres du conseil d'une municipalité;
- 3° un organisme dont le budget est adopté par la municipalité ou dont le financement est assuré pour plus de la moitié par celle-ci;
- 4° un conseil, une commission ou un comité formé par la municipalité chargé d'examiner et d'étudier une question qui lui est soumise par le conseil;
- 5° une entreprise, corporation, société ou association au sein de laquelle une personne est désignée ou recommandée par la municipalité pour y représenter son intérêt.

ARTICLE 2 : CHAMP D'APPLICATION

Le présent code s'applique à tout membre d'un conseil de la municipalité.

Article 3 : Conflits d'intérêts

Toute personne doit éviter de se placer, sciemment, dans une situation où elle est susceptible de devoir faire un choix entre, d'une part, son intérêt personnel ou celui de ses proches et, d'autre part, celui de la municipalité ou d'un organisme municipal.

Le cas échéant, elle doit rendre publiques ces situations et s'abstenir de participer aux discussions et aux délibérations qui portent sur celles-ci.

Sans limiter la généralité de ce qui précède, il est interdit à toute personne d'agir, de tenter d'agir ou d'omettre d'agir de façon à favoriser, dans l'exercice de ses fonctions, ses intérêts personnels ou, d'une manière abusive, ceux de toute autre personne.

Il est également interdit à toute personne de se prévaloir de sa fonction pour influencer ou tenter d'influencer la décision d'une autre personne de façon à favoriser ses intérêts personnels ou, d'une manière abusive, ceux de toute autre personne.

Article 4 : Avantages

Il est interdit à toute personne :

- d'accepter, de recevoir, de susciter ou de solliciter tout avantage pour elle-même ou pour une autre personne en échange d'une prise de position sur une question dont un conseil, un comité ou une commission dont elle est membre peut être saisi;

- d'accepter tout avantage, quelle que soit sa valeur, qui peut influencer son indépendance de jugement dans l'exercice de ses fonctions ou qui risque de compromettre son intégrité.

La personne qui reçoit tout avantage qui excède 200 \$ et qui n'est pas de nature purement privée ou visé par le paragraphe 2 du premier alinéa doit, dans les 30 jours de sa réception, produire une déclaration écrite au greffier ou au secrétaire-trésorier de la municipalité contenant une description adéquate de cet avantage, le nom du donateur, la date et les circonstances de sa réception.

Article 5 : Discrétion et confidentialité

Il est interdit à toute personne, tant pendant son mandat qu'après celui-ci, d'utiliser, de communiquer ou de tenter d'utiliser ou de communiquer des renseignements obtenus dans l'exercice ou à l'occasion de l'exercice de ses fonctions et qui ne sont généralement pas à la disposition du public pour favoriser ses intérêts personnels ou ceux de toute autre personne.

Article 6 : Interdiction- activité de financement

Il est interdit à tout membre d'un conseil de la municipalité de faire l'annonce, lors d'une activité de financement politique, de la réalisation d'un projet, de la conclusion d'un contrat ou de l'octroi d'une subvention par la municipalité, sauf si une décision finale relativement à ce projet, contrat ou subvention a déjà été prise par l'autorité compétente de la municipalité.

Article 7 : Utilisation des ressources de la municipalité

Il est interdit à toute personne d'utiliser ou de permettre l'utilisation des ressources, des biens ou des services de la municipalité ou des organismes municipaux à des fins personnelles ou à des fins autres que les activités liées à l'exercice de ses fonctions.

Article 8 : Respect du processus décisionnel

Toute personne doit respecter les lois, les politiques et les normes (règlements et résolutions) de la municipalité et des organismes municipaux relatives aux mécanismes de prise de décision.

Article 9 : Obligation de loyauté après mandat

Toute personne doit agir avec loyauté envers la municipalité après la fin de son mandat dans le respect des dispositions de la loi. Il lui est interdit d'utiliser ou de divulguer des renseignements confidentiels dont elle a pris connaissance dans l'exercice de ses fonctions.

Sans limiter la généralité de ce qui précède, il est interdit à toute personne, dans les 12 mois qui suivent la fin de son mandat, d'occuper un poste d'administrateur ou de dirigeant d'une personne morale, un emploi ou toute autre fonction de telle sorte qu'elle-même ou toute autre personne tire un avantage indu de ses fonctions antérieures à titre de membre d'un conseil de la municipalité.

Article 10 : Sanctions

Conformément aux articles 7 et 31 de la Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale (2010, c. 27) :

« Un manquement au présent Code d'éthique et de déontologie visé par un membre d'un conseil d'une municipalité peut entraîner l'imposition des sanctions suivantes :

1° la réprimande;

2° la remise à la municipalité, dans les 30 jours de la décision de la Commission municipale du Québec :

a) du don, de la marque d'hospitalité ou de l'avantage reçu ou de la valeur de ceux-ci,

b) de tout profit retiré en contravention d'une règle énoncée dans le code,

3° le remboursement de toute rémunération, allocation ou autre somme reçue, pour la période qu'a duré le manquement à une règle prévue au code, comme membre d'un conseil, d'un comité ou d'une commission de la municipalité ou d'un organisme;

4° la suspension du membre du conseil pour une période dont la durée ne peut excéder 90 jours, cette suspension ne pouvant avoir effet au-delà du jour où prend fin son mandat.

Lorsqu'un membre d'un conseil est suspendu, il ne peut siéger à aucun conseil, comité ou commission de la municipalité ou, en sa qualité de membre d'un conseil de la municipalité, d'un autre organisme, ni recevoir une rémunération, une allocation ou toute autre somme de la municipalité ou d'un tel organisme. »

Article 11 : Entrée en vigueur

Le présent règlement entre en vigueur suivant la Loi

Adopté ce 3 octobre 2016

Carmen Côté
Mairesse

Serge Côté
Directeur général
Secrétaire-trésorier

Avis de motion et projet de règlement : 6 septembre 2016
Publication du projet de règlement : 23 septembre 2016
Adoption du règlement : 3 octobre 2016
Publication et entrée en vigueur : 4 octobre 2016

8. SOUMISSIONS RETROCAVEUSE

Considérant que quelques modifications au devis ont été faites, notamment pour le différentiel avant, et considérant la nouvelle disposition qui oblige à modifier la date d'ouverture des soumissions si un addenda est donné à moins de 7 jours de l'ouverture des soumissions, la date d'ouverture a été reportée au 11 octobre. Point d'information.

9. REFINANCEMENT : PRÉCISIONS

Lors de la séance de septembre, une résolution a été adoptée pour payer en totalité le montant à renouveler d'un règlement d'emprunt pour une somme de 335 100 \$. Le directeur général tient à faire la précision suivante : Considérant que la municipalité a les fonds nécessaires (à même le surplus accumulé) pour rembourser la somme en question, celle-ci pourrait attendre les résultats de l'année financière avant de confirmer sa position. Donc, s'il s'avérait que l'année financière 2016 est moins bonne que prévue, ou si une problématique financière particulière survenait, la municipalité pourrait se raviser et renouveler l'emprunt au cours de l'année 2017 (un an moins un jour après l'échéance, donc avant le 16 janvier 2018.) Point d'information.

10. PROGRAMMATION TAXE D'ACCISE

16-10-07 **Attendu que** la municipalité a pris connaissance du Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2014 à 2018;

La municipalité doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire dont le montant totalise 688 000 \$.

Il est proposé par Luc Lafond et résolu unanimement que :

La municipalité s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle;

La municipalité s'engage à être la seule responsable et à dégager le Canada et le Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2014-2018;

La municipalité approuve le contenu et autorise l'envoi au ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire de la programmation de travaux jointe à la présente et de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire;

La municipalité s'engage à atteindre le seuil minimal d'immobilisations en infrastructures municipales fixé à 28 \$ par habitant par année, soit un total de 140 \$ par habitant pour l'ensemble des cinq années du programme;

La municipalité s'engage à informer le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvée par la présente résolution.

La municipalité atteste par la présente résolution que la programmation de travaux ci-jointe reflète les prévisions de dépenses des travaux admissibles jusqu'au 31 mars prochain.

PRORAMMATION DES TRAVAUX :

- Mise à jour du plan d'intervention	75 000 \$
- Achat de pompes, automatisation et mise à niveau	50 000 \$
- Génératrice (achat, installation)	50 000 \$

11. RÉSERVE DE SABLE

16-10-08 Il est proposé par Éric Aumond, appuyé par Yves Côté et résolu unanimement d'autoriser l'achat d'approximativement 1 000 tonnes de gravier pour la réserve de sable chez Transport D. Barrette, banc de gravier Guigues, à 4.50 \$/tonne.

12. HORTICULTRICE : RENOUVELLEMENT

16-10-09 Considérant le travail réalisé par l'horticultrice cette année;

Considérant les difficultés de recrutement pour un tel poste (la municipalité a fait des recherches actives depuis quelques années à cet effet).

En conséquence, il est proposé par Andrée Boivin, appuyé par Luc Lafond et résolu unanimement d'informer M^{me} Joanne Côté de l'intérêt de la municipalité pour qu'elle poursuive son travail l'an prochain, conditionnellement à l'acceptation des modalités d'embauche.

Une réorganisation est à prévoir, particulièrement pour l'arrosage, qui pourrait être fait par un étudiant.

13. MESURE DE BOUES

Le directeur général souligne que le dossier est complexe et demande des recherches quelque peu fastidieuses. On analyse toujours la possibilité de faire une vidange partielle à l'automne. Des discussions sont en cours avec un fournisseur local.

14. DOSSIER VALÉRIE GIRARD

Madame la mairesse et le directeur général ont rencontré Valérie Girard le 22 septembre dernier. Madame Girard est propriétaire du terrain où se sont produits des éboulements de terrain en 2012 et 2014. Ce terrain est situé juste à l'arrière de la propriété de M. Daniel Paquin, au 323 chemin de la Baie-de-la-Mine.

M^{me} Girard s'adresse à la municipalité pour demander une compensation concernant les dommages qu'elle a subi et pour qu'une étude soit faite pour analyser la faisabilité d'installer une structure ou autre qui sécuriserait les environs.

La liste des dommages a été transmise à la municipalité. Il reste maintenant à vérifier avec un ingénieur en sol pour avoir une offre de service. Le directeur général fera les vérifications qui s'imposent.

15. ARÉNA

SURNUMÉRAIRE EN CAS DE BESOIN

Considérant que nous n'avons actuellement pas de remplaçant à l'aréna en cas de besoin, on convient de mettre une annonce dans le Babillard pour que les intéressés puissent donner leur nom à la municipalité.

ARÉNA VS BRIGADE D'INCENDIE

On soulève la problématique suivante : les 2 employés à l'aréna sont pompiers volontaires. Advenant un incendie, et considérant que nous n'avons pas beaucoup d'effectifs à la brigade, il y a lieu de vérifier quelles sont nos responsabilités à cet égard puisque le Colisée ne peut pas être laissé sans surveillance.

DALLE DU CÔTÉ NORD : À REVOIR?

Contrairement à ce qui était prévu, il n'y aura pas d'installation de dalle du côté Nord du Colisée. On allongera plutôt le toit de l'escalier qui mène au 2^e étage.

LOCATION DE LA ZAMBONI À NOTRE-DAME-DU-NORD

Considérant que leur resurfaceuse était défectueuse, la municipalité de Notre-Dame-du-Nord a emprunté la nôtre pour quelques jours. Ils ont dû faire quelques réparations (réparation d'un tuyau, difficulté de démarrage). On fera une vérification des montants en cause avant de statuer s'il y aura un montant de location ou non.

DIVERS

16-10-11 Sur proposition de M. Luc Lafond, il est résolu unanimement que :

- L'on change le réservoir à eau chaude (alimentant la zamboni) uniquement lorsque celui-ci aura un bris majeur, et ce par un chauffe-eau au propane, sans réservoir, d'une valeur approximative de 2 000 \$ (référence : Champoux électrique, 3-10-2016). On s'informerait à la ville de Témiscaming pour connaître leur satisfaction à l'égard d'un tel appareil.

- L'on autorise l'installation du déshumidificateur à l'aréna par Gadi électrique à un coût inférieur à 2 000 \$;

- L'on renouvelle l'entente annuelle avec Magnus pour l'inspection des appareils de contrôle de la salle des machines (légionnelle) selon les modalités suivantes :

ITEMS	\$/unité	Quantité	Prix (\$)
Visites mensuelles	150.00	7	1,050.00
Indicateurs de bactéries et moisissures	50.89	3	152.67
Trousse d'analyse – TK158	168.20	1	168.20
Analyses Légionelle	130.00	7	910.00
Coût total du contrat		2,280.87 \$	

- D'autoriser l'achat de masques (2) pour les interventions lors de l'entretien des compresseurs à la salle des machines au prix de 155 \$/unité, plus taxes et transport, chez Pyro-pro de Notre-Dame-du-Nord.

16. AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT SUR LA PRÉVENTION INCENDIE

- 16-10-12 Avis de motion est donné par M. Éric Aumond, conseiller, de la présentation, devant ce conseil, d'un règlement amendant le règlement sur la sécurité incendie (#409-11-10) et modifiant les dispositions relatives aux avertisseurs de fumée et aux détecteurs de monoxyde de carbone.

17. VARIA...

Aucun point.

18. CORRESPONDANCE

Demande, Québec en forme

- 16-10-13 Il est proposé par Éric Aumond et résolu unanimement d'autoriser le prêt d'une trentaine de chaises à l'organisme « Québec en forme » pour la journée « Automne en mouvement ».

Subvention, amélioration du réseau routier municipal

- 16-10-14 Considérant que le ministère des Transports a consenti une subvention de 15 000 \$ pour la réalisation des travaux de rechargement sur la « route du 3^e-rang », la « route du Petit-Rang-Trois » et la « route du 6^e-Rang »;

Considérant que ces travaux ont été réalisés sur les routes « du 3^e-Rang » et « du Petit-Rangs-Trois » pour la somme totale de 77 741 \$;

En conséquence, il est proposé par Yves Côté, appuyé par Andrée Boivin et résolu unanimement :

- **Que** le conseil approuve les dépenses pour les travaux exécutés sur les chemins municipaux pour un montant subventionné de 15 000 \$ conformément aux exigences du ministère des Transports;
- **Que** les travaux ont été exécutés conformément aux présentes dépenses sur les routes dont la gestion incombe à la municipalité;
- **D'autoriser** le directeur général à réclamer, pour et au nom de la municipalité, la subvention selon les modalités établies par le ministère des Transports.

- Remerciement hockey mineur – baisse du taux de location.

Info

Fondation Philippe Chabot, demande de don

- 16-10-15 Il est proposé par Éric Aumond et résolu unanimement d'autoriser un don de 250 \$ à la fondation Philippe Chabot pour sa campagne de financement annuel.

- Rencontre de Cain Lamarre, le 2 novembre à Rouyn-Noranda

Le directeur informe les membres du conseil qu'il participera à un colloque municipal à Rouyn-Noranda le 2 novembre prochain. Le colloque est une initiative de « Cain, Lamarre », bureau d'avocats. L'activité est gratuite et le dîner qui le précède est au coût de 35 \$.

- Demande CPTAO Luc Marchand

- 16-10-16 M. Luc Marchand et M^{me} Michelle Laplante sont propriétaires de la résidence sise 1490, route 101 Nord à Saint-Bruno-de-Guigues, propriété d'une superficie de 11 900 mètres carrés.

M. Marchand s'adresse à la Commission de Protection du Territoire agricole du Québec pour avoir l'autorisation d'utiliser son garage personnel à des fins commerciales, soit pour y effectuer de la menuiserie.

D'une grandeur de 64 pieds sur 34 pieds, le garage de M. Marchand pourrait éventuellement être agrandi en fonction de la demande.

Considérant que l'emplacement visé est localisé dans un « ilot déstructuré » comprenant entre-autres 5 résidences au sud et la proximité d'un banc de gravier au Nord et de la route 101 à l'ouest;

Considérant la décision de la Commission dans le dossier #408883 autorisant l'utilisation à des fins autres que l'agriculture d'une superficie de 2 992 mètres carrés afin d'y construire une résidence, ce lopin de terre étant situé à proximité du terrain du demandeur;

Considérant le volet économique de la demande, son acceptation représentant une diversification de l'économie locale;

En conséquence, il est proposé par Éric Aumond et résolu unanimement d'appuyer la demande de M. Luc Marchand adressée à la Commission de Protection du Territoire agricole du Québec, soit l'utilisation à des fins autres qu'agricoles du lot 3 336 197, plus spécifiquement pour l'utilisation de son garage et du terrain à des fins commerciales (atelier de menuiserie).

- Rencontre régie inter-municipale incendie

Une importante rencontre aura lieu le 25 octobre à compter de 19 h à Lorrainville. Les conseillers Éric Aumond et Luc Lafond devraient présents, et possiblement madame la mairesse. Un rappel sera fait aux autres conseillers.

- Fondation du CEGEP le 4 novembre

Une activité de financement est organisée par la fondation du CEGEP à la Bannik le 4 novembre prochaine. Il est proposé par Yves Côté et résolu unanimement d'autoriser madame la mairesse à y participer. Le montant est de 125 \$/personne.

19. PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune.

20. LEVÉE OU AJOURNEMENT

Sur proposition d'Andrée Boivin, il est résolu unanimement de lever la présente séance. Il est présentement 22 h 38

Je, Carmen Côté, mairesse, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Carmen Côté
Mairesse

Serge Côté
Directeur général

SÉANCE EXTRAORDINAIRE du conseil de la municipalité de Saint-Bruno-de-Guigues, dûment convoquée par madame la mairesse Carmen Côté, tenue **lundi le 17 octobre 2016** à compter de 19 h à la **salle municipale** du centre communautaire sous la présidence de madame Carmen Côté, mairesse, et à laquelle assistaient la conseillère et les conseillers :

Madame Andrée Boivin

Messieurs : Éric Aumond, Luc Lafond et Patrick Trudel

Absences : Jean-Yves Lacroix et Yves Côté

Le directeur général et secrétaire-trésorier Serge Côté est également présent.

CONSTATATION en vertu de l'article 153 du code municipal :

Mention est faite par le directeur général que l'avis de convocation a été notifié tel que requis par le code municipal aux membres du conseil qui ne sont pas présents.

Serge Côté
Directeur général

1. MOT DE BIENVENUE

Madame la mairesse salue les membres présents, constate le quorum et ouvre la séance extraordinaire.

2. RÉOLUTION – SOUMISSION RÉTROCAVEUSE

16-10-01-2 Considérant qu'à la fermeture des soumissions, mardi le 11 octobre, à 14 heures, 3 entreprises avaient déposé des soumissions pour la « fourniture d'une rétrocaveuse avec échange », conformément à la demande de soumissions faite par la municipalité sur le « système électronique d'appel d'offres » (SEAO) le 14 septembre 2016;

Considérant qu'après étude des soumissions par le comité de sélection, une soumission a été jugée non-conforme au devis, soit celle de « Abi-Quip » (Case);

Considérant les deux soumissions conformes, comme suit :

Soumissionnaire	Prix	échange	tps	tvq	Total
Hewitt Caterpillar 430 F2IT	163 360 \$	24 000 \$	6 968 \$	13 901 \$	160 229.16 \$
Nortrax John Deere 410 L	172 500 \$	20 000 \$	7 625 \$	15 212 \$	175 336.88 \$

En conséquence, il est proposé par Luc Lafond, appuyé par Patrick Trudel et résolu unanimement que la municipalité de Saint-Bruno-de-Guigues accepte l'offre déposée par « Hewitt Équipement Limitée » au montant de 160 220.16 \$.

Le contrat liant la municipalité de Saint-Bruno-de-Guigues et « Hewitt Équipement Limitée » est exclusivement constitué de la présente résolution et du document d'appel d'offres numéro 2016-09 « Fourniture d'une rétrocaveuse avec échange ».

La mairesse et le directeur général sont autorisés à signer tout document relatif à la présente résolution.

323

3. ACHAT DE POUBELLES 360 LITRES (TÉMISCAMING)

Sur proposition d'Andrée Boivin, appuyé par Patrick Trudel, il est résolu
16-10-02-2 unanimement d'autoriser l'achat de 10 bacs noirs (360 litres) à la Ville de
Témiscaming, au coût de 85 \$ l'unité.

4. VIDANGE DES ÉTANGS

Considérant que nous n'avons pas de nouveau à ce sujet, on remet la discussion à
une rencontre ultérieure.

5. VARIA...

Aucun.

6. PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune.

7. LEVÉE OU AJOURNEMENT

Sur proposition d'Andrée Boivin, il est résolu unanimement de lever la présente
séance. Il est présentement 20 h.

Je, Carmen Côté, mairesse, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut
à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142
(2) du Code municipal.

Carmen Côté
Mairesse

Serge Côté
Directeur général

SÉANCE ORDINAIRE du conseil de la municipalité de Saint-Bruno-de-Guigues, **lundi le 7 novembre 2016** à compter de 19 h 30 à la **salle municipale** du centre communautaire sous la présidence de Madame Carmen Côté, mairesse, et à laquelle assistaient la conseillère et les conseillers :

Madame Andrée Boivin ainsi que Messieurs Éric Aumond, Yves Côté et Luc Lafond.

Absences : Messieurs Jean-Yves Lacroix et Patrick Trudel

1. MOT DE BIENVENUE

Madame la mairesse accueille les personnes présentes, constate le quorum et ouvre la séance.

2. ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

- 16-11-01 Il est proposé par Luc Lafond, appuyé par Andrée Boivin et résolu à l'unanimité d'adopter les procès-verbaux des séances du 3 et du 17 octobre selon la présentation faite aux membres du conseil avant la présente séance, et ce comme s'ils avaient été lus.

3. ADOPTION DES COMPTES

- 16-11-02 Sur proposition d'Éric Aumond, appuyé par Yves Côté, il est résolu unanimement d'adopter et de payer les comptes de la municipalité selon la liste soumise, comme suit :

COMPTES PAYÉS

Salaires nets des employés	34 199.31	employés
Remises fédérales	4 527.97	
Remises provinciales	10 012.70	
Télébec	153.22	Téléphone Domaine Breen
	228.70	Téléphone bureau municipal
	99.25	Téléphone aréna
Bell Mobilité	99.64	Cellulaires voirie et administration
ACN	5.25	Interurbains bureau
Desjardins sécurité financière	830.74	Assurance collective octobre 2016
Société canadienne des postes	58.08	Frais poste Babillard octobre 2016
	24.74	Avis nettoyage réseau

COMPTES À PAYER

AGRIMAX	20.67	Graisse
CLEAN SCENE	57.32	Nettoyage vêtements
CLEMENT CHRYSLER DODGE LTEE	333.46	Inspection citerne et autobus
CORPORATION OFFICIERS MUNICIPAUX	40.24	Dîner-conférence 2 novembre
COTE, SERGE	220.00	Repas ADMQ (sera remboursé)
	50.00	Frais déplacement
C.R.S.B.P. DE L'ABITIBI-	126.47	Licence Office-Pro 2016
DESJARDINS	830.74	Assurance collective novembre
DISTRIBUTIONS GIRONNE LTEE	93.23	Peinture antirouille rampe
DISTRIBUTION SOGITEX	85.25	Papier hygiénique
J. DROLET ET FILS	290.46	Toilette, robinet ORDET
EQUIPEMENTS ROLAND CHAMPOUX	1 637.97	Sable entretien chemins divers
EQUIPEMENTS LOURDS PAPINEAU INC.	128.29	Pièces Mack
FINANCIERE BANQUE NATIONALE	1 031.55	Intérêts emprunt
GADI INC	2 271.80	Raccord. déshumidificateur, moteur
GARAGE MARC COTE	1 878.73	Carburant et quincaillerie
IMPRESSION ET DESIGN GRAFIK	306.70	Impression Babillard octobre 2016
JACQUES, RICHARD	100.00	Frais déplacement AQAIR 28 sept.
LETTREGE FRANS GAUTHIER	41.39	Numéro civique 350
LOGITEM	341.78	Livres, furniture bureau
MINISTÈRE DES FINANCES	222.00	Certification eau potable Nil Sylvain
M.R.C. DE TEMISCAMINGUE	9 767.00	Contribution Rift 2016
	506.00	Formation pompier (déjà autorisée)
MULTILAB DIRECT	222.19	Analyse eau potable et usées
PIECES AUTO BROUSSEAU	105.76	Entretien garage, filtre
PARKLAND/PROPANE NORD-OUEST	95.74	Propane zamboni

LES PROS DU PLANCHER	729.59	Entretien appareils propane
PRAXAIR	413.28	Changement sonde de pression
R.P. EXPRESS INC.	661.88	Propane aréna
SERVICES PYRO-PRO	87.53	Peinture à glace
SOUDURE ARCO	113.83	Location bouteilles annuelle
ST-GERMAIN NOEL	53.90	Frais livraison Multilab et autres
TEMISKO	228.88	Respirateur à masque et cartouche
THIBAULT	290.34	Pièce entretien aréna
TRANSPORT JOLATEM	75.00	Frais déplacement octobre 2016
TRANSPORT D. BARRETTE ET FILS	237.86	Escalier côté nord aréna
VILLE DE VILLE-MARIE	1 665.46	Vérifier moteur Mack
WESTBURNE	1 612.95	Ponceaux et collet
YVON CHAMPOUX INC	24 829.04	Rechargement chemin 2016
	6 172.87	Réserve de sable pour hiver
	5 323.35	Plan d'intervention voirie
	368.37	Service judiciaire, constat
	11.73	Globe sortie urgence aréna
	12.79	Globe sortie urgence aréna

4. DEMANDES VERBALES

Aucune.

5. RAPPORT DE LA MAIRESSE

16-11-03 Conformément à l'article 955 du code municipal, présentation du rapport de Madame la mairesse :

RAPPORT de la Mairesse NOVEMBRE 2016

Tel que requis par le code municipal, la mairesse de la municipalité doit faire rapport à la population des résultats et réalisations de l'année passée (2015) et de l'année en cours, tout en décrivant brièvement les principales orientations du conseil pour l'année 2017. La mairesse doit également déposer une liste des fournisseurs de la municipalité qui ont reçu des contrats supérieurs à 25 000 \$ ou dont la somme des contrats supérieurs à 2 000 \$ excède 25 000 \$.

L'année financière 2015 s'est terminée avec un surplus d'opération d'un peu plus de 125 000 \$, alors que le budget total était de 1 888 000 \$. Il est nécessaire de préciser ici que pour équilibrer son budget 2015, la municipalité s'appropriait 250 000 \$ à même le surplus accumulé. Les principaux éléments expliquant ce surplus : des revenus de plus de 75 000\$ supérieurs aux montants prévus, essentiellement des revenus de taxes municipales. Quant aux dépenses, ils furent approximativement 100 000 \$ moindre que les dépenses prévues au budget.

En 2015, c'est un peu plus de 280 000 \$ qui ont été investis dans l'amélioration des immobilisations. Les deux projets majeurs réalisés : l'aménagement d'un entrepôt au centre communautaire (185 000 \$, subventionné à plus de 60 %) et des travaux d'amélioration routiers (chemin du 6^e rang) pour plus de 50 000 \$.

À ces investissements, on ajoute la fin de l'aménagement du site de neiges usées (15 000 \$), l'achat de mobilier à l'aréna (12 000 \$), et l'amélioration de quelques équipements.

Il est important de souligner le faible taux d'endettement de votre municipalité. En effet, la dette au 31 décembre 2015 se chiffrait à environ 470 000 \$.

Vous comprendrez que nous avons traversé une période difficile à la fin de l'année 2015 avec le décès de M. Alarie. Avant mon arrivée en poste en avril 2016, le conseil municipal s'est efforcé de mener à bien les différents dossiers en cours. À ce jour, des travaux de voirie importants ont été réalisés dans la route du 3^e-Rang et la route du Petit-Rang-3.

La mise à jour du plan d'intervention est également en cours et devrait être terminée l'an prochain. À ces projets s'ajoutent l'installation d'un déshumidificateur à l'aréna et le remplacement d'une pompe à la station de filtration.

Pour terminer l'année, un investissement majeur, soit l'achat d'un nouveau Backhoe au coût de 160 000 \$. Cet investissement était prévu au budget 2016. Bien que nous n'ayons pas réalisé certains projets majeurs, comme l'installation d'une génératrice à la station de pompage et la modernisation de celle-ci, ils demeurent une priorité à réaliser à court terme. Il en est de même pour l'aménagement de jeux d'eau au parc Richelieu.

Pour l'année 2016, nous prévoyons dégager un surplus d'opération, les dépenses ayant été inférieures aux montants budgétés.

Les discussions relatives au budget 2016 débiteront sous peu. Le dépôt du nouveau rôle d'évaluation animera les discussions puisqu'une hausse de 34 % des valeurs imposables sera effective à compter du 1^{er} janvier 2017. Mais soyez assurés que nous ferons tout ce qui est en notre possible pour limiter les hausses liées à cette augmentation d'évaluation.

En terminant, tel que prescrit par le code municipal, je vous informe que le salaire du maire fut de 8 681 \$ (rémunération 5 787 \$, allocation: 2 894 \$) et celui des conseillers (ère) de 2 894 \$ (rémunération 1 930 \$, allocation 964 \$) pour l'année 2016, soit une indexation de 0.8 % comparativement aux salaires de 2015.

Carmen Côté
Mairesse

Madame la mairesse dépose également les listes requises en vertu de l'article 955 du code municipal.

6. CAMP DE JOUR

Compte rendu des actions posées à ce jour pour assurer la tenue d'un camp de jour à l'été prochain. Madame Manon Gauthier est présente pour discuter du projet, en fonction des scénarios proposés, suite au sondage fait auprès des parents de Guigues. Une quarantaine de personnes ont répondu au sondage.

Le montant de la contribution municipale (manque à gagner) serait tributaire du nombre de jeunes inscrits et des montants qui seraient facturés par famille.

Dans cette orientation, les membres du conseil sont d'accord à participer avec d'autres organismes à l'avènement d'un nouveau camp de jour. Il est évident que la municipalité est consentante à prêter gratuitement ses locaux. .

Selon le conseiller Éric Aumond, un comité aurait la responsabilité d'assurer le fonctionnement, en respectant l'autorité de la municipalité à certains égards.

Madame la mairesse félicite Madame Gauthier et Monsieur Aumond pour leur implication.

On parle essentiellement d'une demande de 5 000 \$ et les infrastructures. La municipalité se donne un temps de réflexion, soit le budget, pour donner une réponse à la demande.

Les dates ciblées : début juillet jusqu'au 12 août approximativement, soit 6 semaines.

SERVICE INCENDIE**REGROUPEMENT DES SERVICES INCENDIE – RÉOLUTION D’INTENTION**

16-11-04 CONSIDÉRANT QUE le conseil des municipalités de Béarn, Duhamel-Ouest, Lorrainville, Saint-Bruno-de-Guigues, Saint-Édouard-de-Fabre, Ville-Marie et du TNO de Laniel ont mandaté M. Richard Lefebvre pour étudier la possibilité de faire un regroupement de leur service incendie;

CONSIDÉRANT QUE les directeurs généraux des municipalités ont participé à l’élaboration d’un projet d’entente intermunicipale relative à la protection contre l’incendie et prévoyant la constitution d’une régie intermunicipale;

CONSIDÉRANT QUE M. Richard Lefebvre a présenté l’évaluation des coûts du projet de la création d’une régie aux élus municipaux le 25 octobre 2016;

CONSIDÉRANT QUE, selon l’échéancier proposé, les municipalités doivent confirmer leur intention de faire partie de la régie intermunicipale;

CONSIDÉRANT QU’UN comité consultatif doit se former pour la poursuite la démarche;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Éric Aumond, appuyé par Luc Lafond et résolu unanimement que la présente résolution soit adoptée et qu’elle statue et décrète ce qui suit :

- Le conseil de la Municipalité de Saint-Bruno-de-Guigues confirme son intention de participer à la conclusion d’une entente relative à la protection contre l’incendie et prévoyant la constitution d’une régie ;
- Le conseil de Saint-Bruno-de-Guigues nomme M. Luc Lafond comme représentant municipal au comité consultatif menant à la constitution de la régie.

ENTRAIDE AUTOMATIQUE

16-11-05 Considérant la baisse des effectifs à la brigade, le directeur du service d’incendie, M. Maxime Côté, souhaite que la municipalité demande l’entraide automatique auprès des municipalités de Notre-Dame-du-Nord, Lorrainville ou Ville-Marie, le cas échéant. Cette requête vise essentiellement les interventions le jour.

Considérant la discussion faite avec le directeur du service incendie;

Considérant qu’il est essentiel d’assurer un service de qualité à notre population;

En conséquence, il est proposé par Andrée Boivin et résolu unanimement de demander l’activation de l’entraide automatique au « Centre d’appels d’urgence de l’Abitibi-Témiscamingue » (CAUAT) pour les codes 69 auprès des municipalités prescrites de 8 h à 18 h le soir.

C’est le directeur du service incendie, M. Maxime Côté, qui verra à communiquer avec le service 9-1-1.

ACHAT D’ÉQUIPEMENT

16-11-06 Sur proposition de Luc Lafond, appuyé par Yves Côté, il est résolu unanimement d’autoriser l’achat de bottes, chapeaux, gants et divers pour la somme de 9 438 \$ plus taxes et transport.

L’achat de ces équipements sera déduit de notre contribution de départ si la nouvelle régie devient effective.

RÉSOLUTION POUR SUBVENTION À LA FORMATION

Attendu que le *Règlement sur les conditions pour exercer au sein d'un service de sécurité incendie municipal* prévoit les exigences de formation pour les pompiers des services de sécurité incendie afin d'assurer une qualification professionnelle minimale;

Attendu que ce règlement s'inscrit dans une volonté de garantir aux municipalités la formation d'équipes de pompiers possédant les compétences et les habiletés nécessaires pour intervenir efficacement en situation d'urgence;

Attendu qu'en décembre 2014, le gouvernement du Québec a établi le Programme d'aide financière pour la formation des pompiers volontaires ou à temps partiel;

Attendu que ce programme a pour objectif principal d'apporter aux organisations municipales une aide financière leur permettant de disposer d'un nombre suffisant de pompiers qualifiés pour agir efficacement et de manière sécuritaire en situation d'urgence;

Attendu que ce programme vise également à favoriser l'acquisition des compétences et des habiletés de base requises par les pompiers volontaires ou à temps partiel qui exercent au sein des services de sécurité incendie municipaux;

Attendu que la municipalité de Saint-Bruno-de-Guigues désire bénéficier de l'aide financière offerte par ce programme;

Attendu que la municipalité de Saint-Bruno-de-Guigues prévoit la formation de un pompier pour le programme Pompier I au cours de la prochaine année pour répondre efficacement et de manière sécuritaire à des situations d'urgence sur son territoire;

Attendu que la municipalité doit transmettre sa demande au ministère de la Sécurité publique par l'intermédiaire de la MRC de Témiscamingue en conformité avec l'article 6 du Programme.

Il est proposé par Andrée Boivin et appuyé par Yves Côté. et résolu de présenter une demande d'aide financière pour la formation de ce pompier dans le cadre du Programme d'aide financière pour la formation des pompiers volontaires ou à temps partiel au ministère de la Sécurité publique et de transmettre cette demande à la MRC de Témiscamingue.

7. CONTRIBUTION THÉÂTRE DU RIFT

16-11-08 Depuis les 3 dernières années, les municipalités du Témiscamingue contribuent au financement du théâtre du Rift pour un montant global de 60 000 \$. Les municipalités de Témiscaming et Kipawa ne participent pas puisqu'elles contribuent au financement de la salle de spectacle de Témiscaming. Quant à la Ville de Ville-Marie, elle contribue déjà pour une somme de 60 000 \$.

Ces trois dernières années, la contribution de la municipalité fut de 9 525 \$ en 2014 et 2015 et de 9 767 \$ cette année.

Puisqu'il s'agit de contributions volontaires, les municipalités de Notre-Dame-du-Nord, Guérin et Belleterre n'ont pas accepté le financement en 2016.

Les municipalités auront à nouveau à se prononcer quant à leur participation pour 2017.

Il est proposé par Luc Lafond, appuyé par Andrée Boivin et résolu unanimement d'accepter de renouveler notre engagement en fonction du montant qui sera établi par le conseil des maires, dans la proportion des contributions des dernières années.

8. PROJET DE LA VILLE DE VILLE-MARIE : PISCINE

16-11-09 Dans une lettre adressée à la municipalité le 18 octobre dernier, la ville de Ville-Marie informe les municipalités du Témiscamingue de son intention de procéder à des travaux de rénovations majeurs à la piscine.

« Par la présente, la Ville de Ville-Marie désire confirmer votre intérêt au développement de ce projet. La Ville de Ville-Marie formera un comité consultatif afin

que tous puissent participer à l'élaboration de ce projet du début jusqu'à la fin. Au moment opportun, nous pourrions discuter des différents scénarios budgétaires dans le but de respecter les efforts financiers de la population. »

La Ville souhaite recevoir les orientations municipales avant la fin du mois de novembre.

En conséquence, il est proposé par Luc Lafond, appuyé par Andrée Boivin et résolu d'autoriser Éric Aumond à participer à une éventuelle rencontre relative au sujet de la rénovation de la piscine, et ce à titre d'observateur.

Il s'agit avant tout de connaître les orientations de la ville, tout en éclaircissant le dossier du projet d'une nouvelle piscine à l'école Marcel-Raymond.

9. NOUVEAU RÔLE D'ÉVALUATION

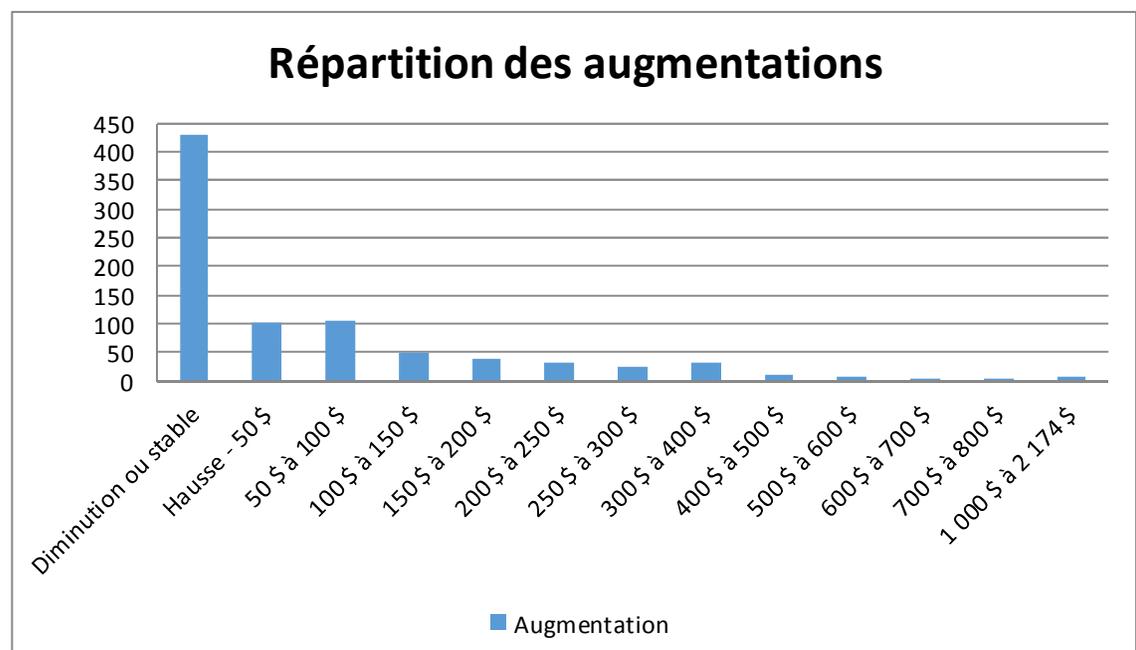
Le nouveau rôle d'évaluation qui sera en vigueur pour les années 2017-2018 et 2019 a été déposé le 25 octobre dernier. Le rôle imposable passe de 84 065 400 \$ à 112 377 200 \$, soit une augmentation de 34 %. Si on applique le même ratio pour diminuer le taux de la taxe foncière, celle-ci passerait de 1.20 \$/100 \$ d'évaluation à 0.90 \$/100 \$ d'évaluation.

Autrement dit, en émettant l'hypothèse que le montant des dépenses reste le même pour 2017 (comparativement à 2016), toutes les propriétés qui augmentent de plus de 34 % verraient leur compte de taxes augmenter. En contrepartie, celles ayant des augmentations inférieures à 34 % verraient leur compte diminuer.

Si toutes les propriétés augmentaient de 34 %, il n'y aurait pas d'impact. Mais ce n'est pas le cas. Voici une petite idée de la répartition des augmentations :

Sur les 842 fiches d'évaluation au rôle :

428	diminution ou stable
100	hausse de moins de 50 \$
105	50 \$ à 100 \$
50	100 \$ à 150 \$
40	150 à 200
31	200 à 250
26	250 à 300
33	300 à 400
12	400 à 500
7	500 à 600
4	600 à 700
3	700 à 800
8	1 000 à 2 174 \$



Conséquemment, on doit s'attendre à une bonne proportion de contestation d'évaluation.

Même si on note une certaine stabilisation des valeurs immobilières en ce moment, il faut noter que la valeur des propriétés au rôle est établie au **1^{er} juillet 2015** et que le marché était relativement actif à ce moment-là.

SITE INTERNET DE LA MRC, ÉVALUATION FONCIÈRE

Un nouvel « outil » est disponible sur le site de la MRC. Une carte aérienne de la municipalité où on retrouve toutes les données relatives au cadastre, l'évaluation, le zonage, etc.

10. RENCONTRE À PRÉVOIR : RESSOURCES HUMAINES ET RENOUELEMENT DES CONDITIONS DE TRAVAIL

Plusieurs éléments devront être analysés avant l'adoption du prochain budget au niveau des ressources humaines :

Agent de développement ou « titre à confirmer »

Définir les tâches et responsabilités;

Analyser les différentes possibilités quant au festival et/ou Domaine Breen

Échéancier

Voirie

Analyser la possibilité d'embaucher un employé additionnel ou un surnuméraire.

Eau potable et eaux usées

Analyser nos obligations vs compétences

Les municipalités regroupées nous offrent de joindre les rangs (voir point suivant).

La convention liant les employés vient également à échéance le 31 décembre prochain.

On convient que le comité des ressources humaines (Carmen Côté, Jean-Yves Lacroix, Éric Aumond et Serge Côté) se penche sur ces questions et fasse une recommandation au conseil lors de l'élaboration du budget.

11. PROGRAMME D'OPÉRATEUR EN EAUX USÉES

Les personnes responsables des opérations du réseau d'égout (Nil et Sylvain) doivent détenir une formation particulière (certification) pour effectuer leurs tâches : entretien des stations de pompage, étalonnage des pompes, vidange des étangs, analyses d'eau à l'affluent et à l'effluent, prise de relevés journalières aux stations de pompage, etc.

Une nouvelle certification sera obligatoire à compter du 1^{er} janvier 2018. En effet, considérant que la formation de nos 2 opérateurs datent d'il y a plusieurs années, ils devront mettre leurs connaissances à niveau :

-120 heures/12 semaines (3 heure/écran /sem, 5.5 heures devoir/sem.) Le coût de la formation web est de 3 200 \$, auquel on ajoute le salaire et les frais divers. Selon la municipalité de Lorrainville, il en coûterait environ 11 000 \$ pour le total de la formation.

Les inscriptions à la formation doivent être faites avant le 31 décembre 2017. Les employés ont par la suite jusqu'au 31 décembre 2018 pour acquérir leur formation.

Possibilité de regroupement avec Notre-Dame-du-Nord, Lorrainville, Béarn et Fabre: 10 heures/sem, eau égout, budget de 30 000 \$/an, 140 000\$/5 municipalités.

Les responsables de l'entente sont prêts à venir nous rencontrer pour en discuter. À prévoir.

12. COMPTE RENDU RENCONTRE PLAGE PUBLIQUE

16-11-10

Il en coûterait approximativement 600 \$ (2 jours) pour l'élagage de l'emplacement ciblé. Il n'y aurait pas de nettoyage de fait, tout reste sur place tel que convenu. La personne responsable serait M. Luc Éthier de Béarn (Ectec).

En conséquence, il est proposé par Andrée Boivin, appuyé par Luc Lafond et résolu unanimement d'autoriser « Ectec » de Béarn à faire les travaux d'élagage dans le secteur compris entre la propriété de Louis Côté et le chemin.



13. DEMANDE PANNEAU PUBLICITAIRE PANIERS DE NOEL

Demande de Pierre Côté pour les paniers de Noël : afin d'amener une visibilité supplémentaire pour les commanditaires platine qui donneront 1 000 \$ et + pour le défi 24/21 : installer un panneau dans l'aréna avec le montant d'argent qu'ils amassent à chaque année.

- 16-11-11 Considérant qu'une affiche du hockey mineur est présente dans l'entrée depuis une dizaine d'années, il est proposé par Yves Côté et résolu unanimement d'autoriser le remplacement de cette publicité par celle du défi 24/21.

Si possible, la municipalité installerait également la banderole avec l'inscription « la municipalité vous souhaite la bienvenue et est fière de participer à cette activité ». La municipalité s'en tiendrait à cette visibilité pour cette année.

14. ZAMBONI À NOTRE-DAME-DU-NORD

Remis à une séance ultérieure.

15. VIDANGE DES ÉTANGS

- 16-11-12 Recommandation d'effectuer une vidange partielle en guise « d'essai » pour cet automne. Lauzon équipement de Notre-Dame-du-Nord offre une vidange partielle à 0.18 \$/gallon.

Une vidange partielle de 100 000 gallons nous permettrait d'analyser adéquatement le travail effectué. Par contre, considérant que l'on transporte beaucoup de liquide, il n'est pas certain que ce soit la méthode la plus économique.

Sur proposition d'Éric Aumond, appuyé par Andrée Boivin, il est résolu unanimement d'autoriser la vidange de 100 000 gallons de boues septiques de l'étang #1, ainsi que le nettoyage de la chambre de distribution entre l'étang #1 et l'étang #2 par la compagnie « Lauzon Équipement » de Notre-Dame-du-Nord.

Le financement se fera fait à même le budget excédentaire des revenus de l'année 2016.

16. PROBLÈME DES NODULES NOIRS

Remis à l'ajournement du 21 novembre.

17. MISE À JOUR DES DÉCLARATIONS D'INTÉRÊTS

Les formulaires sont remis aux membres du conseil. Conformément à l'article 358 de la Loi sur les élections et les référendums dans la municipalité, les membres doivent mettre leur déclaration à jour dans les 60 jours de l'anniversaire de leur entrée en fonction.

18. REGROUPEMENT DES OFFICES D'HABITATION

Madame la mairesse dresse un bilan de la rencontre relative au regroupement des Offices d'Habitation au Témiscamingue. Comme on le sait, le gouvernement souhaite qu'il n'y ait qu'un seul Office au Témiscamingue. La prochaine rencontre est prévue le 11 novembre.

Considérant que le gouvernement veut réduire le nombre d'Offices Municipaux d'Habitation au Québec;

Considérant que les acteurs du milieu aimeraient se rencontrer afin de vérifier les possibilités d'un éventuel regroupement;

Considérant que notre municipalité a un office d'habitation sur son territoire;

Il est proposé par Andrée Boivin, appuyé par Éric Aumond de nommer Carmen Côté en tant que représentant de la municipalité de Saint-Bruno-de-Guigues pour fin de discussion concernant le projet de regroupement des OMH des municipalités concernées sur le territoire de la MRC de Témiscamingue.

19. RENCONTRE BUDGÉTAIRE

On convient de sonder les membres du conseil : 10 ou 11 en journée ou 12 et 13 décembre en soirée. Adoption prévue le 19 décembre.

20. PROCÉDURES DE VENTE POUR TAXES

Remis à la séance du 21 novembre.

21. VARIA...

Aucun sujet.

22. CORRESPONDANCE

Projet CREAT :

APPUI AU PROJET CHANGEMENTS CLIMATIQUES : L'ABITIBI-TÉMISCAMINGUE EN ACTION!

16-11-14 **CONSIDÉRANT** que le projet « *Changements climatiques : L'Abitibi-Témiscamingue en action!* » est porteur de plusieurs priorités régionales identifiées lors du Forum régional sur l'énergie en 2012;

CONSIDÉRANT l'importance d'encourager des changements durables de comportements et de pratiques en matière de réduction des émissions de gaz à effet de serre et de lutte contre les changements climatiques, en mobilisant les acteurs et en leur offrant de l'accompagnement;

CONSIDÉRANT que la lutte contre les changements climatiques passe inévitablement par l'amélioration de l'efficacité énergétique, notamment pour les secteurs du transport et du bâtiment, et par le remplacement des énergies fossiles par des sources renouvelables et locales;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Yves Côté **APPUYÉ** par Éric Aumond que la municipalité de Saint-Bruno-de-Guigues accorde son plein appui au Conseil régional de l'environnement de l'Abitibi-Témiscamingue dans son projet *Changements climatiques : L'Abitibi-Témiscamingue en action!*

- Demande pour salle du 31 décembre :

16-11-15 Comme l'an passé, le comité demande la location gratuite de la salle pour la veillée du 31 décembre au centre communautaire. Proposé par Yves Côté, appuyé par Éric Aumond d'accepter cette demande

333-11-16

- Fête de Noël : Demande de commandite, aréna et fermeture de rues :

Contrairement à l'an dernier, le comité souhaite organiser ses activités en face et/ou dans l'aréna. Il est proposé par Andrée Boivin et résolu unanimement d'accepter cette demande, soit l'utilisation gratuite de l'aréna et la possibilité de fermer les rues en face de l'aréna.

- Remplacement haie de rosiers :

Proposition d'enlever les rosiers en face du terrain de tennis par des hydrangés. Total d'environ 1 000 \$. Remis au 21 novembre.

- École RDO : demande de commandite pour album des finissants.

A été accepté pour 75 \$ l'an passé. Remis au 21 novembre.

-Budget OMH : ajustement relatif à la dette. Contribution passe de 7 078 à 7 140 \$ pour 2016. Remis au 21 novembre.

- Remboursement de taxes pour les producteurs agricoles : des changements à venir Point d'information. Remis au 21 novembre.

- Dérogation Stéphane Larochelle – Nancy Marseille

Remis au 21 novembre.

- Hockey mineur : Possibilité d'un tournoi régional en fin de saison, 17 au 19 mars (B) ou 23 au 26 mars (A). Remis au 21 novembre.

- Vœux des fêtes :

- 16-11-17
- CKVM : 20 messages de 30 secondes, entre 15 déc. et 1^{er} janvier : 265 \$
 - TVtémis : Montage simple ou filmé : 99 \$
 - Reflet : 60 \$, édition du 3 janvier

Il est proposé par Yves Côté et résolu unanimement d'adopter la même politique que l'an dernier, soit la publication des vœux par l'entremise du Babillard seulement.

- Tisser des liens : rencontre de mercredi à la salle de l'âge d'or

Une rencontre est prévue à la salle de l'Age d'Or ce mercredi pour « tisser des liens » avec les intervenants de l'Est Ontarien. Considérant qu'aucun membre du conseil ne peut être présent, le directeur général représentera la municipalité pour l'occasion.

23. PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune.

24. AJOURNEMENT au 21 novembre

- 16-11-18
- Sur proposition d'André Boivin, il est résolu unanimement de lever l'assemblée. Il est présentement 23 h 50.

Je, Carmen Côté, mairesse, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Carmen Côté
Mairesse

Serge Côté
Directeur général

REPRISE DE L'AJOURNEMENT DE LA SÉANCE ORDINAIRE
du conseil de la municipalité de Saint-Bruno-de-Guigues du lundi
7 novembre 2016, ce **lundi 21 novembre 2016** à compter de 19 h 00 à la
salle municipale du centre communautaire sous la présidence de
Madame Carmen Côté, mairesse, et à laquelle assistaient la conseillère et
les conseillers :

Andrée Boivin Éric Aumond Yves Côté Luc Lafond

Absences : Messieurs Patrick Trudel et Jean-Yves Lacroix

1. MOT DE BIENVENUE

Madame la mairesse souhaite la bienvenue aux membres présents, constate le quorum et ouvre l'assemblée (aucune présence de citoyens).

2. DEMANDES VERBALES

Aucune.

3. ADOPTION DE L'AMENDEMENT AU RÈGLEMENT SUR LA PRÉVENTION INCENDIE (nombre d'avertisseurs et monoxyde)

16-11-01-1

PROVINCE DE QUÉBEC...TÉMISCAMINGUE

MRC DE TÉMISCAMINGUE

MUNICIPALITÉ DE Saint-Bruno-de-Guigues

Règlement numéro 426-11-16

Règlement modifiant le règlement numéro 409-11-10 relativement à la prévention incendie

CONSIDÉRANT que le règlement sur la prévention incendie contient un article qui exige un avertisseur de fumée à chaque étage d'un logement.

CONSIDÉRANT QUE Le Code de construction du Québec a changé et exige maintenant un avertisseur de fumée par chambre;

CONSIDÉRANT que la municipalité de Saint-Bruno-de-Guigues a compétence en matière de sécurité, en vertu de la Loi sur les compétences municipales;

CONSIDÉRANT que le règlement sur la prévention incendie ne contient aucun article qui exige un détecteur de monoxyde de carbone dans un logement;

CONSIDÉRANT que le monoxyde de carbone est un gaz invisible, incolore, insipide, très toxique et mortel;

CONSIDÉRANT que le présent règlement a été précédé d'un avis de motion donné lors d'une séance du conseil le 3 octobre 2016;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Andrée Boivin, appuyé par Luc Lafond et résolu unanimement :

Que le présent règlement no. 426-11-16 soit et est adopté et qu'il soit statué et décrété qu'à compter de l'entrée en vigueur dudit règlement no 426-11-16, les modifications suivantes soient apportées au règlement numéro 409-11-10 intitulé « Règlement relativement à la prévention incendie » :

Article 1 : Le préambule fait partie intégrante du présent règlement.

Article 2 : Le texte de l'article 15.8 est remplacé par ce qui suit :

Dans un logement, à tout étage abritant des pièces où l'on dort, il est obligatoire d'avoir un avertisseur de fumée avec pile ou fonctionnant électriquement, dans chaque pièce où l'on dort (en plus des lieux prévus à l'article 15.6).

Les avertisseurs de fumée doivent être reliés entre eux et raccordés de façon permanente à un circuit électrique et il ne doit y avoir aucun dispositif de sectionnement entre les dispositifs de protection contre les surintensités et l'avertisseur de fumée. Lorsqu'un bâtiment résidentiel n'est pas alimenté en énergie électrique, les avertisseurs de fumée doivent être alimentés par une pile.

Article 3 : Le texte de l'article 15.10 (DéTECTEUR de monoxyde de carbone) est ajouté :

Dans tout logement existant dans lequel un appareil à combustion est installé ou dans lequel un garage attaché à ce dernier est présent, se doit d'être muni d'un détecteur de monoxyde de carbone. L'installation doit être conforme aux normes d'installation prescrites par le fabricant de l'appareil.

Article 4 : Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la loi.

Adopté lors d'une séance du conseil tenue le 21 novembre 2016.

Maire

Directeur-général / secrétaire-trésorier

Avis de motion : 3 octobre 2016

Adoption : 21 novembre 2016

Publication et entrée en vigueur : _____

Envoi à la MRCT : _____

4. RENOUELEMENT PANNEAUX PUBLICITAIRES ARÉNA

16-11-02-1 Il est proposé par Yves Côté, appuyé par Éric Aumond et résolu unanimement d'offrir le renouvellement des panneaux publicitaires sur les murs de l'aréna aux commerçants présent selon les mêmes modalités que la dernière entente, soit 300 \$/3 ans. Les frais de fabrication et d'installation sont à la charge du commerçant. Il s'agit d'entente de 2017 à 2019.

Vérifier s'il n'y aurait pas d'autres intéressés. Mettre au Babillard qu'il y a des places disponibles.

5. TRAVAUX ÂGE D'OR

En ce qui concerne les travaux majeurs (peinture, stores, toilettes accessibles, comptoirs cuisine), le tout serait admissible à une demande au programme « Nouveaux horizons ». En ce qui concerne la ventilation du poêle, en attente d'une proposition.

Le conseiller Luc Lafond vérifiera s'il ne serait pas possible d'installer un échangeur d'air qui pourrait purifier l'air de la cuisine et des salles de toilettes de l'âge d'Or en même temps.

Le directeur général s'assurera qu'un détecteur de monoxyde soit installé dans la cuisine à court terme.

6. DEMANDE JEAN BÉRUBÉ FOSSÉ

M. Bérubé demande qu'un fossé soit creusé dans le détour de la montagne, côté de son champ. On vérifiera le tout au printemps (estimé à 2 jours de pelle).

7. DEMANDE LUMIÈRE DE RUE

Demande pour installer un luminaire dans la côte de la Baie-Joannes. On vérifiera avec le demandeur s'il est possible de vérifier avec les gens du secteur avant d'aller de l'avant avec ce projet.

8. RÉGIME DE RETRAITE À CONTRIBUTION VOLONTAIRE

Informations relatives à l'instauration d'un nouveau régime volontaire d'épargne retraite pour les employés. Considérant que la municipalité a plus de 20 employés, elle doit informer ses employés qu'ils peuvent adhérer (sans obligation) à ce nouveau régime. Il n'y a pas de participation municipale obligatoire dans ce programme.

9. URBANISME :**AVIS DE MOTION : FORMATION DU COMITÉ D'URBANISME**

16-11-03-1 Le règlement pour la formation d'un comité consultatif d'urbanisme a été adopté en 1999 (règlement 369-03-99).

Avis de motion est donné par le conseiller Yves Côté de la présentation devant ce conseil d'un règlement modifiant le règlement du comité d'urbanisme, soit le règlement #369-03-99). On désire diminuer le nombre de personnes formant le comité, sans égard aux adresses de résidence.

AVIS DE MOTION : RÈGLEMENT SUR LES DÉROGATIONS MINEURES

16-11-04-1 Avis de motion est donné par le conseiller Luc Lafond de la présentation devant ce conseil d'un règlement relatif aux dérogations mineures.

10. RETOUR, TRAVAUX PLAGE PUBLIQUE

16-11-05-1 Tel que convenu, les travaux de débroussaillage ont été effectués à la plage publique la semaine dernière.

Il semble par contre y avoir eu une erreur quant à la limite de la propriété municipale et celle du voisin au Nord, M. Louis Côté. Ce n'est qu'une fois les travaux de nettoyage réalisés que celui-ci nous a avisé.

Nous présumons que c'était l'ancien chemin qui constituait la limite des propriétés mais ce n'est pas le cas. Il faudra voir au printemps quels seront les aménagements possibles afin de remédier à la situation car quelques arbres de petit diamètre ont été coupés et ceux-ci permettaient d'améliorer l'intimité pour le voisinage.

Considérant ces faits, et considérant la demande de M. Côté pour ramasser le bois coupé qui pourrait l'intéresser, il est proposé par Luc Lafond et résolu unanimement d'accepter la demande de M. Côté.

En ce qui concerne le reste à nettoyer, on envisage quelques possibilités, comme un « bee », faire nettoyer par les employés, un groupe d'étudiants, etc. Il serait également possible de louer un « chipper ». À suivre ce printemps.

11. ZAMBONI NOTRE-DAME-DU-NORD

16-11-06-1 En considérant les circonstances et les différents échanges de services possibles, il est proposé par Yves Côté, appuyé par Éric Aumond et résolu unanimement de ne pas charger de location à la municipalité de Notre-Dame-du-Nord pour la location de la resurfaceuse en début d'année. La municipalité assumera également les frais de réparation qu'elle aurait dû assumer de toute façon.

12. PROBLÈME DES NODULES NOIRS

16-11-07-1 Les arbres plantés par le comité d'embellissement il y a plusieurs années sont affectés par le « nodules noirs ». À défaut d'en faire l'entretien, tous seront morts à court terme.

Considérant l'énergie déployé par le comité d'embellissement pour améliorer le visuel du village il y a déjà plusieurs années;

Considérant que ces arbres sont pour la plupart à leur maturité;

Considérant l'importance de la présence d'arbres dans le milieu « urbain » de la municipalité;

En conséquence, il est proposé par Éric Aumond et résolu unanimement :

QUE LA RESPONSABLE de l'aménagement fasse une évaluation et un inventaire de la situation au printemps;

D'ANALYSER les différentes possibilités pour s'assurer que tous les arbres soient traités (coupe de branches, traitement ou coupe totale, fait par le propriétaire ou la municipalité, à déterminer);

D'ÉVALUER le coût du remplacement des arbres qui devront être coupés.

HAIE TERRAIN DE TENNIS

Remplacement des rosiers par des hydrangées en face du terrain de tennis : On reviendra sur ce dossier au printemps.

13. PROCÉDURES DE VENTE POUR TAXES

Il n'y a qu'un seul dossier datant de 2014 au niveau des taxes à recevoir (donc, qui pourrait être prescrit ou « perdu » si la municipalité ne fait pas valoir ses droits).

Par contre, ce dossier devrait être réglé avant la date limite, soit le 21 décembre. À défaut de recevoir le paiement, ce dossier sera transféré à la MRC pour vente pour taxes non payées.

14. DATE DE LA RENCONTRE BUDGÉTAIRES

On convient de tenir les rencontres budgétaires les lundi et mardi 12 et 13 décembre à 19 h.

15. RENCONTRE « DES FÊTES »

16-11-08-1 Il est proposé par Éric Aumond et résolu à l'unanimité de faire un sondage auprès des employés (ceux ayant été sur la liste de paie cette année, à l'exception des pompiers volontaires) et des élus pour connaître leur disponibilité les 16 ou 17 décembre ou les 6 et 7 janvier.

Quant aux pompiers volontaires, on pourrait profiter de l'occasion l'an prochain pour souligner le « départ » vers la nouvelle régie.

16. VARIA...

DEMANDE LOCATION DE SALLE, 2^E ÉTAGE ARÉNA

16-11-09-1 Un parent désire louer la salle du 2^e étage à l'aréna pour faire de la mise en forme avec des jeunes qui jouent au hockey.

Il est proposé par Luc Lafond et résolu unanimement de laisser la salle gratuite s'il s'agit de clubs réguliers qui regroupent habituellement des jeunes de Guigues et du Témiscamingue. S'il ne s'agit que de jeunes de l'extérieur, le coût sera de 25 \$/heure. On convient de ne faire ces locations que lorsqu'il y a des activités à l'aréna (sur les heures d'ouverture normales).

DEMANDE DE LA VILLE DE VILLE-MARIE - LOISIRS

16-11-10-1 Dans une lettre adressée à la municipalité et datée du 15 novembre, la ville de Ville-Marie, par l'intermédiaire de son maire Bernard Flébus, « propose » à la municipalité de Saint-Bruno-de-Guigues de prévoir une somme de 26 482 \$ à son budget 2017 en guise de « passerelle budgétaire (...) soit en attente d'analyser et d'évaluer la situation de nos services et infrastructures de loisirs, principalement dans le centre du Témiscamingue. »

Sur proposition d'Éric Aumond, appuyé par Andrée Boivin, il est résolu à l'unanimité d'informer la ville de Ville-Marie que la municipalité de Saint-Bruno-de-Guigues n'entend pas mettre de fonds particuliers à son budget 2017 ni pour les loisirs, ni pour quel qu'autre objet que la ville de Ville-Marie déciderait unilatéralement.

Les membres du conseil déplorent le manque d'information lié à cette demande, particulièrement en ce qui concerne la « provenance » de la somme de 26 482 \$.

17. CORRESPONDANCE

- École RDQ : demande de commandite pour album des finissants.

16-11-11-1 Il est proposé par Yves Côté, appuyé par Andrée Boivin et résolu unanimement d'accepter de participer à l'album des finissants de l'école RDQ pour une somme de 75 \$.

-Budget OMH :

16-11-12-1 Considérant le changement de budget de l'office municipal d'habitation faisant passer la contribution municipale de 7 078 à 7 140 \$ pour 2016, il est proposé par Yves Côté, appuyé par Luc Lafond et résolu unanimement d'adopter et approuver ces changements budgétaires.

- Remboursement de taxes pour les producteurs agricoles :

Des changements importants viendront toucher les producteurs agricoles à compter du 1^{er} janvier 2017 : Il n'y aura maintenant qu'un taux unique de remboursement, soit 78 %. Les détails suivront prochainement quant à l'application de la nouvelles directives. Autre changement : les producteurs n'auront plus à payer leur cotisation à l'UPA pour s'assurer de toucher leur remboursement.

- Hockey mineur :

Information : Possibilité d'un tournoi régional en fin de saison, 17 au 19 mars (B) ou 23 au 26 mars (A).

Discussion relative au nombre d'heures de location du hockey mineur de l'an dernier comparativement à cette année. Selon une vérification sommaire, il y aurait eu 32 parties les fins de semaine à Notre-Dame-du-Nord, 15 à Guigues et 12 à Ville-Marie.

Voir si une rencontre serait possible avec les dirigeants du hockey mineur.

18. PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune.

19. LEVÉE

16-11-13-1 Sur proposition d'Andrée Boivin, il est résolu unanimement de lever l'assemblée. Il est présentement 23 h 37.

Je, Carmen Côté, mairesse, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Carmen Côté
Mairesse

Serge Côté
Directeur général

SÉANCE EXTRAORDINAIRE du conseil de la municipalité de Saint-Bruno-de-Guigues, dûment convoquée par madame la mairesse Carmen Côté, tenue **mercredi le 30 novembre 2016** à compter de 14 h 15 à la **salle de l'Âge d'Or** du centre communautaire sous la présidence de madame Carmen Côté, mairesse, et à laquelle assistaient la conseillère et les conseillers :

Madame : Andrée Boivin

Messieurs : Éric Aumond et Jean-Yves Lacroix

Absences : Yves Côté, Patrick Trudel et Luc Lafond.

Le directeur général et secrétaire-trésorier Serge Côté est également présent.

CONSTATATION en vertu de l'article 153 du code municipal :

Mention est faite par le directeur général que l'avis de convocation n'a pas été notifié tel que requis par le code municipal aux membres du conseil qui ne sont pas présents.

Par contre et conformément à l'article 157, tous les membres du conseil présents sur le territoire de la municipalité étant présents à la séance, ceux-ci renoncent aux formalités de l'avis de convocation pour une séance extraordinaire (article 156). La convocation a été signifiée aux membres du conseil le 17 octobre.

Serge Côté
Directeur général

1. MOT DE BIENVENUE

Madame la mairesse salue les membres présents, constate le quorum et ouvre la séance extraordinaire.

2. CAMP DE JOUR 2017 – DEMANDE DE SUBVENTION

16-11-01-2 Considérant l'intérêt marqué de la municipalité pour organiser un camp de jour à l'été 2017;

Considérant l'objectif du conseil municipal de faciliter la tâche des familles dans notre milieu de vie;

Considérant les résultats positifs du sondage mené pour un groupe de parents bénévoles;

Considérant qu'un nouveau programme d'aide intitulé « Programme de soutien à des projets de garde pendant la relâche scolaire et la garde estivale 2017 » est disponible pour aider les nouvelles initiatives en ce sens;

Considérant que les orientations de la municipalité se définissent clairement dans les objectifs du programme;

En conséquence, il est proposé par Andrée Boivin, appuyé par Jean-Yves Lacroix et résolu unanimement :

- DE FORMULER une demande de subvention de 15 000 \$ au nouveau programme;
- DE CONFIRMER l'engagement de la municipalité à raison de 1 000\$, selon le budget attaché à la demande de subvention;

- D'AUTORISER le conseiller municipal, Éric Aumond, à signer, pour et au nom de la municipalité de Saint-Bruno-de-Guigues, les documents relatifs à la présente demande ainsi que tout autre document en lien avec cette demande.

-

3. LEVÉE

16-11-02-2 Sur proposition d'Andrée Boivin, il est résolu unanimement de lever l'assemblée. Il est présentement 14 h 25.

Je, Carmen Côté, mairesse, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Carmen Côté
Mairesse

Serge Côté
Directeur général

SÉANCE ORDINAIRE du conseil de la municipalité de Saint-Bruno-de-Guigues, **lundi le 5 décembre 2016** à compter de 19 h 30 à la **salle municipale** du centre communautaire sous la présidence de Madame Carmen Côté, mairesse, et à laquelle assistaient la conseillère et les conseillers :

Madame Andrée Boivin, Messieurs Éric Aumond, Yves Côté, Jean-Yves Lacroix et Luc Lafond.

Absence : Patrick Trudel.

Le directeur général et secrétaire-trésorier Serge Côté est également présent.

1. MOT DE BIENVENUE

Madame la mairesse accueille les personnes présentes (6), constate le quorum et ouvre la séance.

2. ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

- 16-12-01 Il est proposé par Andrée Boivin, appuyé par Yves Côté et résolu unanimement d'approuver et adopter les procès-verbaux des réunions du mois d'octobre selon la présentation faite et remise aux membres du conseil avant la présente séance, et ce comme s'ils avaient été lus.

3. ADOPTION DES COMPTES

- 16-12-02 Sur proposition d'Éric Aumond, appuyé par Luc Lafond, il est résolu unanimement d'adopter et payer les comptes de la municipalité selon la liste soumise, comme suit :

COMPTES PAYÉS

Salaires nets des employés	21 075.94	employés
Remises fédérales	3 875.13	
Remises provinciales	9 585.07	
Télébec	142.37	Téléphone Domaine Breen
	228.70	Téléphone bureau municipal
	130.10	Téléphone aréna
Bell Mobilité	99.64	Cellulaires voirie et administration
CAUAT	779.42	Service 911
Société canadienne des postes	89.58	Babillard et compteur eau
Ministère des finances	222.00	Renouvellement certification

COMPTES À PAYER

AIR LIQUIDE CANADA INC	42.49	Location et remplissage bouteille
ARBRONORD INC	238.86	Entretien L-8000, zamboni
AREO-FEU LTEE	45.36	Siège de valve et disque
AQAIRS-AT	75.00	Annonce bottin Association arénas
ROBERT BOILEAU	908.30	Tournée analyse des gaz
CABLEVISION	230.33	Internet aréna, branchement
STRONGCO EQUIPMENT	1 289.12	Entretien niveleuse
CLEAN SCENE	71.65	Nettoyage vêtements
COMITE RECREATIF	530.00	Contribution surtaxe piscine
CONSTRUCTO SE@O	7.68	Addenda soumission rétrocaveuse
COTE, SERGE	251.75	Déplacement, chariot, batterie
DESJARDINS ASS. COLLECTIVE	830.74	Assurance décembre 2016
LA STATION VILLE-MARIE	137.75	Propane tondeuse aréna
DISTRIBUTION SOGITEX	485.47	Produit nettoyant
J. DROLET ET FILS	63.21	Détecteur propane
EQUIPEMENTS MORI 7 INC.	3 955.14	Équipements de déneigement
FINANCIERE BANQUE NATIONALE	4 828.30	Intérêts emprunt
GARAGE MARC COTE	2 574.12	Carburant et quincaillerie
IMPRESSION ET DESIGN GRAFIK	341.48	Impression Babillard novembre 16
JACQUES, RICHARD	27.75	Band-aid trousse premier soins
LAUZON EQUIPEMENT	20 695.50	Pompage boues étangs
LOGITEM	25.27	Agenda 2017
AGRIMAX	-115.70	Crédit retour filtre backhoe

MAGNUS	1 397.04	Contrat traitement eau, magnatrol
MALTAIS MAIK	300.00	Ménage chambre aréna tournois
M.R.C. DE TEMISCAMINGUE	661.42	Demande révision Sylvain Lacroix
	2 039.39	Formation pompiers
	706.43	Projet avertisseur fumée ajustement
	120.00	Formation gestion du temps
MULTILAB DIRECT	260.99	Analyse eau potable et usées
MUNICIPALITE DE SAINT-EDOUARD-	42.11	Réparation bateau
NETTOYEUR ABITIBI ENR	1 224.48	Nettoyage hotte aréna
NETTOYAGE JEAN-YVES	172.46	Nettoyage tapis salle Festival
PIECES AUTO BROUSSEAU	281.76	Entretien garage
PNEUS GBM	65.11	Démonter, monter pneu backhoe
PORTES LEVASSEUR	59.56	Cannette lubrifiant aréna
PARKLAND/PROPANE NORD-OUEST	2 168.75	Propane aréna et zamboni
QUINCAILLERIE HOME HARDWARE	624.72	Ampoule, table langer, lampe
R.P. EXPRESS INC.	22.56	Livraison Multilab
ST-GERMAIN NOEL	75.00	Frais déplacement novembre 2016
THIBAULT	297.35	Entretien mack
T.S.C. INC	103.42	Couvre botte de travail

4. DEMANDES VERBALES

AUDITION DES SÉANCES

Demande s'il serait possible d'installer des micros pour permettre aux gens d'entendre dans la salle. On favorise l'option de s'exprimer un peu plus fort au lieu d'y aller avec des moyens techniques pour l'instant. Si la situation ne se corrige pas, on pourrait alors voir à un moyen autre.

5. PRÉOCCUPATIONS DU MONDE AGRICOLE

Compte rendu de la rencontre tenue avec une dizaine de producteurs, jeudi le 1^{er} décembre en soirée.

Madame Côté dresse un compte rendu de la rencontre d'un peu plus de 2 heures à laquelle elle participait avec le directeur général.

Les producteurs présents voulaient sensibiliser les élus concernant les points suivants :

Augmentation des évaluations agricoles au 1^{er} janvier prochain : 38 % comparativement à 34 % pour l'ensemble des unités d'évaluation;

Ils souhaiteraient que les producteurs non-résidents soient facturés à un taux plus élevé que les résidents : cette proposition n'est pas légale.

Possibilité d'établir un taux variable pour les exploitations agricoles : 5 % maximum en moins, selon le rapport fourni par la MRC. Prenons par exemple un taux de 1.00 pour la taxe foncière générale, le taux agricole pourrait être diminué à .95 \$/100 \$ d'évaluation. Par contre, le manque à gagner devrait être financé par les évaluations non-agricole (ce qui représenterait, dans notre exemple, une augmentation de 1.54 ¢/100 \$, soit environ 15 \$ pour une propriété de 100 000 \$)

Modification du programme de remboursement de taxes effectif au 1^{er} janvier. Le taux de remboursement, qui était variable d'une entreprise agricole à une autre, sera uniformisé au 1^{er} janvier à 78 %. Les modalités demeurent toutefois sujettes à confirmation de la part du Ministère de l'Agriculture.

La soirée s'est conclue sur le point suivant : en apportant une diminution du taux aux producteurs agricoles et en augmentant les autres, les producteurs résidents verraient donc leur compte de taxe résidentiel augmenter, ce qui pourrait, dans certains cas, apporter une augmentation globale de leurs comptes. Quant au propriétaire agricole non résident, celui-ci verrait son compte diminuer.

Le conseil prend acte de ces informations.

6. ADOPTION DU CALENDRIER DES SÉANCES 2017

16-12-03

Il est proposé par Jean-Yves Lacroix, appuyé par Andrée Boivin et résolu unanimement d'adopter le calendrier suivant pour les séances ordinaires du conseil municipal pour l'année 2017 :

9 janvier (2^e) 6 février 13 mars (2) 10 avril (2^e) 8 mai (2^e) 5 juin,
10 juillet (2^e) 7 août 11 sept (2^e) 10 octobre 13 novembre 4 décembre

7. URBANISME :**MODIFICATION RÈGLEMENT COMITÉ D'URBANISME**

MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE TÉMISCAMINGUE

Municipalité de **Saint-Bruno-de-Guigues****MODIFIANT LE RÈGLEMENT CONSTITUANT UN
COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME****Règlement n° 427-12-16**

16-12-04 Considérant que le conseil municipal juge à propos de revoir les modalités du nombre de personnes formant le comité d'urbanisme, tel que décrit au « règlement #369-03-99, constituant un comité consultatif d'urbanisme »;

Considérant la difficulté à recruter des citoyens pour ledit comité;

En conséquence, il est proposé par le conseiller Éric Aumond, appuyé par le conseiller Jean-Yves Lacroix et résolu unanimement que le règlement #427-12-16 modifiant le règlement constituant un comité consultatif d'urbanisme soit adopté, comme suit :

ARTICLE 1

Le texte de l'article 4 du règlement 427-12-16 est remplacé par le texte suivant :

Le comité est formé de 3 personnes : Un membre du conseil, un membre résidant propriétaire et le directeur général. Le membre du conseil et le membre résidant sont nommés par résolution du conseil municipal.

ARTICLE 2

Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la Loi.

LECTURE FAITE

Adopté.

Carmen Côté
Mairesse

Serge Côté
Directeur général

Avis de motion : 21 novembre 2016

Adoption : 5 décembre 2016

Publication : 7 décembre 2016

**PROJET DE RÈGLEMENT SUR LES
DÉROGATIONS MINEURES AUX
RÈGLEMENTS D'URBANISME**

MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE TÉMISCAMINGUE

Municipalité de **Saint-Bruno-de-Guigues**

Règlement n° 429-01-17

16-12-05 Sur proposition de Luc Lafond, appuyé par Yves Côté, il est résolu unanimement d'adopter le projet de règlement sur les dérogations mineures, comme suit :

PROJET DE RÈGLEMENT SUR LES DÉROGATIONS MINEURES AUX
RÈGLEMENTS D'URBANISME

ATTENDU qu'en vertu des articles 145.1 à 145.8 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (LRQ, c. A-19.1), le conseil d'une municipalité peut adopter un règlement sur les dérogations mineures aux dispositions des règlements de zonage et de lotissement autres que celles qui sont relatives à l'usage et à la densité d'occupation du sol;

ATTENDU qu'un comité consultatif d'urbanisme a été constitué, conformément aux articles 146, 147 et 148 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* par le règlement n° 369-03-99;

ATTENDU que le présent règlement a fait l'objet d'une consultation selon les articles 123 à 127 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*;

ATTENDU qu'un avis de motion a été donné aux fins du présent règlement à la séance du 21 novembre 2016;

EN CONSÉQUENCE, il est ordonné et statué par règlement du Conseil :

1. Le présent règlement porte le titre de :

« Règlement sur les dérogations mineures aux règlements d'urbanisme ».

2. Zones où une dérogation mineure peut être accordée

Une dérogation mineure peut être accordée dans toutes les zones prévues par le règlement de zonage.

3. Les dispositions pouvant faire l'objet d'une dérogation mineure

Toutes les dispositions des règlements de zonage et de lotissement autres que celles qui sont relatives à l'usage et à la densité d'occupation de sol peuvent faire l'objet d'une dérogation mineure. Aucune dérogation mineure ne peut être accordée dans une zone où l'occupation du sol est soumise à des contraintes particulières pour des raisons de sécurité publique.

4. Transmission de la demande de dérogation mineure

Le requérant doit transmettre sa demande en 1 exemplaire au fonctionnaire municipal responsable de l'émission des permis en se servant du formulaire « Demande de dérogation mineure aux règlements d'urbanisme ».

5. Frais

Le requérant doit accompagner sa demande de son paiement des frais d'étude de la demande qui sont fixés à 50 \$.

6. Vérification de la demande

À la suite de la vérification du contenu de la demande par le fonctionnaire municipal responsable de l'émission des permis, le requérant doit fournir toute information supplémentaire exigée par ce dernier.

7. Transmission de la demande au comité consultatif d'urbanisme

Le fonctionnaire responsable de l'émission des permis et des certificats transmet la demande au comité consultatif d'urbanisme; lorsque la demande a déjà fait l'objet d'une demande de permis ou certificat, les documents relatifs à cette dernière doivent également être transmis au comité.

8. Étude de la demande par le comité consultatif d'urbanisme

Le comité consultatif d'urbanisme étudie la demande et peut demander du fonctionnaire responsable de l'émission des permis et des certificats ou du requérant des informations additionnelles afin de compléter l'étude. Il peut également visiter l'immeuble faisant l'objet d'une demande de dérogation mineure.

9. Avis du comité consultatif d'urbanisme

Le comité consultatif d'urbanisme formule par écrit son avis en tenant compte, notamment, des critères prescrits aux articles 145.1, 145.2, 145.4 et 145.7 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*; cet avis est transmis au conseil.

10. Date de la séance du conseil et avis public

Le secrétaire-trésorier, de concert avec le conseil, fixe la date de la séance du conseil où la demande de dérogation mineure sera discutée et, au moins 15 jours avant la tenue de cette séance, fait publier un avis conformément aux dispositions de l'article 431 du *Code municipal*; le contenu de cet avis doit être conforme aux dispositions de l'article 145.6 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*.

11. Frais de publication

Le secrétaire-trésorier facture la personne qui a demandé la dérogation pour les frais de publication.

12. Décision du conseil

Le conseil rend sa décision par résolution dont une copie doit être transmise par le secrétaire-trésorier à la personne qui a demandé la dérogation. La résolution peut contenir toute condition, en égard aux compétences de la municipalité, dans le but d'atténuer l'impact de la dérogation conformément à l'article 145.7 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*.

13. Entrée en vigueur

Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la loi.

Une réunion de consultation sur le présent projet de règlement aura lieu le 9 janvier à compter de 19 h à la salle municipale du centre communautaire.

8. RAPPORT COMITÉ RESSOURCES HUMAINES

Deux rencontres ont eu lieu dernièrement où on a discuté des sujets suivants :

- Agent de développement : On tient à combler ce poste l'an prochain. On a abordé la possibilité d'un poste à temps plein ou temps partiel, de jumelage possible avec le Domaine Breen et le western.
- Rencontre avec le directeur des travaux publics, nouvelle convention avec les employés et possibilité d'embauche d'un surnuméraire pour la neige.

Point d'information.

9. SUIVI : REGROUPEMENT DES OFFICES MUNICIPAUX

Mise au point de madame la mairesse concernant l'évolution du dossier. Il s'agit d'un dossier complexe puisqu'idéalement, il y aurait 2 offices au Témiscamingue : Un au centre du comté et l'autre à Témiscaming. Mais là n'est pas l'orientation du gouvernement qui ne veut qu'un seul office au Témiscamingue. D'autres rencontres sont à prévoir.

10. RENCONTRE DES FÊTES (élus et employés)

Une rencontre style « 5-7 » pourrait se tenir vendredi le 6 janvier de préférence. Si les prévisions météorologiques prévoient de la mauvaise température, on pourrait également reporter au samedi, si possible.

11. VARIA...**AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT ADOPTANT LE BUDGET,**

16-12-06 La conseillère Andrée Boivin donne avis de la présentation devant ce conseil d'un règlement établissant le budget pour l'année 2017 et fixant les différents taux de taxes et la tarification des différents services offerts par la municipalité.

RENCONTRE D'INFORMATION - SCHEMA DE COUVERTURE INCENDIE :

Jeudi, 19 h à Guigues : Mesdames Carmen Côté et Andrée Boivin devraient être présentes, de même que Messieurs Jean-Yves Lacroix, Luc Lafond et Éric Aumond.

DEMANDE DE PRÉCISION - CPTAQ LUC MARCHAND

16-12-07 Dans une lettre adressée à la municipalité le 30 novembre, la commission de la protection du territoire agricole du Québec demande des informations additionnelles dans le dossier « Luc Marchand #414202 » (résolution #16-10-16).

La Commission appuie sa demande en évoquant l'article 58.2 de la Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles :

« 58.2. La recommandation doit être motivée en tenant compte des critères visés à l'article 62 et des dispositions du règlement de zonage et, le cas échéant, aux mesures de contrôle intérimaire. De plus, si la demande porte sur une nouvelle utilisation à des fins autres que l'agriculture, la recommandation doit comprendre une indication des espaces appropriés disponibles ailleurs dans le territoire de la municipalité locale et hors de la zone agricole qui pourraient satisfaire la demande. »

Dans sa résolution #16-10-16, il n'y avait pas mention de la disponibilité de terrains hors de la zone agricole.

Considérant la demande particulière de M. Marchand (utilisation d'un bâtiment déjà existant), la municipalité ne considérerait pas cette information pertinente au dossier puisqu'il est mentionné que le projet n'est pas économiquement rentable si le demandeur doit procéder à l'achat d'un terrain, préparation, construction, etc en zone blanche.

En conformité avec l'article 58.2 de la Loi, la municipalité ne peut justifier le manque de terrains en zone blanche pour appuyer cette demande puisque ce n'est pas le cas. La section sud de la zone urbaine, longeant la route 101, pourrait notamment répondre à cette demande.

Mais au risque de se répéter, dans un contexte où l'emploi est difficile au Témiscamingue, dans l'optique où un contribuable désire implanter son entreprise dans un secteur le moins dommageable pour l'agriculture (considérant sa localisation « enclavée »), dans un bâtiment existant, la municipalité ne peut qu'appuyer fortement la demande de M. Marchand.

En conséquence, il est proposé par Éric Aumond, appuyé par Andrée Boivin, et résolu à l'unanimité :

- D'informer la Commission qu'il y a effectivement des terrains hors de la zone agricole qui pourraient répondre aux besoins du demandeur;
- Que la municipalité soutienne et appuie les indications du demandeur à l'effet que son projet est économiquement non viable dans le cas où il devrait s'implanter ailleurs que sur sa propriété actuelle;
- Que les commentaires du préambule fassent partie intégrante de la présente résolution.

OPÉRATEUR EN EAUX USÉES

On prévoit une rencontre avec Martin Lacroix, responsable engagé par les municipalités de Béarn, Lorrainville, Fabre et Notre-Dame-du-Nord pour discuter des possibilités qui s'offrent à nous.

SURTAXE – VILLE DE VILLE-MARIE

Jusqu'à maintenant, pour la session d'automne et une d'hiver, ça se résume comme suit : 12 jeunes pour les cours réguliers (12 X 47 \$) + 3 jeunes inscrits à Exotem (99 + 197 + 200), donc 1 060 pour 15 jeunes (divisé à part égale entre la municipalité et le comité récréatif).

12. CORRESPONDANCE

Défi 4 contre 4 : Demande de Raphael Woodburry pour diminuer le tarif de la glace l'an prochain. Cette année, ils ont payé 4 320 \$ en location (32 heures à 135 \$/h). Le tout sera à discuter l'an prochain, s'il y a une nouvelle édition. Et il serait préférable qu'il vienne directement présenter sa demande.

13. PÉRIODE DE QUESTIONS

O.M.H.

Question relative au regroupement des OMH. Madame la mairesse explique la situation de nouveau.

14. LEVÉE OU AJOURNEMENT

16-12-08 Il est proposé par Andrée Boivin et résolu unanimement d'ajourner la présente séance au 19 décembre 2016, 18 h 45. Il est présentement 21 h 08.

Je, Carmen Côté, mairesse, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Carmen Côté
Mairesse

Serge Côté
Directeur général

REPRISE DE L'AJOURNEMENT DE LA SÉANCE RÉGULIÈRE
du conseil de la municipalité de Saint-Bruno-de-Guigues du **5 décembre 2016, ce lundi 19 décembre 2016** à compter de 18 h 45 à la **salle municipale** du centre communautaire sous la présidence de Madame Carmen Côté, mairesse, et à laquelle assistaient la conseillère et les conseillers :

Andrée Boivin Éric Aumond Luc Lafond.

Absences : Patrick Trudel, Yves Côté et Jean-Yves Lacroix

Le directeur général et secrétaire-trésorier, Serge Côté, est également présent.

1. MOT DE BIENVENUE

Madame la mairesse accueille les membres du conseil, constate le quorum et ouvre la séance.

2. DEMANDES VERBALES

3. ADOPTION DES COMPTES

16-12-01-1 Considérant les comptes à ce jour pour le mois de décembre, il est proposé par Luc Lafond, appuyé par Andrée Boivin et résolu unanimement d'adopter et payer les comptes de la municipalité, comme suit :

COMPTES À PAYER

APSAM	175.62	Formation déneigement 15 décembre
ARBRONORD INC	133.34	Miroir niveleuse, boîte dérivation L-8000
AREO-FEU LTEE	10 036.45	Botte, gant, cagoule, chapeau
AUTOMOBILE PAQUIN	4.51	Pièce L-8000
ROBERT BOILEAU	653.06	Couteau et serviette zamboni
BERGERON ELECTRONIQUE	28.73	Étui cellulaire Réнал Barrette
CLEAN SCENE	28.66	Nettoyage vêtements
CLEMENT CHRYSLER DODGE LTEE	166.73	Inspection L-8000
COMITE RECREATIF	50.00	Inscription piscine Camille Desbiens
COTE, SERGE	108.40	Frais déplacement, plaque, repas
J. DROLET ET FILS	125.90	Tapis comptoir restaurant aréna
GADI INC	30.18	Interrupteur lumineux
GARAGE MARC COTE	2 638.50	Carburant et quincaillerie
GAUTHIER, NIL	19.20	Repas formation 15 décembre
HEWITT ÉQUIPEMENT LIMITÉE	160 229.16	Rétrocaveuse avec échange
LOGITEM	170.27	Caisse papier, cartouche encre, colle
AGRIMAX	78.04	Hose zamboni
MAGNUS	437.08	Contrat entretien octobre
MULTILAB DIRECT	143.73	Analyse eau potable et usées
PIECES AUTO BROUSSEAU	149.93	Filtre, Rain-X
PARKLAND/PROPANE NORD-OUEST	1 660.63	Propane aréna et zamboni
QUINCAILLERIE HOME HARDWARE	51.72	Pelle et balai
ROY GERARD	200.00	Location stationnement 2016
R.P. EXPRESS INC.	30.09	Livraison SADAC et Portes Levasseur
S.A.D.A.C.	172.46	Affutage couteau zamboni
SOCIETE CANADIENNE DES POSTES	120.83	Babillard décembre et calendrier
ST-GERMAIN NOEL	75.00	Frais déplacement décembre 2016
THIBAULT	13.80	Frais transport livraison pièce
VITRERIE TEMISCAMINGUE	260.00	Pare-brise L-8000

4. COMPTE À RECEVOIR (vente pour taxes)

16-12-02-1 Conformément à l'article 1022 du code municipal, le secrétaire-trésorier remet aux membres du conseil la liste des taxes à recevoir à ce jour.

Sur proposition d'Andrée Boivin, appuyé par Luc Lafond, il est résolu unanimement de ne transmettre aucun compte à la procédure de vente pour taxes cette année. Il est entendu que cette décision ne vient en aucun temps restreindre la municipalité dans ses autres choix de recouvrements si tel était son désir.

5. ACCEPTATION DES OFFRES SALARIALES

16-12-03-1 Considérant les recommandations du comité de ressources humaines, il est proposé par Éric Aumond, appuyé par Luc Lafond, et résolu unanimement d'adopter le document « Conditions de travail 2017-2019 » ainsi que la grille salariale annexée. Globalement, l'augmentation salariale est de 3 % par année pour les 3 ans de l'entente.

On convient qu'il serait intéressant d'évaluer la possibilité d'avoir une échelle salariale lors de la prochaine entente.

6. PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune.

7. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉ

16-12-04-1 Il est proposé par Andrée Boivin et résolu unanimement de lever la présente séance. Il est présentement 19 h.

Je, Carmen Côté, mairesse, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Carmen Côté
Mairesse

Serge Côté
Directeur général

SÉANCE EXTRAORDINAIRE du conseil municipal de Saint-Bruno-de-Guigues, lundi le 19 décembre 2016 à compter de 19 h 00 à la salle municipale du centre communautaire, sous la présidence de Madame Carmen Côté, mairesse, et à laquelle assistaient la conseillère et les conseillers :

Andrée Boivin Éric Aumond Luc Lafond.

Absences : Patrick Trudel, Yves Côté et Jean-Yves Lacroix

Le directeur général et secrétaire-trésorier, Serge Côté, est également présent.

CONSTATATION en vertu de l'article 153 du code municipal :

Mention est faite par le directeur général que l'avis de convocation a été notifié tel que requis par le code municipal aux membres du conseil qui ne sont pas présents.

Serge Côté
Directeur général

1. OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE

Madame la mairesse salue les membres du conseil présents, constate le quorum et ouvre la séance.

2. ADOPTION DU RÈGLEMENT #429-12-16, BUDGET 2017 ET TAUX DE TAXATION 2017.

MUNICIPALITÉ DE
SAINT-BRUNO-DE-GUIGUES
COMTÉ DE TEMISCAMINGUE
PROVINCE DE QUÉBEC

RÈGLEMENT #428-12-16

CONCERNANT LES REVENUS ET DÉPENSES DE LA MUNICIPALITÉ, LE PAIEMENT DES TAXES EN VERSEMENTS, LES DIFFÉRENTS TAUX DE SERVICES, LE TAUX DE LA TAXE FONCIÈRE, LE TAUX D'INTÉRÊT APPLICABLE POUR L'ANNÉE 2017 DE MÊME QUE LES TARIFS DES DIFFÉRENTS SERVICES OFFERTS PAR LA MUNICIPALITÉ EN 2017.

16-12-01-2 **ATTENDU** QUE CE CONSEIL se doit de réaliser, par l'imposition de taxes, les sommes nécessaires aux dépenses d'administration et faire face aux obligations et services offerts par la municipalité;

ATTENDU QU'AVIS DE MOTION du présent règlement a été donné à la séance régulière du conseil tenue lundi le 7 novembre 2016;

ATTENDU que le projet du présent règlement a été remis aux membres du conseil au moins 2 jours juridiques avant la présente séance et qu'une dispense de lecture est demandée;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Andrée Boivin, appuyé par Luc Lafond et résolu unanimement que le présent règlement #428-12-16 soit et est adopté et qu'il soit statué et décrété par ce règlement comme suit, savoir :

ARTICLE 1.

Les prévisions budgétaires des revenus au montant de **1 521 000 \$** et des dépenses au montant de **1 979 100 \$** sont adoptées telles qu'elles apparaissent au document "**PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES 2017**". Pour en arriver à l'équilibre budgétaire, le conseil s'approprie une somme de **240 100 \$** à même le surplus accumulé libre, une somme de **18 000 \$** du fonds environnemental, un montant de **160 000 \$** du programme de la taxe d'accise et de **40 000 \$ en subvention** (à confirmer).

ARTICLE 2.

Une taxe foncière de quatre-vingt-dix-cents (0.90 \$) du cent dollars (100 \$) d'évaluation sera imposée sur toutes les propriétés imposables situées sur le territoire de la municipalité de Saint-Bruno-de-Guigues, telles qu'elles apparaissent au rôle d'évaluation en vigueur pour l'année 2017.

ARTICLE 3.

Une compensation pour le service d'eau sera imposée selon la règle suivante à toutes les propriétés imposables bénéficiant du service d'aqueduc:

- Une tarification minimum par compteur de 130 \$ annuellement, représentant une consommation minimale de 145 mètres cube d'eau par année, montant qui sera facturé directement au compte de taxes annuel;
- Une tarification de quatre-vingt-dix cents (90 ¢) le mètre cube pour les mètres cubes excédant 145 mètres cube, facture transmise aux usagers à la fin de l'année 2017.

Dans le cas où un compteur enregistre incorrectement ou lorsque l'absence d'un compteur réglementaire est constatée, la municipalité peut, à son choix, exiger pour l'eau fournie pendant le temps que l'appareil aurait mal fonctionné ou aurait dû être installé, soit l'équivalent de la quantité d'eau consommée durant le terme correspondant de l'année précédant immédiatement l'époque où cette défectuosité se serait produite, soit encore la valeur moyenne de l'eau fournie aux unités semblables ou selon entente entre les parties.

ARTICLE 4.

Une compensation pour le service d'enlèvement des ordures sera imposée à toutes les unités d'évaluation portées au rôle bénéficiant du service, par logement ou entité indépendante, suivant la répartition suivante :

Service résidentiel :	210.00 \$	non rattaché à une activité agricole, par logement
	105.00 \$	rattaché à une activité agricole
	280.00 \$	maison bi-générationnelle
Service chalet :	110.00 \$	(saisonnier)
Service commercial :		
- catégorie 1 :	560.00 \$	Commerces qui, en plus du service régulier, exigent une cueillette additionnelle pour les ordures et/ou le compost et/ou la récupération.
- catégorie 2 :	440.00 \$	Regroupe les autres commerces
- catégorie 3 :	55.00 \$	Salons de coiffure et soins personnels
- catégorie 4 :	210.00 \$	Cueillette à domicile (non commercial mais nécessitant un déplacement du camion ailleurs qu'en bordure de route). Ce montant est facturé en surplus du tarif de base.
- catégorie 5 :		
Ferme	105.00 \$	(rattachée à une activité résidentielle)
	210.00 \$	(non rattaché à une activité résidentielle)

La tarification résidentielle (210 \$) sera applicable à toute résidence principale ou chalet habitable à l'année indépendamment du temps d'occupation.

Dans le cas de pluralité de taux, ceux-ci sont calculés individuellement (résidence avec salon de coiffure: 210 \$ + 55 \$ = 265 \$) (maison résidentielle et ferme: 105 \$ + 105 \$ = 210.00 \$)

Tous les citoyens, commerces, entreprises ou autres utilisateurs de la municipalité de St-Bruno-de-Guigues qui acheminent des matières résiduelles ou facturables à l'écocentre de St-Édouard-de-Fabre seront facturés au coût suivant :

- 200 \$ la tonne si les matières ne sont pas triées
- Gratuit si les matières sont triées.

Tous les citoyens, commerces, entreprises ou autres utilisateurs de la municipalité de St-Bruno-de-Guigues pourront toutefois acheminer un cumulatif de 5 tonnes par année à St-Édouard-de-Fabre sans être facturés. Tout cumulatif dépassant 5 tonnes sera facturé selon les tarifs ci-hauts mentionnés.

La facturation sera établie au coût réel selon le tonnage que la MRC de Témiscamingue fera parvenir à la municipalité de St-Bruno-de-Guigues. Ce montant sera facturé aux utilisateurs suite à la réception du rapport d'utilisation fourni par la MRC de Témiscamingue périodiquement et sera assimilable au compte de taxes de l'utilisateur.

Advenant le cas où le relais d'écocentre de St-Édouard-de-Fabre amende ses taux, les taux seront automatiquement réajustés par voie de résolution.

ARTICLE 5.

Une compensation pour service d'égout (assainissement des eaux) sera imposée à toutes les unités d'évaluation portées au rôle bénéficiant du service, par logement ou entité indépendante suivant la répartition suivante :

Résidentiel :	135.00 \$ par logement
	185.00 \$ maison bi-générationnelle
Commercial :	
- catégorie 1 :	80.00 \$
Dépanneur	
Boucherie Fruits -légumes	
Salons coiffure, soins personnels, services	
- catégorie 2 :	110.00 \$
Garages	
Atelier de débosselage Paquin	
Clinique vétérinaire	
Les pros du plancher	
- catégorie 3 :	215.00 \$
Brasseries	
Caisse Populaire	
Automobile Paquin	
Transport G.G.R.	
- catégorie 4 :	325.00 \$
Hydro-Québec	
- catégorie 5 :	430.00 \$
Maison d'hébergement	

Dans le cas de pluralité de taux, ceux-ci sont calculés individuellement (voir article 4).

ARTICLE 6.

Si le montant du compte de taxes est supérieur à 300.00 \$, le compte peut être payé en trois (3) versements égaux. Le premier versement sera exigible trente (30) jours après l'envoi du compte et le second au plus tard le 15 juin 2017 et le troisième et dernier versement le 15 septembre 2017.

ARTICLE 7.

En ce qui concerne la facturation des taxes de services pour les loyers (égouts, vidanges), une demande de crédit ne pourra être exigée que si le loyer est vacant pour une période de 6 mois ou plus dans l'année. Le crédit sera de 50 % du taux des services applicables.

ARTICLE 8.

Pour les fins du présent règlement, la facturation des services par logement s'applique à toutes les unités de logements indépendantes.

ARTICLE 9.

Pour l'année 2017, la tarification des différents services est établie comme suit :

LOCATION:

Gymnase (90' x 50')	: 350 \$	noces, danse, activités diverses
Remboursement de dépôt remboursable si	: 50 \$	cuisine (en plus du 350 \$ pour la salle)
	: 100 \$	en cas d'annulation, le dépôt est la salle louée à la date prévue
Sur semaine, pour activité	: 20 \$	soirée, clubs organisés non-résidents
Physique ou autres	: 0 \$	soirée, organisme ou autre local (loisir)
Salle municipale (34' x 45')	: 0 \$	réunion organisme local
	: 30 \$	réunion régionale (soirée)
	: 40 \$	journée entière, organisme
	: 80 \$	soirées diverses (soirées des fêtes, party, autres)
Salon funéraire	: 0 \$	décès
	:	pour autres activités, même tarif que salle municipale
Salle Age d'or (Géré par le club)	: 150 \$	membre et non-membre
on	75 \$	décès (dans le cas où la salle est trop petite, on prend généralement le gymnase et le 75 \$ est payable à la municipalité)
Aréna précédente	: 900 \$	Jour de l'activité, incluant la journée et suivante. jours additionnels: 100 \$/jour Si employés : 25 \$/l'heure
Salle en haut de l'aréna:	175 \$	cuisine et bar inclus
	100 \$	période des fêtes
Kiosque de la plage publique	0 \$	gratuit
	50 \$	service de l'électricité (1 jour)
	70 \$	service de l'électricité (fin de semaine, vendredi au dimanche)

DIVERS:

Vente de matériel	: coutant	
Échafauds	: 2 \$/	section/jour
Niveleuse	: 100 \$/	heure
Camion incendie remplissage	: 80 \$/	heure (situation particulière, pas de de piscines)
Backhoe	: 80 \$/	heure
Citerne remplissage	: 80 \$/	heure (situation particulière, pas de de piscines)
Balai mécanique	: 70 \$/	heure avec homme
Dégeleuse	: 70 \$/	heure avec homme départ du garage
Faucheuse	: 100 \$/	heure avec homme, départ du garage
Sablage	: 30 \$/	(négociable en fonction du temps)
Eau	: 0.02 \$/	gallon
Chaises	: 0.25 \$/	unité
Tables	: 2.00 \$/	unité
Location âge d'or	: 120 \$/	mois (1 440 \$/an) (le club est locataire)

N.B. Ces tarifs peuvent être modifiés par simple résolution.

ARTICLE 10.

Un taux d'intérêts de l'ordre d'un et demi pour-cent (1.5 %) par mois, soit dix-huit pour-cent (18 %) par année sera exigible à tout contribuable n'ayant pas respecté les échéances de ses versements, aussi bien en ce qui concerne la facturation de services (facturation diverse comme location de salles, droit de mutation, etc.) qu'en ce qui concerne les taxes municipales (foncières et services). La date du calcul des intérêts sera celle d'échéance de chaque versement pour les taxes municipales et de 30 jours suivant la date de facturation pour les factures autres que les taxes. De plus, une tarification de 15\$ sera applicable pour tout paiement fait par chèque avec insuffisance de fonds.

ADOPTÉ lors de la séance extraordinaire du 19 décembre 2016.

Carmen Côté
Mairesse

Serge Côté
D.G., Sec.-très.

AVIS DE MOTION : 7 novembre 2016
ADOPTION : 19 décembre 2016
PUBLICATION : 29 décembre 2016
ENTRÉÉ EN VIGUEUR : 29 décembre 2016

3. PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune.

4. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

16-12-02-2 Il est proposé par Andrée Boivin et résolu unanimement de lever la présente séance.
Il est présentement 19 h 52

Je, Carmen Côté, mairesse, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Carmen Côté
Mairesse

Serge Côté
Directeur général